

C R E D O C

142, rue du Chevaleret - 75013 PARIS - Tél : 45 84 14 20

*Equipe "Méthodologie des Pratiques
Economiques et Sociales"*

N° 7

ESPACE ET MODES DE VIE
TYPOLOGIE DE L'ESSONNE - QUARTIERS

Crédoc - Collection des rapports.
N° 7. Janvier 1987.

JANVIER 1987

CREDOC•Bibliothèque



C R E D O C

142, rue du Chevaleret - 75013 PARIS - Tél : (1) 45 84 14 20

*Equipe "Méthodologie des Pratiques
Economiques et Sociales"*

**T Y P O L O G I E S O C I O P R O F E S S I O N N E L L E
D E S Q U A R T I E R S E T C O M M U N E S D E L ' E S S O N N E**

Frédéric CHATEAU
Nicole TABARD



Composition de l'Equipe :

Nicole TABARD, responsable

Isa ALDEGHI, sociologue

Frédéric CHATEAU, statisticien, informaticien

Thierry LAMBERT, statisticien, informaticien

Suzanne SAIDEMANN, secrétariat et traitement de texte

Etude réalisée avec la participation financière de :

- . Le Commissariat Général du Plan
- . La Caisse Nationale des Allocations Familiales
 - . La Mairie de Corbeil-Essonnes
 - . Le Plan Urbain
- . La Direction Générale de la Concurrence,
de la Consommation et de la Répression des Fraudes

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
<u>INTRODUCTION</u>	1
I - Les principales oppositions économiques dans l'Essonne	5
II - Ségrégation ou homogénéité entre communes et à l'intérieur d'une commune	15
III - Description détaillée des vingt types de quartiers/communes	25
Groupe 1 : Patrons, statuts élevés, salariés du privé	26
11. Cadres supérieurs du privé, patrons, professions libérales	26
12. Retraités et indépendants	29
13. Cadres du public, enseignants et chercheurs, techniciens des entreprises nationales	32
Groupe 2 : Petits indépendants, ouvriers et anciens ouvriers	34
21. Vieux bourgs	34
22. Agricole	36
Groupe 3 : Urbain, jeune, public, employé, HLM	37
31. Classes moyennes	37
32. Très urbain, jeunes, cadres et intermédiaires du public	41
33. Employés du public	44
34. Ouvriers, policiers et militaires	45
35. Employés de la santé	47
Groupe Agricole	48
IV - Les migrations alternantes : statut des migrants, statut des communes	49
<u>CONCLUSION</u>	63
<u>ANNEXES</u>	65
Annexe I : Regroupement des secteurs d'activité pour la construction d'une variable PCS-branche	67
Annexe II : Séparation des communes agricoles et non agricoles	75
Annexe III : Tableaux décrivant les types socioprofessionnels des quartiers et communes de l'Essonne	77

INTRODUCTION

PROBLEMATIQUE, METHODOLOGIE

Par hypothèse, la position des ménages dans le système productif détermine leur localisation dans l'espace ; cette localisation dans l'espace fait partie des facteurs dont dépendent les pratiques économiques des ménages.

L'analyse présentée ici développe la première proposition. La localisation des ménages habitant l'Essonne est mise en relation avec leurs professions. On sait que les groupes sociaux se distribuent dans l'espace de façon organisée ; il y a parmi les catégories sociales des voisinages, ou des séparations systématiques. Certaines proximités sont presque des invariants, sur tout le territoire ou à des époques différentes. D'autres peuvent être locales, reflétant la situation d'un département dans le système plus large de son environnement économique ; c'est le cas de l'Essonne et des autres départements de l'Ile-de-France situés dans l'orbite de la capitale.

Le produit du présent travail est concret : une typologie socio-professionnelle des communes et quartiers de l'Essonne. Il s'agit donc d'un travail de quantification d'unités spatiales qui exprime autre chose que les quantifications classiques selon le nombre d'habitants. Ces unités pourront être comparées selon leur statut économique et leurs liens mutuels dans l'espace plus large d'un département. L'objectif de cette quantification est à deux fins :

- proposer un instrument d'analyse faisant ressortir les grandes lignes de force qui président au peuplement d'un département. Cet instrument peut être appliqué à d'autres corpus statistiques : Caisses d'Allocations Familiales, inventaire communal, fichiers d'enquêtes auprès des ménages... comme trame d'explication des différences spatiales, qu'il s'agisse des différences de ressources (implantation des services, des réseaux urbains, de la distribution commerciale...) ou des différences de comportement des usagers (logement, transports, accès aux équipements).
- d'autre part comme instrument d'aide à la décision permettant de comparer les situations relatives des collectivités locales, de repérer les différences génératrices d'inégalités, de déséquilibres graves.

La typologie construite ici devrait contribuer à comprendre les transformations de l'espace, à mettre en évidence le rôle des acteurs, à mesurer l'inégalité des chances liée à la répartition spatiale des groupes sociaux.

Ainsi par exemple le repérage de proximités dans l'espace entre les catégories de retraités et celles des actifs les moins qualifiés fait partie des instruments d'analyse du développement inégalitaire ; on retrouvera, dans une aire aussi limitée que le département de l'Essonne, ce voisinage spécifique pertinent pour l'analyse de la reproduction des positions sociales. On trouvera d'autres logiques, différant quelque peu des hypothèses de départ plutôt focalisées sur la gestion des entreprises et la localisation des établissements ; ainsi en est-il du rôle de l'Etat et des collectivités territoriales dans le mode de peuplement du département de l'Essonne via la répartition des groupes sociaux, des fonctionnaires entre autres, dans le secteur HLM. La situation de ce département est sans doute typique de ce qui se passe autour d'une grande métropole.

La géographie sociale et économique s'intéresse particulièrement à la polarisation économique interurbaine, hiérarchisant les villes ou communes, produisant le système urbain. Au niveau d'un département comme l'Essonne, la question prend particulièrement d'importance du fait de la proximité de Paris et de la rapidité des transformations autour de ce pôle, puis de proche en proche, autour de sous-pôles voisins. On ne saura rien de l'implantation lointaine d'établissements d'exécution commandés par Paris ; mais on aura un grossissement des processus de rejet de Paris vers la banlieue, des relations entre distance au pôle et qualification, de l'émergence de sous-pôles. Entre villes peut s'opérer une redistribution des activités, une nouvelle division spatiale du travail. On a l'exemple des villes d'Evry et de Corbeil-Essonnes avec un changement de polarité tertiaire-secondaire. La typologie des communes mettra en évidence les relations entre ces deux villes géographiquement proches, qui sont socialement à la fois complémentaires et inégales.

Les travaux antérieurs qui portaient sur l'ensemble de la France montraient qu'une des formes du développement spatial s'accompagne d'un accroissement des inégalités entre, d'une part les aires en voie de peuplement qui drainent une population relativement jeune et qualifiée, et d'autre part les zones en déclin où l'on trouve proches, l'agriculture, le petit commerce et l'artisanat ruraux. La main-d'oeuvre non qualifiée y apparaît fixée dans des espaces périphériques, voire ruraux, en relation avec son origine plus souvent agricole. Qu'en est-il dans une aire plus réduite ? On verra que dans ce département proche de la capitale, persiste une forte opposition entre les mondes agricole et non agricole, une proximité entre les professions agricoles et les OS du bâtiment et des industries en déclin, qui montrent que la relation "dynamique spatiale-qualification" est très forte ici. Mais les communes ouvrières sont loin d'être toutes périphériques dans l'Essonne.

Les ménages caractérisés exclusivement par leur position dans le système productif

La typologie de l'Essonne présentée ici procède d'un découpage de ce département en 415 unités géographiques : les communes de moins de 20 000 habitants et les sections cadastrales des communes plus grandes. La construction repose sur la répartition, dans chacune de ces unités géographiques, des personnes de référence selon leur profession, leur branche d'activité économique et le statut de leur emploi. Autrement dit, ce travail s'appuie sur une sélection des informations disponibles au recensement de 1982, celles ayant à voir avec la position des ménages dans le système productif et uniquement celles-ci.

Les hypothèses de départ obligent à cette exclusivité donnée à l'emploi. Toute autre forme de différence entre les communes est supposée découler de la situation professionnelle des résidants. L'importance et la diversité des champs de différenciation qui émergeront de cette analyse est précisément un indicateur de l'efficacité de cette problématique et de la méthodologie utilisée. Parmi ces champs on trouvera le logement ; les types de quartiers et communes présentés ici se différencient à la fois par la forme des logements : maisons, petits et grands immeubles, par le statut des propriétaires-bailleurs : social ou privé, par l'âge du parc. Ils se différencieront aussi par le statut des salariés, fonctionnaires ou salariés du privé, par les formes familiales, couples ou adultes seuls avec enfants, par l'origine géographique des résidants dans un département qui compte relativement peu d'autochtones.

La constitution d'un indicateur complexe de la position des individus dans le système productif impliquait la disposition des données individuelles du recensement de 1982. Ces travaux portent sur les données au quart pour l'Essonne. C'est à cette condition qu'il a été possible de repérer chaque personne de référence en fonction simultanément de sa catégorie professionnelle, de sa branche d'activité et de son statut.

Les activités économiques se distribuent inégalement sur le territoire : les sièges sociaux des entreprises sont localisés à Paris et dans les grandes villes ; les industries de pointe sont proches des grandes métropoles ; certaines activités demeurent proches du monde rural : le bâtiment, les activités de type artisanal. Par ailleurs, les premières analyses de la typologie des 36 000 communes françaises faites antérieurement, faisaient ressortir des filières "techniciennes" ayant un rôle moteur dans le développement d'un habitat périurbain proche des grands pôles. La question du rôle des industries de pointe dans cette dynamique spatiale méritait d'être abordée ; de même cherchait-on à tester l'existence d'une relation entre l'appartenance à ce type d'industrie, une localisation spécifique et des pratiques modernistes. On verra que les branches de pointe occupent une position relative systématique dans la structure économique de l'Essonne. Le mode de distribution des branches dans l'espace fait partie des facteurs de l'hétérogénéité à l'intérieur même d'une catégorie professionnelle.

Les branches d'activité économique ont ainsi été regroupées en quatre grandes catégories (1) :

- les branches de pointe,
- les branches en déclin, en difficulté,
- les branches médianes,
- les secteurs protégés (secteur public ou para-public, entreprises nationalisées).

Les trois premiers groupes ont été définis à partir des indicateurs d'évolution suivants (1970 à 1984) :

- les effectifs salariés,
- le taux de valeur ajoutée,
- la productivité apparente,
- la part du marché intérieur,
- l'effort à l'exportation,
- la production effective en volume.

(1) La méthode et les indicateurs retenus pour le regroupement sont détaillés dans l'annexe I de ce texte.

On trouve par exemple parmi les branches dynamiques : la parachimie et l'industrie pharmaceutique, le matériel électronique, le matériel de traitement de l'information. On trouve parmi les branches en déclin la production de charbon, de minerais de fer, la sidérurgie, la fonderie, la première transformation de l'acier, l'industrie du textile. Certaines activités ont été isolées lorsque c'était possible : le bâtiment, l'imprimerie, et pour quelques professions tertiaires : les secteurs des PTT, de la santé, de la recherche, de l'enseignement ou les activités d'études et de conseil.

On obtient en définitive un positionnement en 86 rubriques ou catégories "professions-branches".

Un découpage de l'espace au niveau infra-communal

Les inégalités spatiales ne sont pas seulement fonction du système urbain, de l'organisation fonctionnelle des villes. Ce programme s'intéresse particulièrement au phénomène de **ségrégation sociale locale**. C'est dans cette perspective que la typologie du département repose sur des **quartiers** et non des communes. On entend par ségrégation aussi bien l'isolement de groupes minoritaires dominés que les stratégies de distanciation et la constitution de quartiers riches aux frontières assez étanches. On peut opposer de ce point de vue deux types de communes. D'une part, les quartiers/communes ouvriers qui contiennent, entre autres, "Les Tarterêts", quartier de Corbeil-Essonnes considéré comme îlot sensible. Ces quartiers sont caractérisés par l'extrême concentration en habitat HLM d'ouvriers non qualifiés, de travailleurs étrangers. A l'opposé les quartiers/communes du type "supérieur-salariés jeunes", concentrent des cadres, des ingénieurs, chercheurs et techniciens, à proximité de laboratoires et d'unités de production à technologie avancée ; la maison individuelle domine dans cet habitat.

Il était donc nécessaire d'apprécier simultanément les phénomènes de polarisation interurbaine, et la ségrégation sociale intra-communale, le découpage géographique est le suivant : toutes les communes de 20 000 habitants au moins ont été subdivisées en sections cadastrales ; les communes plus petites sont restées entières. L'analyse ne porte donc pas sur les 196 communes de l'Essonne, mais sur 415 communes et sections cadastrales.

Ce découpage s'avère très fructueux. Ainsi, l'opposition socio-professionnelle entre deux villes peut être telle que les sections cadastrales qui les concernent occupent sur le premier plan d'inertie des quadrants complètement disjoints. Ou bien encore on peut lire sur ce plan factoriel le développement, voire l'éclatement, d'une commune, à partir d'un centre ancien, par la création de grands ensembles ayant peu de points communs avec le noyau d'origine.

Les problèmes que posent ce découpage infra-communal sont techniques ; d'une part les résultats ne prennent toute leur valeur qu'assortis de cartes géographiques des communes en question, permettant d'identifier les quartiers et de comprendre leurs positions économiques réciproques. On mesure ainsi l'ampleur des travaux que nécessiteraient de telles techniques sur une base géographique large, une région par exemple. Par ailleurs, peu usitées, ces délimitations sont mal suivies d'un recensement à l'autre, toute question de création de nouvelles communes mise à part.

Dépendant, on donnera dans ces pages une première étude de l'homogénéité des quartiers/communes de plus de 20 000 habitants et une comparaison entre elles.

I - LES PRINCIPALES OPPOSITIONS ECONOMIQUES DANS L'ESSONNE

Cette présentation concerne les communes non agricoles du département, définies après analyse comme étant les communes et sections cadastrales comptant moins de 5,5 % de ménages vivant de l'agriculture. Les communes agricoles sont regroupées comme un type à part (1).

Le premier plan d'inertie de l'analyse factorielle fournit une présentation synthétique de la morphologie des communes ou quartiers du département. Sur le graphique 1 figurent dans leur proximité mutuelle les PCS-branches analysées (2). Sur le graphique 2 figurent quelques communes et quelques sections cadastrales et surtout les centres des classes de la typologie (identifiant à trois chiffres).

Du point de vue des catégories socioprofessionnelles classiques, on observe à première vue une opposition hiérarchique allant des ouvriers non qualifiés de l'industrie à droite, aux professeurs et chercheurs à gauche. Entre ces deux extrêmes, l'ordre des catégories sur l'axe horizontal est bien l'ordre du statut social : ouvriers qualifiés puis employés, contremaîtres, cadres moyens administratifs et commerciaux, techniciens, cadres supérieurs. Avec certaines précisions que permet la nouvelle nomenclature : les ouvriers non qualifiés de type artisanal auraient, de par leur localisation socio-spatiale, un statut plus élevé que ceux de l'industrie alors que c'est l'inverse pour les ouvriers qualifiés (3) ; les techniciens auraient un statut plus élevé que les cadres moyens administratifs et commerciaux, les instituteurs et les cadres moyens du travail social ; ils représenteraient les catégories supérieures parmi les professions intermédiaires.

(1) Il s'agit ici des ménages ordinaires. Deux techniques ont été utilisées successivement : l'analyse des correspondances du tableau de contingence des 415 UG (unités géographiques) réparties en 86 PCS-branches, puis une classification hiérarchique des 415 UG caractérisées par leurs coordonnées dans l'analyse précédente. Une première analyse a permis la partition entre les communes agricoles et les communes non agricoles, cf. annexe II.

(2) Il y a en tout 86 PCS - branches ; mais deux ne participent pas à l'analyse factorielle, le clergé et les policiers-militaires. Quand une catégorie socioprofessionnelle est éclatée en plusieurs rubriques selon la branche d'activité, sa désignation figure le long des segments réunissant ces rubriques. Ainsi, les professeurs-chercheurs figurent-ils à gauche du graphique, subdivisés en trois groupes : la recherche, l'enseignement, les autres branches ; les ouvriers non qualifiés de l'industrie sont subdivisés en quatre groupes : secteurs protégés, secteurs de pointe, secteurs moyens, secteurs en difficulté...

(3) D'après les graphiques publiés par J.C. WILLARD et P. ZAKOPEC, il semble que les ouvriers qualifiés du bâtiment aient un niveau de rémunération de 30 % inférieur à celui des autres ouvriers qualifiés ; or dans l'Essonne le bâtiment représente 38 % des ouvriers qualifiés artisanaux, et 8,8 % seulement des ouvriers qualifiés industriels. Voir J.C. WILLARD et P. ZAKOPEC, 1982 : "Les coûts de la main d'oeuvre en 1978 dans l'industrie, le commerce, les banques et les assurances", Collections de l'INSEE, série M, n° 90.

Toutefois, les patrons et membres des professions libérales n'occupent pas la position extrême que l'on attendait. C'est qu'ils ont des voisins spécifiques : le monde des indépendants, voire même des agriculteurs ; tandis que les professeurs et chercheurs voisinent plus souvent avec les cadres supérieurs de la fonction publique. Autrement dit, une autre opposition perturbe la hiérarchie des professions, plus radicale encore que l'opposition entre indépendants et salariés que l'on rencontre souvent ; il s'agit de l'opposition entre **indépendants et fonctionnaires**. La situation extrême des fonctionnaires est évidente ici ; ils occupent la partie supérieure du graphique 1, à l'opposé des artisans, des commerçants et des exploitants agricoles.

En résumé, un axe N-O, S-E semble mesurer un indicateur de statut social mais uniquement pour les salariés urbains ; un axe S-O, N-E s'interprète d'une part comme une opposition allant des indépendants aux salariés non fonctionnaires, et aux fonctionnaires, et d'autre part comme une opposition corrélative selon la densité d'urbanisation.

L'éclatement des catégories socioprofessionnelles selon la branche d'activité se trouve très justifié a posteriori : qu'il s'agisse des contremaîtres, des ouvriers qualifiés ou des ouvriers non qualifiés, on remarque la situation des secteurs en difficulté et du bâtiment vers le bas et à droite, c'est-à-dire vers les statuts les moins élevés avec une certaine proximité au monde agricole. Les salariés appartenant aux secteurs de pointe ou aux secteurs protégés se situent toujours (quelle que soit la PCS) vers le N-O, vers les niveaux hiérarchiques élevés du salariat, vers les zones plus urbaines. L'hétérogénéité des employés de la fonction publique est particulièrement marquée ici : des employés de la santé proches des niveaux les plus bas de la hiérarchie, aux employés des PTT nettement mieux lotis.

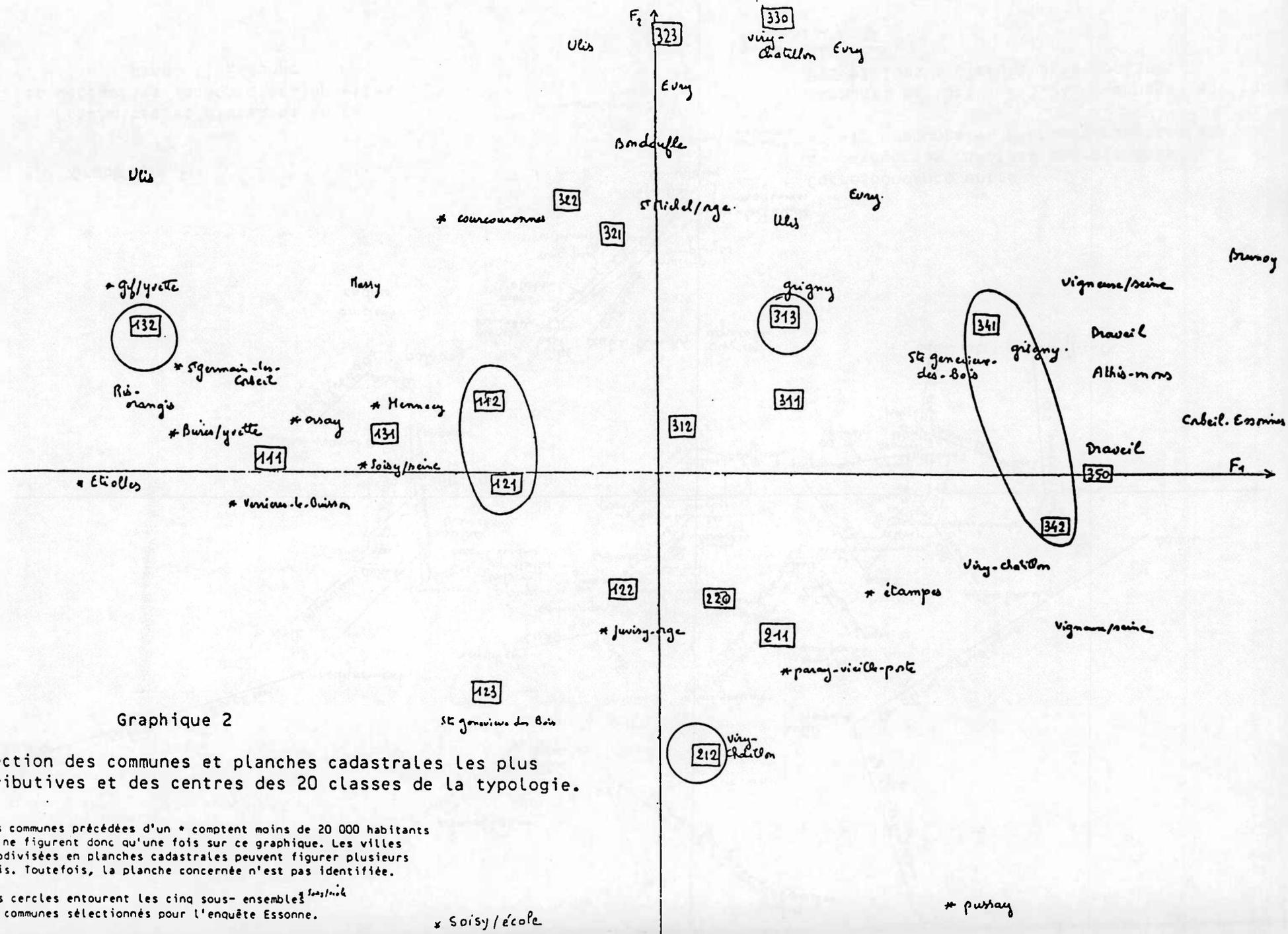
L'éclatement des grandes communes en sections cadastrales est aussi justifié puisque cette analyse fait ressortir la spécialisation des quartiers à l'intérieur des communes importantes de l'Essonne : certaines sections cadastrales d'une même commune ont des positions quasi-opposées tels Sainte-Geneviève-des-Bois, Draveil, Viry-Châtillon ou Vigneux-sur-Seine, pour ne parler que de celles qui contribuent fortement à la structuration de l'espace.

L'homogénéité ou l'hétérogénéité sociale d'une commune se mesurent par la dispersion de ses différentes planches cadastrales sur le premier plan d'inertie. Au graphique 2 sont représentées les communes et planches les plus contributives ; ainsi la commune des Ulis se retrouve plutôt dans la partie supérieure du graphique, mais aussi bien à gauche (quartiers aisés), qu'à droite.

Trois grands groupes de quartiers/communes se différencient nettement au graphique 2. Les types du groupe 1 (commençant par 1) se situent dans la partie ouest, S-O ; ceux du groupe 2 dans la partie S-E ; ceux du groupe 3 occupent toute la partie nord et est.

Ces trois grands groupes de communes marquent la distance spatiale entre trois catégories combinant profession et statut :

- . les statuts élevés des professions indépendantes et salariées et dans ce dernier cas il s'agit plus particulièrement des cadres du privé,
- . les petits indépendants et les retraités de la classe ouvrière,
- . les employés et les intermédiaires de la fonction publique.



Graphique 2

Projection des communes et planches cadastrales les plus contributives et des centres des 20 classes de la typologie.

Les communes précédées d'un * comptent moins de 20 000 habitants et ne figurent donc qu'une fois sur ce graphique. Les villes subdivisées en planches cadastrales peuvent figurer plusieurs fois. Toutefois, la planche concernée n'est pas identifiée.

Des cercles entourent les cinq sous-ensembles ^{insistés} de communes sélectionnés pour l'enquête Essonne.

* Soisy/école

* Puteaux

On les désignera ainsi :

- . groupe 1 : patrons, statuts élevés, salariés du privé,
- . groupe 2 : petits indépendants, ouvriers et anciens ouvriers,
- . groupe 3 : urbains, jeunes, public, employés, HLM.

Si l'on s'en tient à la position sociale au sens de la catégorie professionnelle et de la branche d'activité, on ne distingue pas à première vue dans cette triade, d'opposition de type hiérarchique qui traduirait une distance spatiale entre riches et pauvres.

Les patrons et professions libérales sont bien surreprésentés, et de façon systématique dans le premier groupe où l'on trouvera les communes ou les quartiers les plus huppés, mais l'espace résidentiel des cadres supérieurs est moins homogène ; particulièrement celui des fonctionnaires et des salariés des entreprises publiques qu'on retrouve dans quelques types de communes du groupe 3. L'opposition privé-public (1) structure l'espace résidentiel des salariés d'une façon qui ne se confond pas, apparemment, avec une logique hiérarchique.

A l'opposé de l'échelle sociale, les ouvriers spécialisés ne constituent pas davantage une catégorie homogène quant à la localisation ; deux fractions se distinguent nettement :

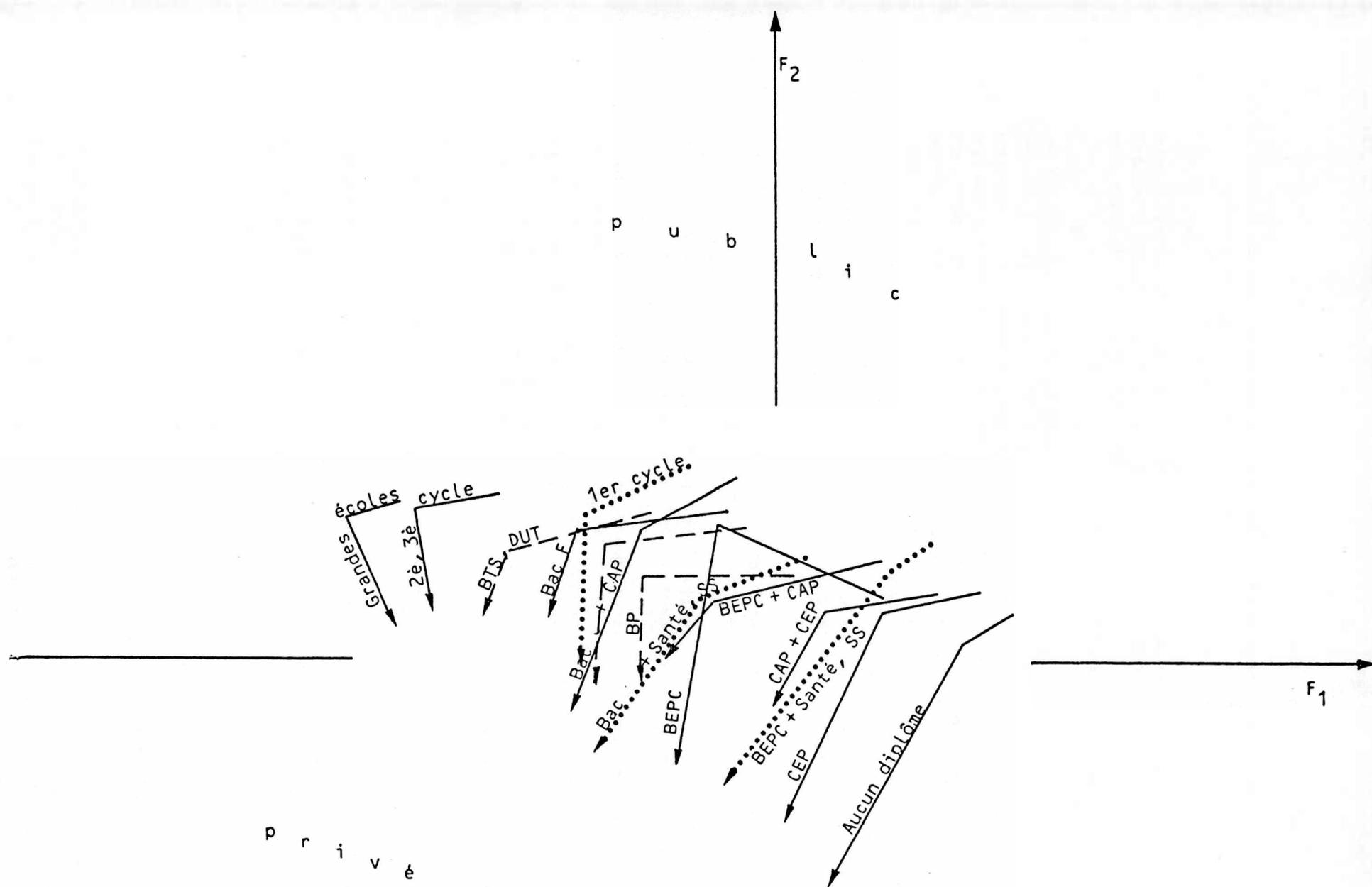
- . la première est spatialement proche des petits commerçants et artisans et des anciens ouvriers (groupe 2),
- . la seconde est proche des employés, et en général des catégories moyennes tertiaires du secteur public (groupe 3).

Ces différences d'environnement social laissent augurer bien d'autres différences entre ces deux types d'ouvriers spécialisés. Par exemple, les premiers sont plus stables entre les deux derniers recensements, plus souvent propriétaires de leur logement et résidant en maison individuelle. Les seconds habitent majoritairement en HLM, dans des zones urbanisées et une proportion non négligeable d'entre eux habitait hors de l'Ile-de-France en 1975.

Les deux extrémités de l'échelle sociale éclatent du point de vue de l'espace de résidence, peut-on alors parler d'une hiérarchisation des communes dans l'Essonne ?

Une orientation fonction de la hiérarchie sociale se dégage nettement. Sur un axe NO-SE s'opposent régulièrement les ménages selon leur niveau de diplôme (graphique 3) : grandes écoles, 2ème ou 3ème cycle, BTS ou DUT... et à l'autre bout CEP et non-diplômés. On en déduit une hiérarchie à l'intérieur même des catégories socioprofessionnelles.

(1) Ce qu'on appelle public ici, ou secteur public par commodité de langage, comprend, outre la fonction publique, les salariés des entreprises publiques et nationales, les salariés de la Sécurité Sociale, de l'Etat et des collectivités territoriales.



GRAPHIQUE 3

Projection des chefs de ménages sur les deux premiers axes factoriels suivant leur diplôme et leur âge

âge croissant vers la flèche

34 ans

Il y a des différences d'âge (légères) entre les cadres supérieurs du groupe 1 et ceux du groupe 3, ce qui fait penser à des différences de stade dans une carrière. Les premiers seraient plus avancés sur ce point. Ce n'est cependant pas la distinction la plus importante. La plus grande stabilité des premiers, leur proximité avec le patronat et les professions libérales laissent à penser qu'ils sont plus fréquemment issus de ce milieu, en quelque sorte qu'ils sont d'origine plus bourgeoise que les seconds. Bref, qu'il ne s'agit pas exactement des mêmes classes sociales.

C'est la même chose pour les ouvriers spécialisés : proches des anciens ouvriers, des petits indépendants, voire du monde agricole, les ouvriers non qualifiés du groupe 2 appartiennent, plus que ceux du groupe 3, à la classe ouvrière traditionnelle des petites villes ou des bourgs du département, pourvus de longue date en industries locales. Si le poids des travailleurs étrangers est peu différent entre les OS du groupe 2 et ceux du groupe 3, il ne s'agit pas des mêmes nationalités : le poids des Portugais est élevé dans le groupe 2 ; celui des Africains est élevé dans le groupe 3 (1).

En bref, il existe bien une organisation hiérarchique de l'espace dans l'Essonne ; la proximité entre les fractions des classes supérieures est incontestable (le groupe 1 en résulte). Mais une autre force participe à la distribution spatiale des classes moyennes et populaires, à leur relative proximité : le fait d'habiter ou non en HLM.

L'implantation de l'habitat social est un facteur déterminant de la morphologie sociale de l'Essonne

Le rôle très important du secteur public et de la fonction publique dans l'organisation socio-économique de l'Essonne ne vient pas de quelques populations marginales, même si on découvre des regroupements spatiaux de catégories de faibles effectifs, par exemple une forte implantation des employés de la santé à Draveil, des policiers et militaires à Saint-Michel s/Orge.

Deux faits marquants :

- La fonction et le secteur publics sont particulièrement représentés dans l'Essonne : les salariés du secteur public et nationalisé, de la Sécurité Sociale, de l'Etat et des collectivités locales représentent, par rapport à la population salariée :

. dans l'Essonne	: 33,7 %
. dans le reste de l'Ile-de-France	: 29,3 %
. dans les autres régions françaises	: 28,9 %

(Source : Recensement de la Population de 1982)

Ce pourcentage oscille entre 26,8 % (Seine-Saint-Denis) et 32,4 % (Val-de-Marne) pour les autres départements de l'Ile-de-France.

(1) Voir le chapitre "Portugais et Maghrébins" dans le rapport "Enquête Essonne 1985-1986".

- L'habitat en HLM est très fréquent dans ce département ; les différences peuvent être considérables ; les locataires du secteur HLM représentent :

. dans l'Essonne	: 19,2 % des ménages 50,5 % des locataires
. à Paris	: 11,4 % des ménages 19,1 % des locataires
. en petite couronne	: 23,3 % des ménages 42,3 % des locataires
. dans la Seine et Marne, le Val-d'Oise et les Yvelines	: 18,7 % des ménages 48,3 % des locataires
. dans les autres régions françaises	: 12,2 % des ménages 33,5 % des locataires

(Source : Recensement de la Population de 1982, résidences principales)

Deux départements d'Ile-de-France ont davantage d'HLM que l'Essonne : la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise.

C'est précisément la proportion d'HLM qui différencie le plus les trois grands groupes de communes dont on parle ici. Il importe de rappeler ici que la typologie ne repose que sur les critères de profession et de branche d'activité ; le type d'habitat n'intervient pas dans la construction de cette structure, c'est ce qui fait l'intérêt de ce résultat : les logements HLM représentent respectivement 9 %, 13 % et 45 % des logements lorsqu'on passe du groupe 1 au groupe 3. La proportion des salariés du public varie moins : 24 %, 20 %, 32 % respectivement. Si la part des fonctionnaires en HLM est généralement plus élevée que celle des non-fonctionnaires (ceci à milieu social équivalent pour éliminer les différences liées aux conditions économiques d'attribution), le décalage entre les deux statuts est du même ordre entre les trois groupes. Il semble bien que c'est la nature du parc de logements (social ou privé) qui génère un mode de peuplement : l'habitat social induit une certaine proximité entre employés et ouvriers - ceux de l'industrie plus que du travail artisanal, une proximité entre les salariés du secteur public, un éloignement des retraités et des indépendants ; la hiérarchie sociale se reconstitue évidemment à un second niveau, relativisant ces proximités.

On constate ici la pertinence de la problématique de ce programme. Retenant exclusivement la position des individus dans le système productif, cette méthodologie révèle, induits, d'autres champs de différenciation des ménages et de leur habitat. Le premier mis en évidence concerne le logement, le bâti et le statut social ou privé des bailleurs. Au chapitre suivant on approfondira la question du bâti, relevant à l'intérieur même des communes, des différences d'âge du parc de logements, de forme : maison individuelle ou immeuble.

Terminons ce paragraphe en relevant une autre source de différence entre les types de quartiers et communes : selon l'origine géographique. Ce facteur s'avère très discriminant des pratiques à partir de l'enquête Essonne.

Les Essonnois d'origine sont rares ; 13 % seulement des personnes de référence sont nées dans l'Essonne. Plus d'un tiers sont nées en province. Beaucoup viennent de Paris. Les proportions de provinciaux et surtout des Parisiens et de personnes nées dans les Hauts-de-Seine et dans le Val-de-Marne sont maxima dans le groupe 1, des quartiers et communes à statut le plus élevé (71 % contre 58 et 63 % pour les deux autres groupes). Le groupe 2 se distingue au contraire par le poids des autochtones : 21 % des personnes de référence de ce groupe sont nées dans l'Essonne contre 11 % pour le groupe 1, 9 % pour le groupe 3. C'est donc ce dernier groupe qui contient le plus de ménages déracinés, ceux qui viennent de plus loin, ni de Paris, ni des Hauts-de-Seine, mais de province et surtout de l'étranger : 24 % des personnes de référence contre 14 et 15 % pour les deux autres groupes.

On voit donc que les Essonnois d'origine n'habitent pas, dans leur département, les mêmes lieux que les nouveaux venus. Ils habitent les "vieux centres", là où il y a le plus de commerçants et d'artisans, mais aussi de personnes âgées. Sans indicateur de centralité, on peut penser que les nouveaux venus ont un type de localisation beaucoup plus périphérique, et en conséquence ne sont pas dans les meilleures conditions d'intégration.

II - SEGREGATION OU HOMOGENETIE ENTRE COMMUNES ET A L'INTERIEUR D'UNE COMMUNE

L'unité géographique retenue pour les plus grandes communes (au moins 20 000 habitants) est la section cadastrale. Ces communes ont donc perdu leur identité dans cette analyse. La proximité sociale entre deux quartiers de communes différentes est étudiée au même titre que celle entre deux quartiers d'une même commune. Une commune peut être ainsi remplacée par un grand nombre de sections cadastrales - disons de quartiers pour abrégé - toutes traitées comme s'il s'agissait de communes différentes ; cela peut aller jusqu'à 33 sections cadastrales ; c'est le cas de Corbeil-Essonnes, une des villes les plus anciennes du département. La commune des Ulis créée au dernier recensement n'en a que 5.

L'analyse que nous présentons ici est donc un instrument bien adapté pour mesurer :

- d'une part le degré d'homogénéité d'une commune selon ses quartiers ; l'indicateur sera la distance relative, au sens des graphiques 1 et 2, entre ces différents quartiers. De plus, à chaque position sur ces graphiques correspond un profil socio-économique des résidents. On appréciera donc non seulement de façon quantitative la distance sociale existant entre deux quartiers d'une même commune, mais de façon qualitative le contenu des différences ainsi mises à jour, en quoi consiste la ségrégation socio-spatiale dont elles témoignent : relégation de groupes sociaux, extension des communes et immigration...
- d'autre part, la ressemblance ou la dissemblance entre deux communes : qui se traduit concrètement soit par le recouvrement de leurs quartiers ou de certains d'entre eux, soit au contraire par la disjonction.

Ainsi l'instrument d'analyse que nous utilisons est la synthèse de la structure socio-économique de l'Essonne que constitue le premier plan factoriel qu'on vient d'interpréter.

On projetera sur ce plan les quartiers des différentes communes. La dispersion des quartiers d'une même commune indique son hétérogénéité sociale ; leur concentration indique, au contraire, son degré d'homogénéité, de spécialisation sociale. Nous vérifierons à nouveau que ces différences de composition sociale se traduisent également par des différences quant à la forme du bâti (grands ensembles, immeubles ou maisons individuelles) et quant à l'époque de leur construction.

Les positions des quartiers sur les graphiques factoriels correspondent en effet assez systématiquement à des types d'immeubles et des dates de construction distinctes, bien qu'elles soient calculées uniquement à partir de la composition socioprofessionnelle de la population.

Ce travail est en outre un excellent instrument de collaboration entre les chercheurs et les représentants des collectivités locales. C'est à partir de cette collaboration qu'il peut avoir toute son efficacité, c'est-à-dire, à partir d'une connaissance fine du tissu urbain et des opérations d'aménagement ; ceci n'entre pas dans le cadre de cette étude. De plus, le découpage en sections cadastrales n'est probablement pas toujours le plus pertinent et d'autres regroupements d'îlots seraient sans doute nécessaires, qui pourraient être réalisés avec l'aide des municipalités qu'une telle démarche intéresserait.

Les quelques exemples que nous allons exposer semblent ouvrir une piste de recherche permettant de relier efficacement la composition sociale des communes et des quartiers aux modes d'occupation du sol et aux mécanismes de l'urbanisation d'une part, à l'action des différents acteurs du champ social du logement d'autre part.

Le graphique 4 montre la position des 7 sections cadastrales qu'on a retenues dans le cas de **Ris-Orangis** (1). Un premier parcours indique le développement des logements individuels suivant les sections AH, AI, AE et A, des plus anciennes aux plus récentes ; la section AE y fait figure à part, avec "seulement" 68 % de logements individuels, mais les immeubles collectifs y sont petits (moins de 10 logements) et anciens (la période caractéristique est 1949-1962). Les sections AE, AI et AH au sud du graphique apparaissent comme le noyau initial de Ris-Orangis qui s'est ensuite étendue massivement vers le nord du graphique de manière socialement différenciée.

A gauche, la section A est constituée de maisons individuelles plus récentes (1962-1968) que celles des sections du sud du graphique, et habitée par des catégories de statut social élevé.

Les quartiers AB, B et AD sont, eux, orientés positivement sur l'axe 1 (donc vers les statuts moins élevés), c'est également l'ordre dans lequel les placent leur proportion de logement HLM (20 %, 34 % et 48 % respectivement), mais aussi l'ordre des immeubles collectifs, des plus récents aux plus anciens, tant pour le secteur HLM que pour les logements privés. Les quartiers B et AD appartiennent d'ailleurs tous deux au type 311 "**habitat ouvrier du secteur public**" et ont en commun une certaine ancienneté du parc HLM (80 % des logements sont de construction antérieure à 1965 contre 43 % dans A), ainsi qu'une proportion supérieure de logements dans des immeubles de plus de 20 logements (60 % et 50 % contre 33 % en A).

Les positions respectives de ces trois quartiers indiquent par ailleurs, sans ambiguïté, une proportion croissante d'ouvriers de AB vers AD, tandis que AB doit sa position dans le quart nord-ouest à des proportions plus importantes des professions d'employés, d'intermédiaires et de cadres, et à une présence plus forte du secteur public.

On voit ainsi se dessiner deux types de développement intéressant des époques différentes et finalement un peuplement assez différencié.

Le cas de **Sainte-Geneviève-des-Bois** (graphique 5) illustre un type de développement particulier, où le poids du secteur HLM s'accroît avec les années dans la construction des immeubles collectifs.

Les sections cadastrales K, B, G et H au sud du graphique comportent plus de 10 % de maisons individuelles qui sont anciennes. La section I, assez proche possède des maisons individuelles moins anciennes (64 % construites surtout entre 1949 et 1968), et des petits immeubles collectifs datant des années 1950.

Ensuite, en parcourant le graphique suivant un chemin sud-ouest - nord-est, on voit la taille des immeubles et la fréquence des logements HLM augmenter alors que les constructions deviennent plus récentes.

(1) Pour donner une idée de l'hétérogénéité du corpus des sections cadastrales, précisons qu'il y a en fait 8 sections à Ris-Orangis, mais la Bème, non représentée ici, contient deux logements.

Aucune section de Sainte-Geneviève-des-Bois n'occupe le quart nord-ouest du graphique (du côté des statuts les plus élevés) ; ceci est à rapprocher du fait que la construction récente en maisons individuelles (au maximum 12 % dans les sections K, B et H) s'est insérée dans un habitat très ancien dont elle n'a pas modifié sensiblement les caractéristiques sociales ; les immeubles plus récents sont, au contraire, plutôt de grande taille, et appartiennent plutôt au secteur HLM.

Evry (graphique 6) est une commune intéressante. Contrairement aux autres communes de l'Essonne, le noyau initial y est faible : aucun quartier ne se projette au sud du graphique. Seules les sections cadastrales A et B possèdent des logements anciens. La section AI occupe une position extrême vers l'ouest du graphique qu'on rapprochera de la présence de maisons individuelles neuves.

Enfin les 7 quartiers restants, groupés au nord du graphique, sont caractérisés par la présence d'immeubles neufs ou très récents. Quand il concerne des immeubles de grande taille, le secteur HLM entraîne légèrement les planches AE, AC et AT vers la droite, sans que cette relation avec des statuts sociaux plus bas soit comparable avec celle mise en évidence pour Ris-Orangis ou Sainte-Geneviève-des-Bois.

Notons enfin qu'Evry ne possède aucun quartier dont la population présente un statut social particulièrement élevé ; mais on n'y trouve pas non plus d'îlots de pauvreté.

Cette situation est proche de celle de la commune des Ulis (graphique 7) qui apparaît toutefois moins homogène, puisque le quartier AP a une population au statut nettement élevé, tandis que le quartier AW présente un caractère ouvrier plus accentué.

La situation particulière de ces deux communes, tant du point de vue de leur position dans ces analyses que par le caractère volontariste et récent de leur développement appellerait une étude particulière qui porterait à la fois sur les modalités d'accès au logement des ménages y résidant et sur la nature des différents programmes de logement.

Une telle démarche constitue un des aspects d'une étude locale plus large menée actuellement en collaboration avec la municipalité de Corbeil-Essonnes.

En comparant le graphique 8 représentant Corbeil-Essonnes à celui représentant Evry, on remarque immédiatement que les deux distributions ont en commun leur faible présence dans la partie gauche du graphique, et qu'elles semblent complémentaires dans la partie droite ; Corbeil occupant le quart sud-est, Evry le nord et le nord-est.

L'examen de la distribution des deux communes dans la typologie met d'ailleurs en relief leur absence dans les types aux statuts les plus élevés et leur mutuelle exclusion dans les autres types.

Une caractéristique remarquable de Corbeil-Essonnes est sa très forte représentation dans les types 211, "ouvriers peu qualifiés", et 212 "vieux centres" (respectivement 23 % et 18 % de la commune) correspondant à des maisons individuelles (respectivement 41 % et 52 %) et à des petits collectifs (moins de 10 logements, respectivement 37 % et 33 %). La plupart de ces logements ont été construits avant 1949.

En fait, les sections cadastrales du type 212 dont les positions sur le graphique 8 indiquent une forte représentation des indépendants (commerçants de l'alimentation, commerce de détail spécialisé, artisans du bâtiment, cafés...), sont occupées par des immeubles d'habitation plus petits et moins récents que celles du type 211 plus proche des ouvriers (les deux types ont en commun une très forte représentation des retraités). Les immeubles postérieurs à 1968 diffèrent d'un type à l'autre : plutôt de 10 à 20 logements en secteur privé pour 212, et plutôt plus de 20 logements en secteur HLM pour 211.

La carte de Corbeil-Essonnes (graphique 9) montre la situation centrale des quartiers du type 212. Là aussi, l'urbanisation se lit suivant un axe sud-ouest - nord-est, mais décalé perpendiculairement vers les statuts sociaux moins élevés. Le glissement vers les immeubles importants et le logement social s'infléchit fortement quand on aborde les types 341, "**habitat ouvrier jeune**" et 342, "**quartiers ouvriers moins récents**" ; la construction y est bien sûr plus récente que dans le centre historique que nous venons de voir.

La section AB occupe dans le type 342 une position sociale extrême qui correspond également à des caractéristiques extrêmes du parc de logements : 91 % sont dans des immeubles de plus de 20 logements et 68 % sont des logements HLM. La section AC plus au nord du graphique comporte beaucoup moins d'immeubles de grande taille, une proportion maximale de petits immeubles collectifs, mais aussi plus de maisons individuelles (22 %) et moins de logements HLM. Enfin, parmi les sections cadastrales du groupe 1 à statut élevé (types 112, 122 et 123), le type 123 possède 93 % de maisons individuelles parmi lesquelles - fait remarquable à Corbeil-Essonnes - 91 % sont postérieures à 1975.

Les maisons individuelles du type 112, "**jeunes et professions intermédiaires**", ont également un caractère nettement plus récent que celles des types 211, "**type ouvrier peu qualifié**", et 212, "**vieux centres**" où elles sont en proportion comparables ; le type 122, "**ouvriers, employés**" se distingue par la réalisation de logements neufs en collectif dans le secteur privé.

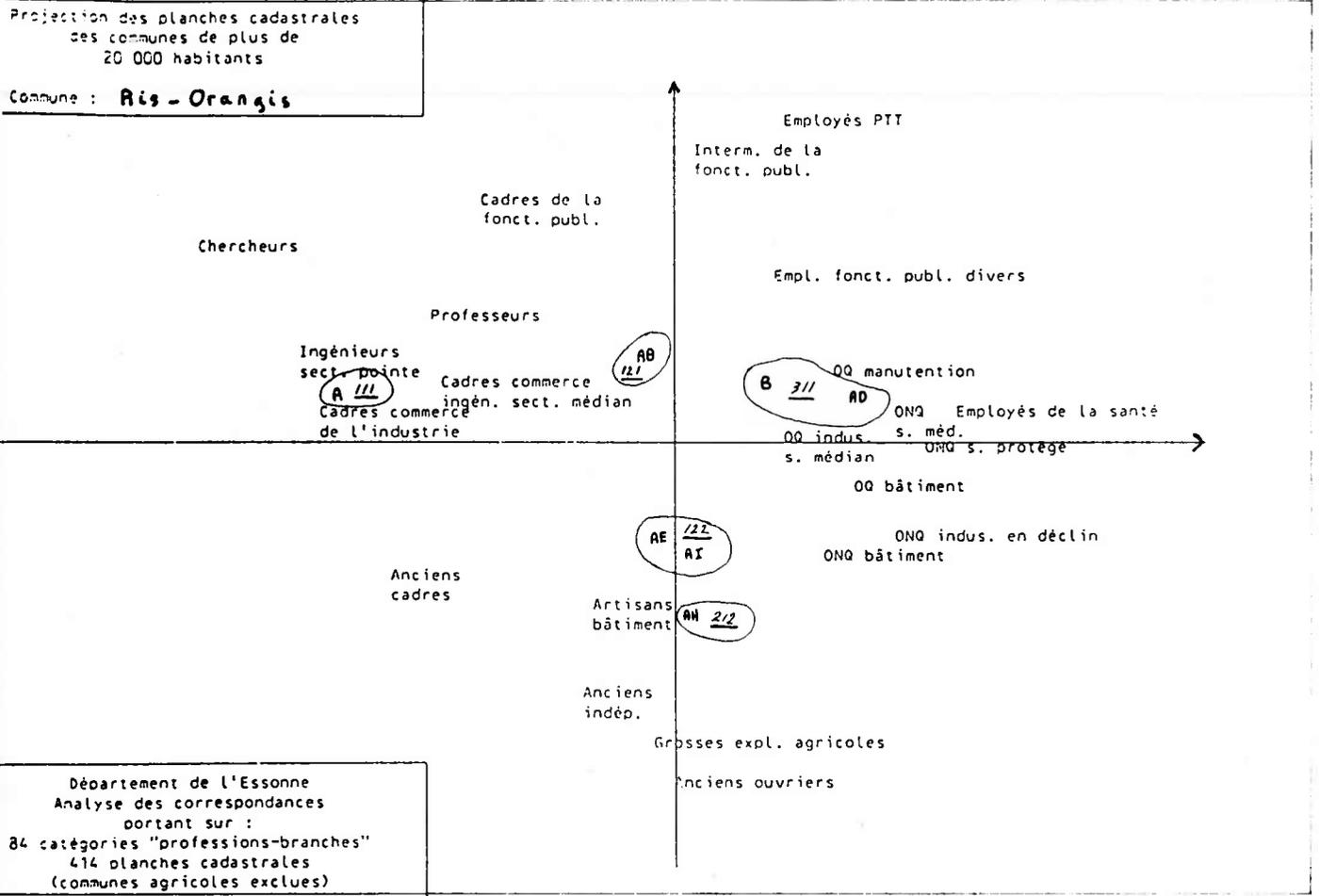
Ces trois exemples semblent indiquer un axe de développement vers des statuts plus élevés lié à la construction dans le secteur privé.

On peut noter que, à l'exception de la section cadastrale AN proche des quartiers du centre-ville, les quartiers de ces types sont périphériques : au nord-ouest vers les Coquibus ou Robinson, au sud vers les bords de Seine.

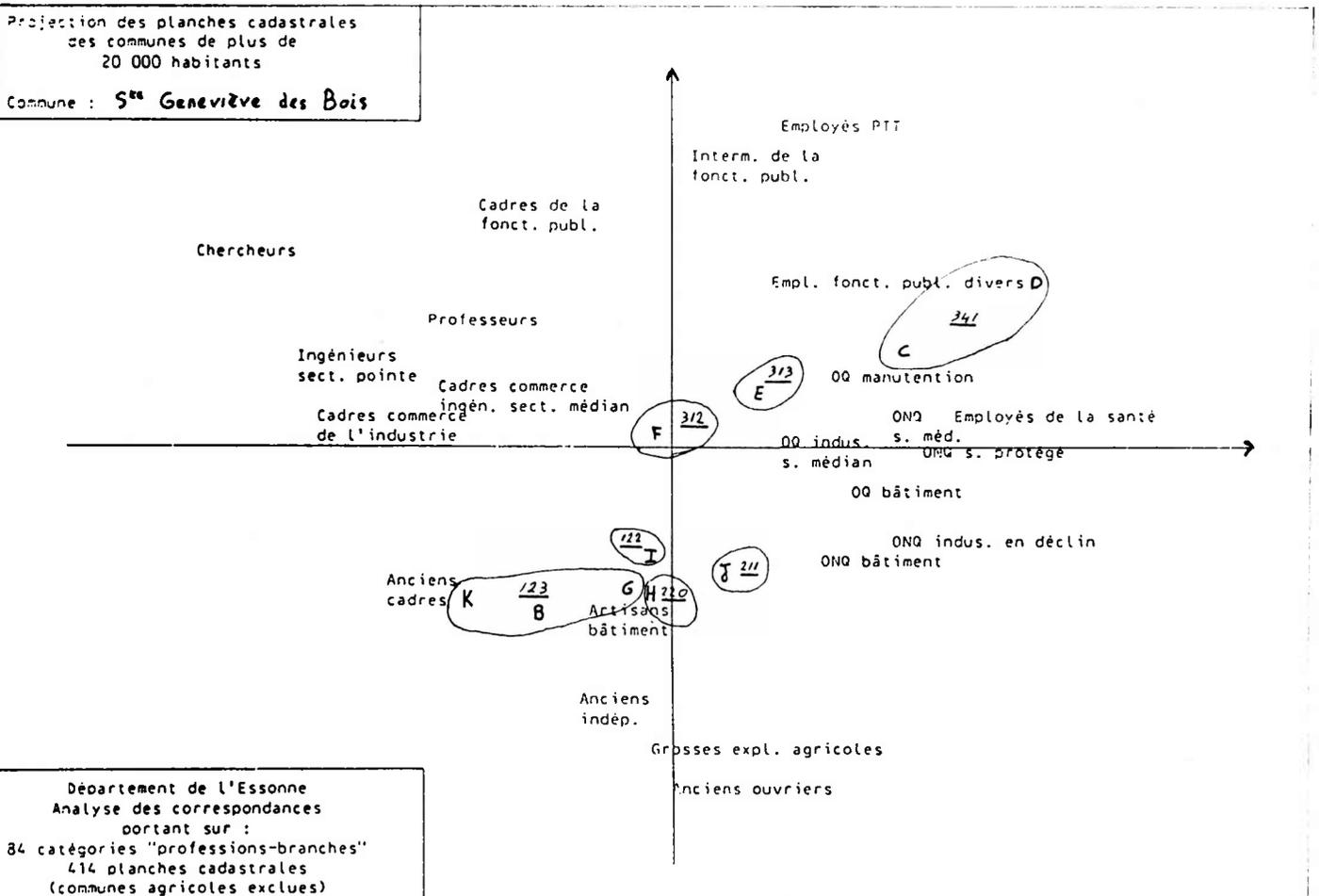
Ces exemples sont évoqués ici pour illustrer la relation pratique existant entre les différentes modalités de l'urbanisation (voire des opérations d'urbanisme) et la composition socioprofessionnelle de la population du lieu de résidence. L'analyse de cette relation à un niveau plus fin, permet de replacer la situation des quartiers ou des communes dans la dynamique régionale du peuplement et d'en caractériser la spécificité. Elle permet en particulier de mettre en évidence le rôle des différents acteurs du logement (bailleurs, constructeurs, aménageurs...) dans la distribution spatiale de la population.

Les graphiques 10 à 13 montrent de ce point de vue une certaine diversité dans la composition des communes, dont chacune pourrait faire l'objet d'un traitement plus approfondi.

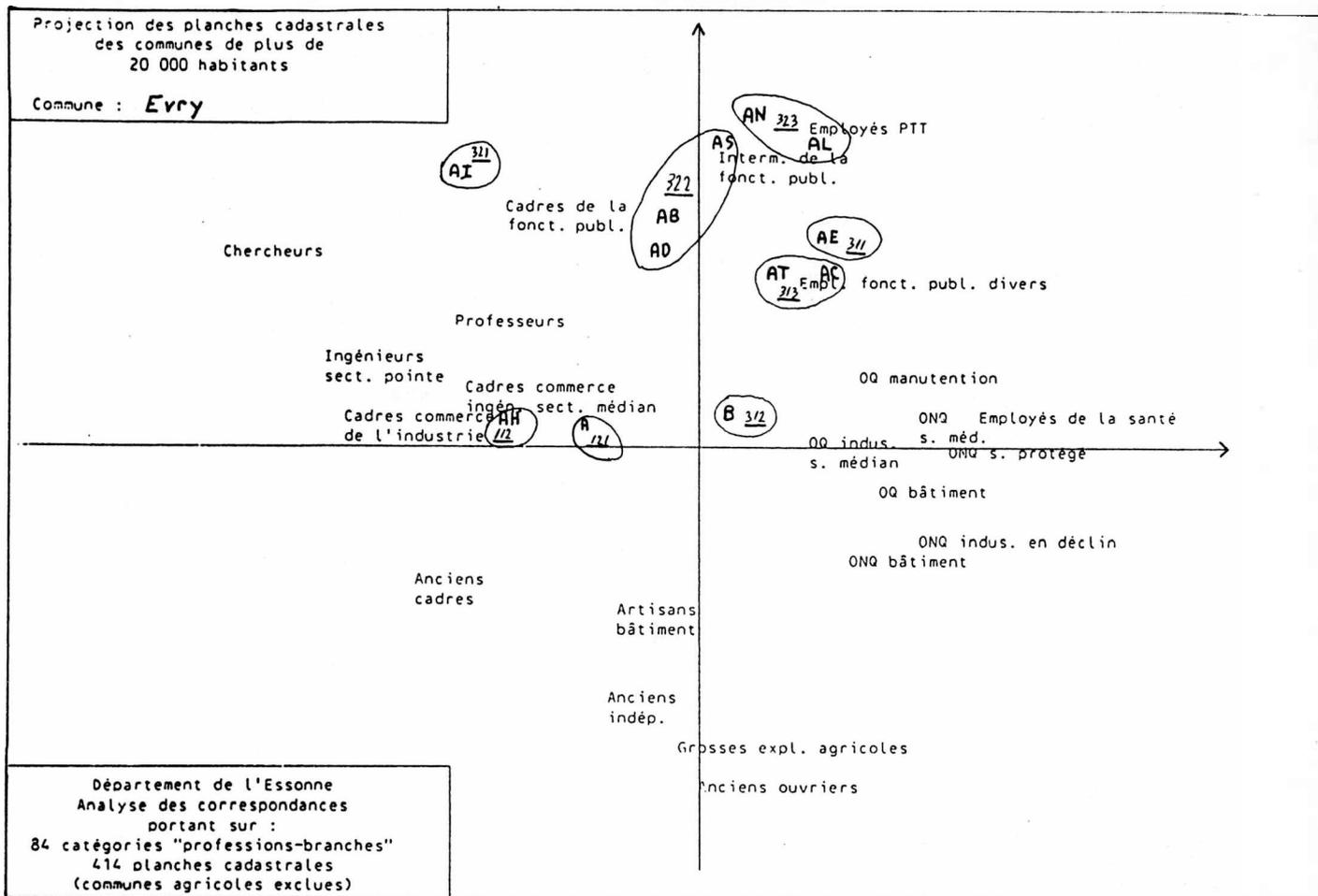
Graphique 4



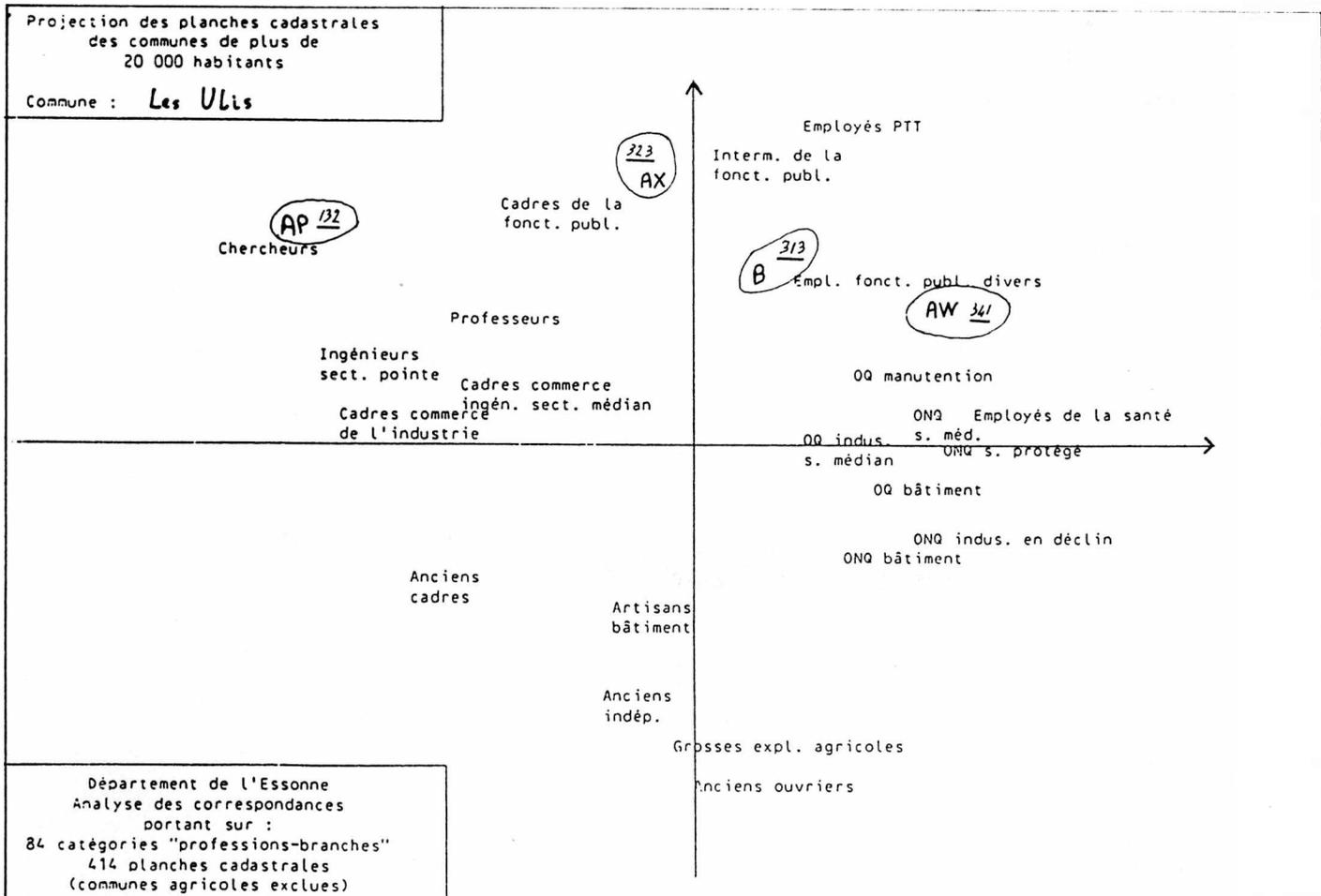
Graphique 5



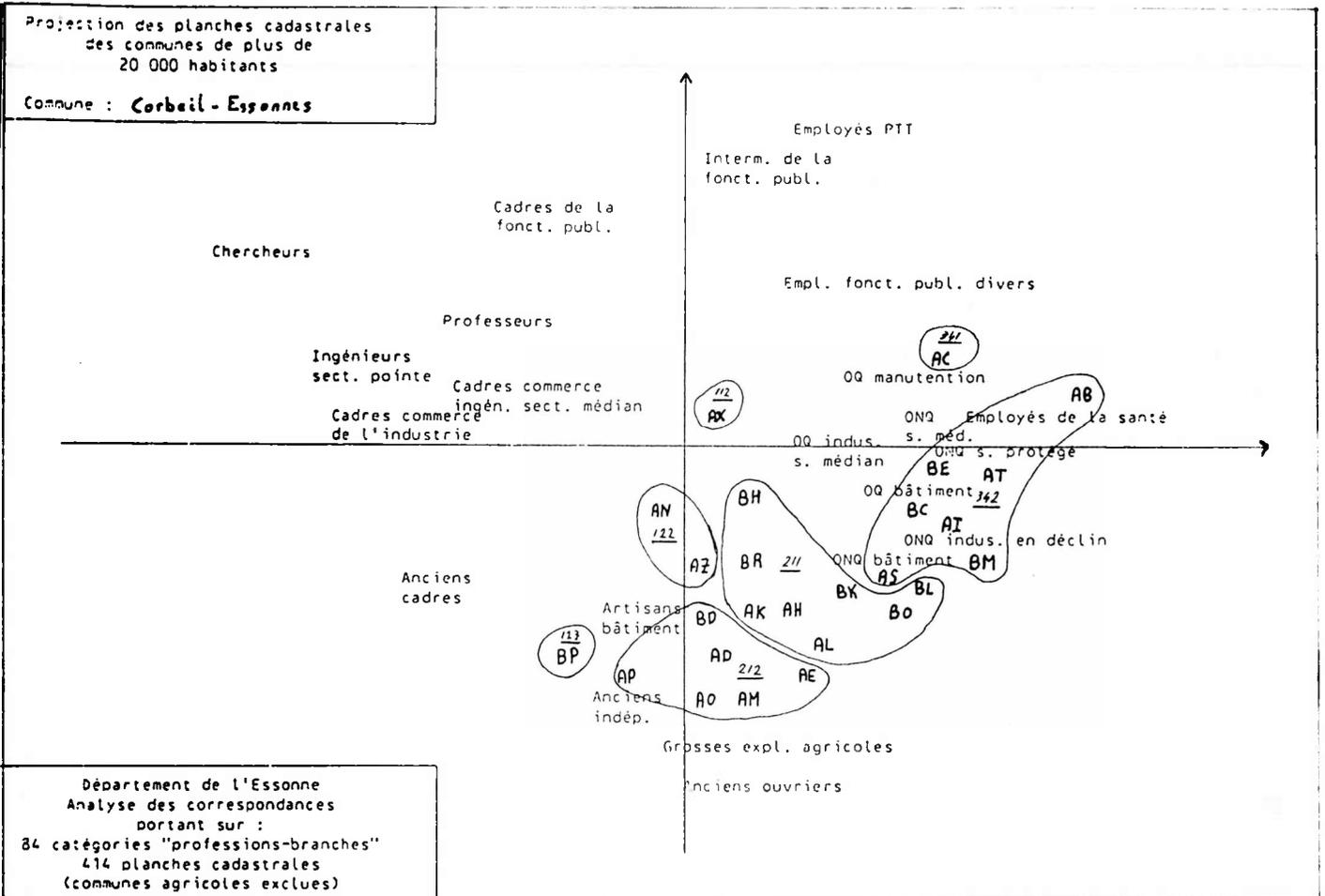
Graphique 6



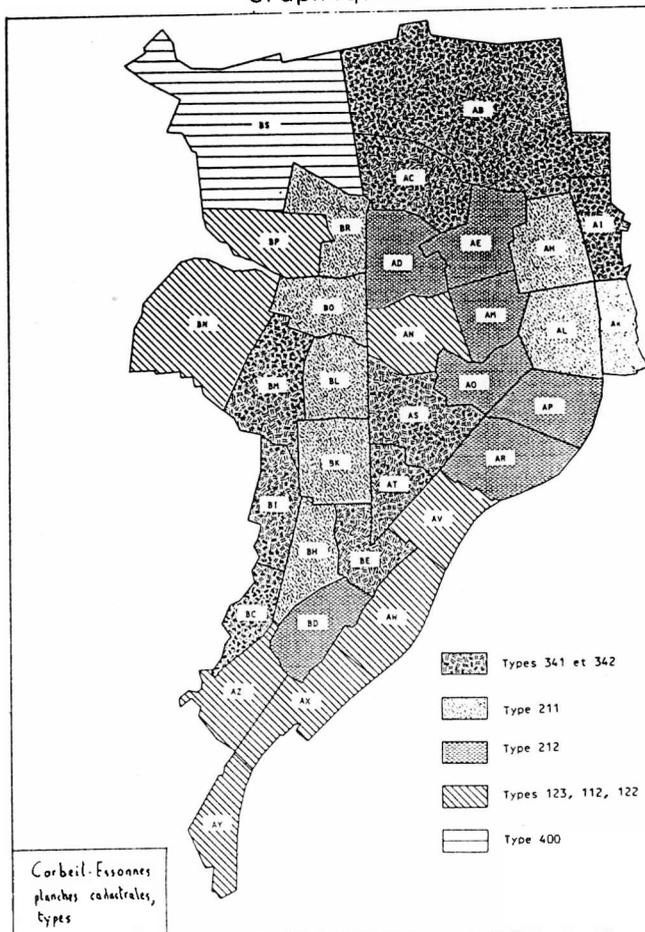
Graphique 7



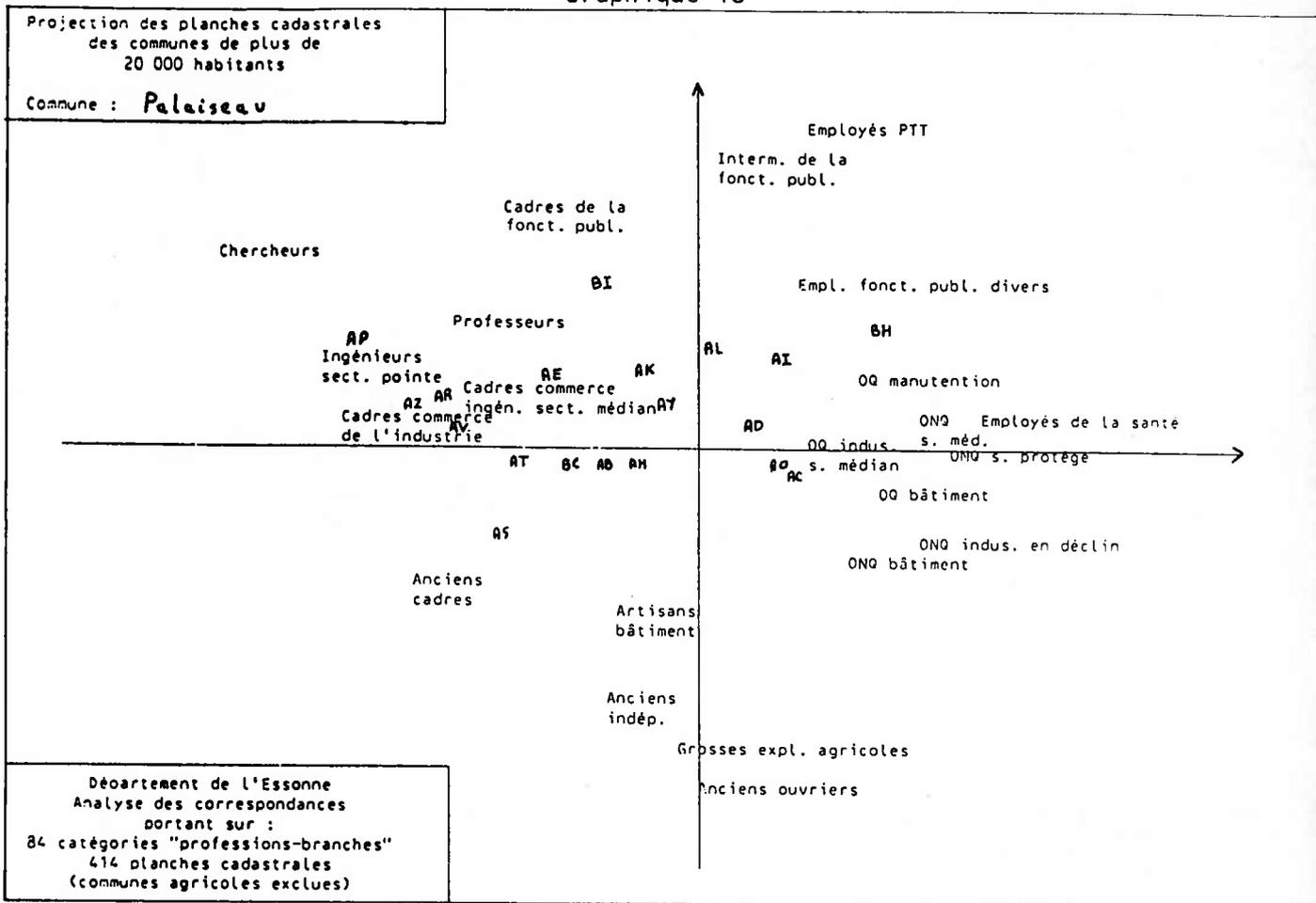
Graphique 8



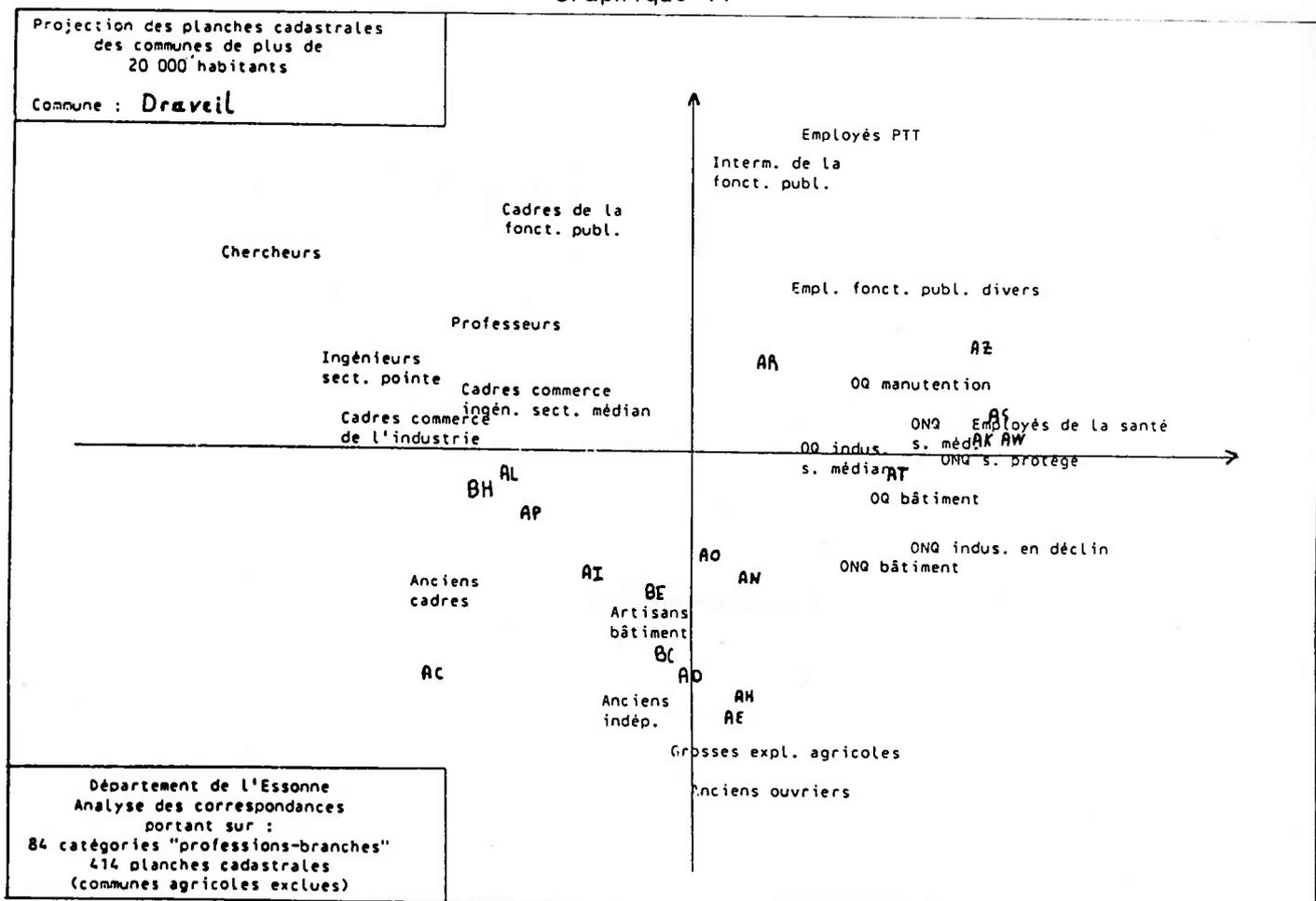
Graphique 9



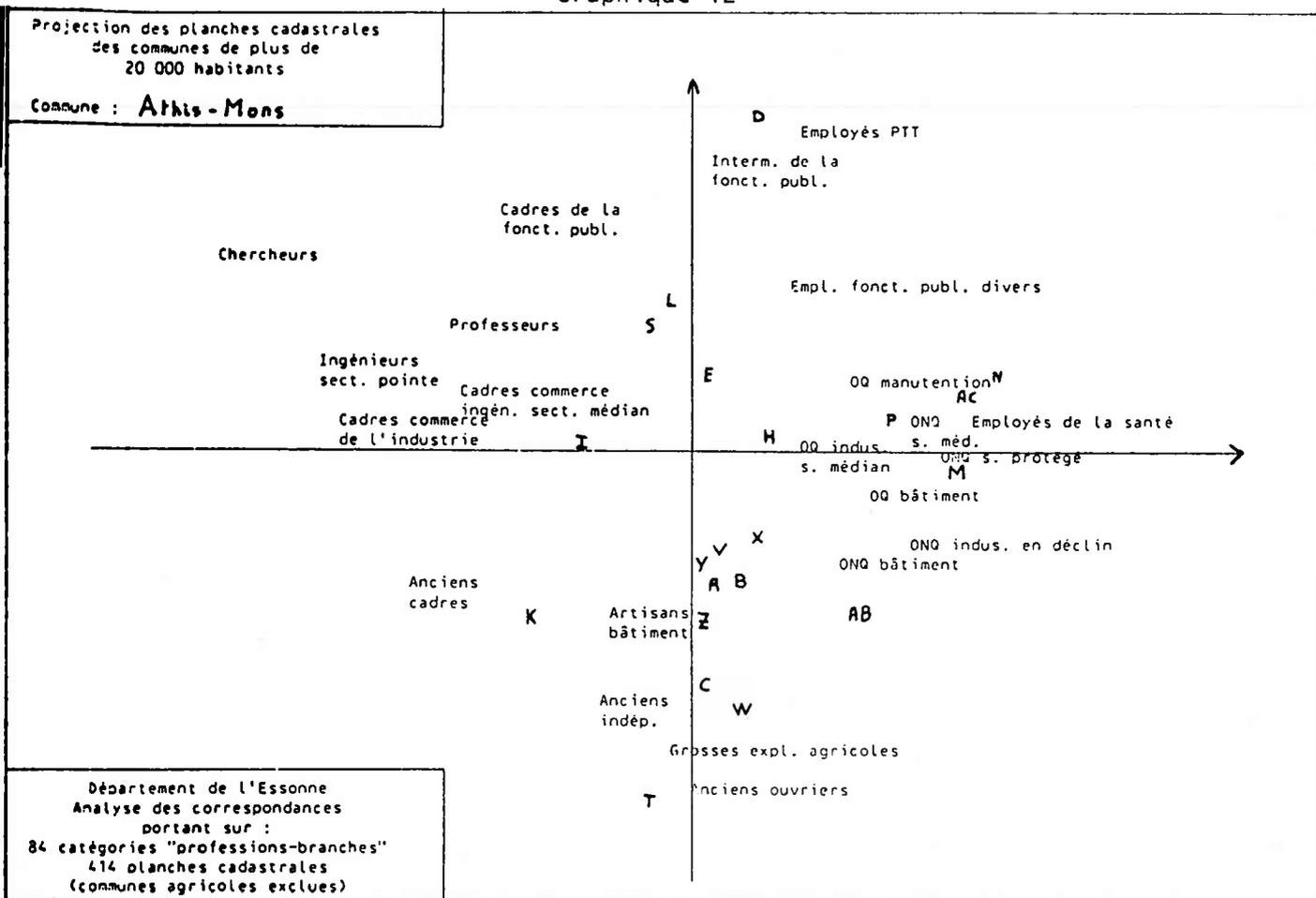
Graphique 10



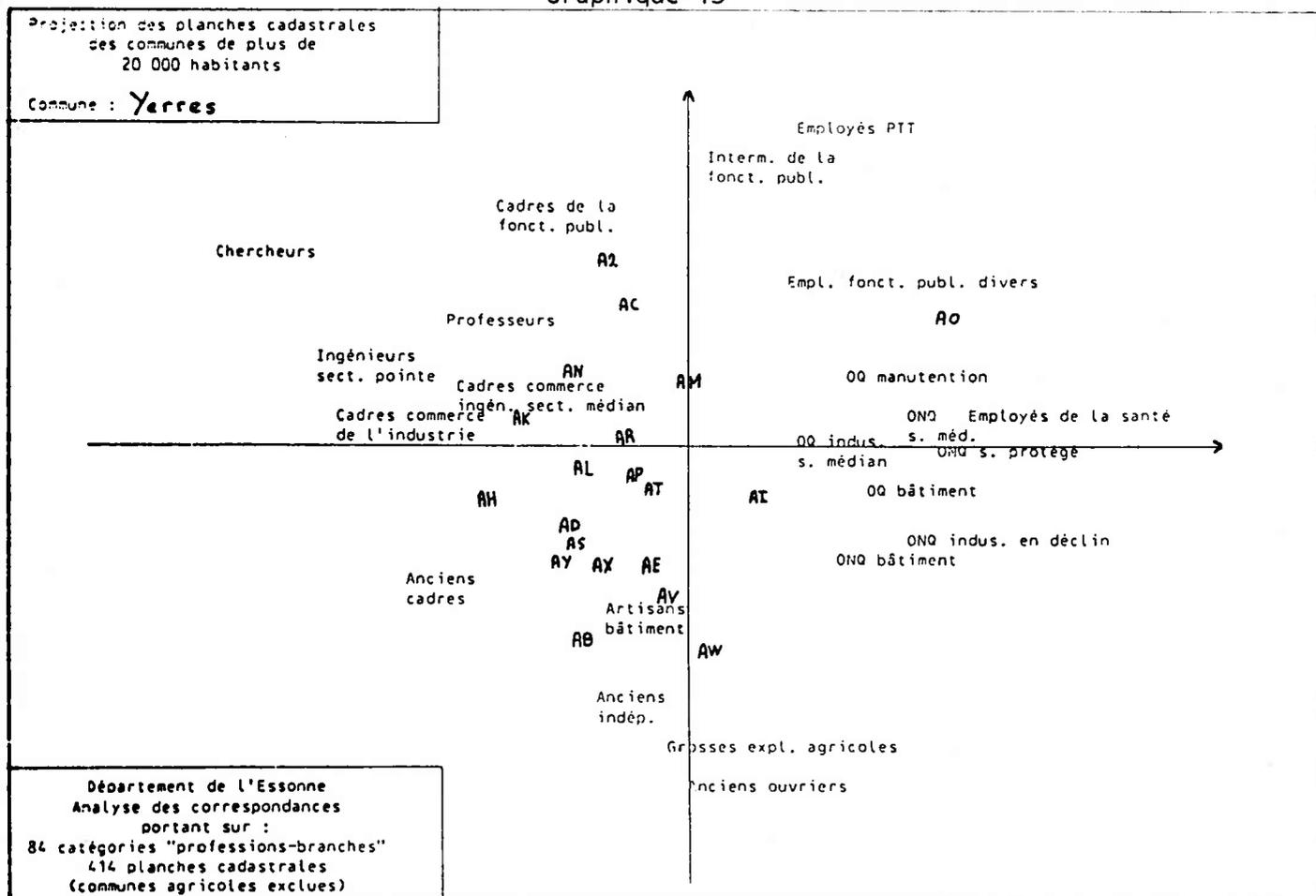
Graphique 11



Graphique 12



Graphique 13



III - DESCRIPTION DETAILLEE DES VINGT TYPES DE QUARTIERS/COMMUNES

La classification automatique a le même champ que l'analyse factorielle qu'on vient de présenter. Elle porte donc sur 415 unités géographiques élémentaires, soit des communes entières si elles ont moins de 20 000 habitants, soit des sections cadastrales dans le cas de communes d'au moins 20 000 habitants. A l'intérieur de chaque UGE, les ménages sont répartis en 86 PCS - branches résultant d'un croisement entre la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence et sa branche d'activité économique.

Ont été exclues de cette analyse les communes agricoles dont plus de 5,5 % de leurs chefs de ménage sont soit exploitants soit salariés agricoles, soit retraités de l'agriculture. Par souci d'exhaustivité, elles sont jointes à cette description et aux tableaux de l'annexe III comme un type de communes supplémentaire. Elles ne représentent que 3 846 ménages sur les 78 928 dont la personne de référence est active ou retraitée (RP82-sondage au quart).

Il y a 20 types de quartiers/communes non agricoles, répartis en 3 groupes et 10 sous-groupes issus de niveaux plus agrégés de la classification. Cette organisation est présentée ci-après. Un tableau sous forme de dépliant en fin de texte résume les principales caractéristiques des types de quartiers/communes ; il servira de guide pour la lecture de ce chapitre.

Par construction, les 20 types de quartiers/communes décrits ci-dessous diffèrent par leur composition socioprofessionnelle. On insistera donc en premier lieu sur cet aspect. On utilisera deux notions :

- . 1/ La catégorie socioprofessionnelle au sens INSEE du terme ; sauf mention contraire, c'est cette notion qui est utilisée dans le texte.
- . 2/ Une partition des 86 PCS - branches de base obtenue par classification automatique.

Le contenu des classes obtenues peut paraître insolite, chacune regroupe les plus proches voisins dans les 20 types de quartiers/communes (1).

(1) Regroupement en 10 postes des 86 PCS-branches d'activité, issus de la classification automatique :

- CS1 : ouvriers (sauf secteurs "protégés"), employés de l'industrie
- CS2 : intermédiaires administratifs et techniques (sauf techniciens des secteurs protégés et fonction publique), cadres de la fonction publique (hors administrations centrales) et employés de banques
- CS3 : patrons, cadres du privé et ingénieurs
- CS4 : artisans et commerçants (sauf détail spécialisé), anciens indépendants, anciens employés et anciens ouvriers
- CS5 : employés du public, et ouvriers des secteurs protégés
- CS6 : agriculteurs, ouvriers agricoles et anciens agriculteurs
- CS7 : professions scientifiques, professeurs et techniciens des secteurs protégés
- CS8 : commerçants de détail spécialisé, professions libérales médicales, anciens intermédiaires et anciens cadres
- CS9 : cadres et intermédiaires de la fonction publique
- CS10 : employés de la santé

Les chiffres donnés dans ce texte sont tirés des tableaux détaillés de l'annexe III. Y figurent en premier lieu les profils des 20 types de communes selon les 10 catégories professionnelles énumérées ci-dessus.

GROUPE 1

PATRONS, STATUTS ELEVES, SALARIES DU PRIVE (37 % des ménages de l'Essonne)

Ce groupe se caractérise par la proportion maximum de personnes de référence exerçant les professions de chefs d'entreprise, professions libérales et cadres supérieurs, particulièrement les cadres du privé. L'âge moyen est plus élevé, surtout en ce qui concerne les employés et ouvriers qualifiés ; relativement peu nombreuses dans ces quartiers aisés, ces classes y arrivent à un stade plus avancé de leur carrière ou y sont installées depuis plus longtemps.

Les quartiers (1) de ce groupe sont de taille moyenne pour le département ; il y a très peu de grands ensembles et au contraire beaucoup de maisons individuelles assez grandes. La proportion des ménages propriétaires de leur logement est maximum.

Cet ensemble se décompose en 7 types de quartiers/communes détaillés ci-dessous. Certains sont moins aisés (types 122 ou 123), ou plus jeunes (type 112) ; d'autres au contraire possèdent de façon accentuée les caractéristiques du groupe : un statut social très élevé, des ménages en fin de carrière.

11. CADRES SUPERIEURS DU PRIVE, PATRONS, PROFESSIONS LIBERALES

111. Type huppé privé (3,9 % des ménages de l'Essonne)

. PCS-branches les plus caractéristiques du type :

- ingénieurs des branches de pointe
- cadres de l'industrie
- anciens cadres
- ingénieurs des secteurs protégés
- profession libérales médicales

% de ménages dans	
le type	l'Essonne
6.27	2.71
4.03	1.51
3.48	1.30
2.99	1.06
1.56	0.42

(1) Pour alléger le texte, on parlera souvent de quartiers, mais répétons qu'il s'agit des communes de moins de 20 000 habitants et des sections cadastrales pour les communes plus grandes.

- Caractérisation socio-démographique de la population

Ce type présente l'un des plus forts taux de cadres et ingénieurs (32 %), ainsi que la plus forte proportion d'anciens cadres, anciens intermédiaires et médecins. La proportion de patrons et professions libérales y est la plus forte de tous les types (4 % contre 1 % en moyenne).

A contrario les pourcentages d'ouvriers et d'employés sont les plus faibles, avec le type 132.

C'est dans ce type qu'on compte le plus de personnes de référence nées à Paris ou dans les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne (33 % contre 26 % en moyenne).

- Caractérisation de l'habitat

Un rythme de construction régulier et encore soutenu après 1975, les plus grands logements du département malgré un nombre de personnes par ménage proche de la moyenne du département. Le pourcentage des propriétaires y est parmi les trois plus élevés de l'ensemble des types. Les logements, tant individuels que collectifs, des propriétaires non accédants sont les mieux raccordés aux réseaux d'adduction et d'assainissement.

Verrières-le-Buisson est l'exemple des communes de ce type qui comprend aussi des quartiers de Draveil et de St Michel s/Orge. Les UGE de ce type sont principalement des communes de faible taille.

112. Type jeune et professions intermédiaires

(6,9 % des ménages de l'Essonne)

. PCS-branches les plus caractéristiques du type :

- ingénieurs des branches de pointe
- cadres de l'industrie
- techniciens des branches de pointe
- cadres du commerce
- ingénieurs sauf secteur protégé

% de ménages dans	
le type	l'Essonne
5.26	2.71
2.98	1.51
4.80	0.30
2.52	1.30
3.63	2.10

- Caractérisation socio-démographique de la population

Ce type présente des caractéristiques proches de la moyenne avec des groupes de cadres et intermédiaires cependant un peu plus fréquents. Donc, un statut assez élevé, mais moins homogène que dans les types 111 et 132. La proportion des retraités y est inférieure à la moyenne de l'Essonne, et plus encore à la moyenne des types du groupe 1.

- Caractérisation de l'habitat

Parmi les types du groupe, le type 112 contient des ménages plus jeunes en moyenne (âge du chef de ménage 44,5 ans), et de taille plus élevée, ce qui explique un indice de peuplement proche de la moyenne malgré la taille importante des logements (31 % de 5 pièces et plus).

Mis à part les deux types à caractère agricole (types 400 et 220), c'est ici que la part des ménages résidant dans des communes de moins de 5 000 habitants est la plus importante (32 % contre 17 % en moyenne).

Chilly-Mazarin et Mennecy sont des communes particulièrement représentatives de ce type.

12. RETRAITES ET INDEPENDANTS

121. Type moyen du groupe 1 (6,2 % des ménages de l'Essonne)

. PCS-branches les plus caractéristiques du type :

- ingénieurs des branches de pointe
- anciens intermédiaires
- intermédiaires de l'industrie
- cadres de l'industrie

% de ménages dans	
le type	l'Essonne
4.15	2.71
3.44	2.38
1.98	1.34
2.13	1.51

- Caractérisation socio-démographique de la population

Profil socioprofessionnel assez proche du profil moyen de l'ensemble du groupe 1.

- Caractérisation de l'habitat qui distingue ce type de l'ensemble du groupe 1

La seule caractéristique est la forte proportion de logements situés dans des immeubles de vingt logements et plus.

122. Type ouvrier-employé du groupe 1

(8,3 % des ménages de l'Essonne)

. PCS-branches les plus caractéristiques du type :

- anciens employés
- anciens ouvriers
- anciens indépendants
- anciens intermédiaires
- employés de banque et assurances

% de ménages dans	
le type	l'Essonne
8.24	5.69
7.83	5.65
2.29	1.52
3.32	2.38
1.89	1.29

- Caractérisation socio-démographique de la population

On observe ici une légère surreprésentation des retraités (22%), principalement des anciens ouvriers et des anciens employés. La proportion d'employés et d'ouvriers est maximum par rapport à tous les types du groupe 1. Les ménages y sont d'une taille plus faible qu'en moyenne ; les ménages d'une seule personne y sont plus représentés qu'ailleurs et le nombre des enfants le moins élevé.

- Caractérisation de l'habitat

Une forte proportion (52 % pour 37 % en moyenne) de logements a été construite avant 1962 ; le ralentissement de la construction est net après 1968. Les logements petits (1 et 2 pièces) sont fréquents : 21 % de l'ensemble des logements.

La commune de Juvisy représente 20 % de l'effectif de ce type.

123. Type indépendants et retraités, quartiers centraux

(5,1 % des ménages de l'Essonne)

. PCS-branches les plus caractéristiques du type :

- anciens employés
- anciens indépendants
- anciens cadres
- anciens intermédiaires
- anciens ouvriers
- professions libérales médicales
- cadres de banque et assurances
- patrons
- artisans

% de ménages dans	
le type	l'Essonne
11.38	5.69
3.42	1.52
3.04	1.30
4.49	2.38
7.71	5.65
0.95	0.42
1.37	0.74
1.25	0.68
2.17	1.40

- Caractérisation socio-démographique de la population

Indépendants et retraités y sont en proportion maximum, tandis que la part des ouvriers est faible (14 %). La population de ce type se renouvelle très peu (75 % des ménages habitaient déjà leur commune en 1975), et c'est également la plus âgée : les personnes de référence y ont en moyenne 52,9 ans.

- Caractérisation de l'habitat

On trouve ici la plus forte proportion de maisons individuelles (82 %) après le type agricole (400) et la plus forte proportion de propriétaires (77 %) ; mais il y en a relativement peu en accession (56 % contre 69 % en moyenne). Les logements sont parmi les plus anciens (41 % avant 1949) et les moins raccordés aux réseaux d'évacuation des eaux usées et de gaz (spécialement pour les immeubles de plus de 5 logements)

**13. CADRES DU PUBLIC, ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS, TECHNICIENS
DES ENTREPRISES NATIONALES**

131. Type public à statut représentatif du groupe 1

(4,0 % des ménages de l'Essonne)

. PCS-branches les plus caractéristiques du type :

- scientifiques et chercheurs
- professeurs
- ingénieurs des branches de pointe
- techniciens des secteurs protégés

% de ménages dans	
le type	l'Essonne
4.37	0.80
2.67	0.88
5.41	2.71
3.77	1.71

- Caractérisation socio-démographique de la population

La répartition socioprofessionnelle est assez proche de celle de l'ensemble du groupe 1 à ceci près que les salariés y sont davantage dans les emplois du public. Les catégories les plus représentées (cf. tableau ci-dessus) rapprocheraient ce type du type 132, mais ce dernier a un statut social plus élevé.

- Caractérisation de l'habitat

Les logements y comptent en moyenne moins de pièces que dans les autres types du groupe 1. On trouve ici plus de petites communes que dans n'importe quel autre type, à l'exception de deux autres types qui ont un caractère agricole.

Il comprend Orsay ainsi qu'une partie de Palaiseau.

132. Type supérieur, salarié jeune

(2,9 % des ménages de l'Essonne)

. PCS-branches les plus caractéristiques du type :

- scientifiques et chercheurs
- ingénieurs des branches de pointe
- professeurs
- cadres de l'industrie
- anciens cadres
- techniciens des secteurs protégés
- cadres du commerce

% de ménages dans	
le type	l'Essonne
6.26	0.80
8.16	2.71
3.34	0.88
4.03	1.51
3.34	1.30
3.85	1.71
3.01	2.10

- Caractérisation socio-démographique de la population

38 % des chefs de ménages de cette population appartiennent aux catégories ingénieurs et cadres (soit le plus fort taux de tous les types), pour seulement 17 % d'ouvriers (l'un des deux taux les plus faibles).

Les catégories les mieux représentées sont, d'une part les professeurs, chercheurs et techniciens des secteurs protégés (catégorie CS7 : 13 % des ménages), d'autre part les cadres d'entreprise et les professions libérales (catégorie CS3 : 26 % des ménages). La population de ce type se renouvelle beaucoup (47 % des ménages y résidant en 1982 n'habitaient pas dans leur commune en 1975).

- Caractérisation de l'habitat

Les logements sont grands : la proportion de logements de 6 pièces ou plus est maximum ; l'indice de peuplement est le plus favorable. Les constructions sont les plus récentes pour le groupe 1 (27 % après 1975, 57 % après 1968) et surtout c'est là où les cadres du privé résident le plus souvent en logement neuf (40 % de la CS3). La proportion de propriétaires est importante (56 %).

Gif-sur-Yvette et Bures-sur-Yvette font partie de ce type, ainsi que certains quartiers de Palaiseau.

GRUPE 2

PETITS INDEPENDANTS, OUVRIERS ET ANCIENS OUVRIERS (23 % des ménages de l'Essonne)

Sans être très élevé, le poids des petits indépendants et des anciens ouvriers est maximum dans cet ensemble de quartiers/communes et le caractérise. Il y a davantage d'ouvriers dans ce groupe, aussi bien parmi les retraités que parmi les actifs non agricoles, bien que ce ne soit pas dans ce groupe qu'on trouve les communes typiquement ouvrières. Deux tiers des logements sont des maisons individuelles, plutôt petites et peu confortables ; le parc est très ancien. Ce groupe est le plus proche du monde rural ; il est toutefois hétérogène quant à la taille de la commune : c'est là qu'on trouve le plus de résidents en communes rurales, mais c'est aussi sur ce point que diffèrent les trois types de quartiers/communes qui le composent.

Enfin, c'est dans ces types socioprofessionnels qu'on trouve le plus d'Essonnois d'origine : 21 % de personnes de référence de ce groupe sont nées dans l'Essonne, contre 13 % pour l'ensemble du département.

21. VIEUX BOURGS

211. Type ouvrier peu qualifié (8,4 % des ménages de l'Essonne)

. PCS-branches les plus caractéristiques du type :

- anciens ouvriers
- ONQ artisanaux du bâtiment
- ONQ industriels, secteurs en difficulté
- anciens employés
- anciens indépendants

% de ménages dans	
le type	l'Essonne
9.02	5.65
1.65	0.82
1.07	0.52
7.23	5.69
2.34	1.52

- Caractérisation socio-démographique de la population

La proximité des petits retraités et des franges inférieures de la classe ouvrière met en évidence un certain type d'habitat ouvrier (la proportion des ouvriers hors secteur protégé (CS1) y est de 27 %). La qualification des ouvriers y est parmi les plus faibles de tous les types.

- Caractérisation de l'habitat

Proches de ceux du groupe 2 dans son ensemble, les logements sont plus anciens, moins confortables et plus petits que dans les autres types : 54 % de logements de 3 pièces ou moins contre 46 % en moyenne. Les immeubles collectifs y sont plus petits qu'ailleurs.

Des quartiers de Corbeil-Essonnes et de Morsang-sur-Orge sont dans ce type.

212. Vieux centres

. PCS-branches les plus caractéristiques du type :

- anciens ouvriers
- anciens employés
- anciens intermédiaires
- anciens indépendants
- commerçants de détail spécialisé
- commerçants de l'alimentaire
- artisans du bâtiment

% de ménages dans	
le type	l'Essonne
12.41	5.65
10.40	5.69
4.37	2.38
2.92	1.52
1.04	0.54
0.96	0.56
1.62	1.12

- Caractérisation socio-démographique de la population

La présence massive de toutes les catégories de retraités, sauf anciens cadres et anciens agriculteurs, donne une image assez parlante de la physionomie de ce type. Ils y voisinent avec certains ouvriers (ouvriers qualifiés de type artisanal, et ouvriers spécialisés industriels des secteurs "protégés") et un réseau de distribution commerciale traditionnelle (commerçants et artisans de l'alimentaire, cafés-restaurants, commerçants de détail spécialisés y sont surreprésentés). Nous faisons ici l'hypothèse qu'il y a adéquation entre les lieux de résidence de ces différentes catégories de commerçants et la localisation de leur commerce, cette hypothèse devra être confirmée par l'examen des lieux de travail de ces populations. Le nombre moyen d'enfants par ménage y est le plus faible de tous les types (0,72 contre 1,06 en moyenne et 1,54 au maximum). Les retraités y sont plus nombreux que partout ailleurs, les catégories supérieures et intermédiaires sont sous-représentées ; les catégories les plus déficitaires sont les "ingénieurs des branches de pointe", et les "chercheurs".

Le renouvellement de la population par migration est le plus faible de tous les types (23 % des ménages seulement sont arrivés dans leur commune depuis 1975).

- Caractérisation de l'habitat

Le parc de logement de ce type est le plus ancien avec celui de l'ensemble agricole (48 % de logements antérieurs à 1949 contre 22 % en moyenne). Il s'en distingue cependant par la part de la construction réalisée entre les deux guerres (34 % contre 11 % en moyenne et 7 % pour l'ensemble agricole) ; on y a également construit le moins de logements après 1962 (26 % contre 62 % en moyenne). Les logements sont peu confortables même comparés au type 123 dont l'histoire de construction est proche.

Les immeubles y sont de taille plus réduite (22 % de logements appartenant à des immeubles de 5 logements et plus, contre 46 % en moyenne) que dans les autres types. Enfin, ce type est l'un des plus urbains, 98 % de sa population résident dans des communes de plus de 20 000 habitants.

On y trouve des quartiers des centres historiques de Montgeron, Corbeil-Essonne, Draveil, Athis-Mons, Viry-Chatillon et Vigneux-sur-Seine.

22. AGRICOLE (pas d'éclatement de ce sous-groupe)

220. Type à orientation agricole (9,3 % des ménages de l'Essonne)

. PCS-branches les plus caractéristiques du type :

- anciens agriculteurs
- agriculteurs (grande exploitation)
- anciens ouvriers
- ouvriers agricoles
- agriculteurs (moyenne exploitation)
- agriculteurs (petite exploitation)

% de ménages dans	
le type	l'Essonne
1.19	0.34
0.56	0.09
8.10	5.65
0.80	0.20
0.30	0.03
0.52	0.13

- Caractérisation socio-démographique de la population

Une proportion encore forte de ménages liés à l'agriculture subsiste (3,2 % contre 1,4 % au maximum pour les autres types de l'ensemble non agricole), qui ne permet cependant pas de décrire ces espaces de résidence comme agricoles (la CS6 qui regroupe ces ménages représente 12 % des ménages de l'ensemble agricole, type 400). A l'intérieur du groupe 2, ce type se distingue également par une proportion plus élevée de cadres et d'intermédiaires.

C'est ici qu'on trouve le plus de personnes de référence nées en Essonne ou dans l'Eure-et-Loir, le Loiret, la Seine-et-Marne et les Yvelines (33 %), (si l'on excepte les communes agricoles qui en comptent 40 %). La moyenne pour l'ensemble des communes non agricoles est de 18 %.

- Caractérisation de l'habitat

Des logements individuels en grande part (70 %), et très peu d'immeubles de plus de 20 logements. 26 % de la construction datent d'avant la 1ère guerre (11 % en moyenne) et voisinent avec des logements très récents (21 % après 1975), correspondant à l'installation périphérique de ménages non agricoles ; par exemple, 30 % des techniciens et intermédiaires administratifs de ce type occupent des logements neufs contre 21 % en moyenne. 22 % des logements ne sont raccordés ni au gaz ni au tout-à-l'égout, ce qui confirme le caractère rural de l'habitat dans ces zones. 65 % de la population de ce type résident dans les communes de moins de 5 000 habitants.

La plus importante de ces communes est Etampes.

GROUPE 3

URBAIN, JEUNE, PUBLIC, EMPLOYE, HLM (35 % des ménages de l'Essonne)

Ce qui caractérise ce groupe est tout d'abord le poids des employés (22 % des ménages contre 12 % dans les deux précédents), et surtout de ceux travaillant dans le secteur public ou la fonction publique. Le poids du public est plus élevé ici qu'ailleurs dans toutes les professions tertiaires, cadres et professions intermédiaires compris. Mais ce qui semble induire cette proximité spatiale est l'importance du secteur HLM : 45 % des logements contre 9 et 13 % dans les deux groupes précédents. Le poids des employés induit, lui, une surreprésentation des familles monoparentales.

L'âge moyen est minimum dans ce groupe, y compris chez les seuls actifs. Les trois-quarts des ménages habitent dans des communes d'au moins 20 000 habitants avec des caractéristiques liées à l'urbanisation : grands immeubles, logements de taille moyenne répondant aux normes des grands ensembles de l'après-guerre, constructions postérieures à 1962, majorité de locataires.

Une proportion relativement élevée des ménages de ce groupe résidait dans Ile-de-France en 1975 ; les employés y sont particulièrement mobiles.

Cet ensemble se décompose en 10 types de quartiers/communes qui ont les caractéristiques ci-dessus mais de façon plus ou moins accentuée.

31. CLASSES MOYENNES

311. Habitat ouvrier du secteur public	(5,5 % des ménages de l'Essonne)
---	----------------------------------

. PCS-branches les plus caractéristiques du type :

- ONQ industriels des secteurs protégés
- OQ industriels des secteurs protégés
- employés divers
- employés de la fonction publique
- OQ de la manut. des secteurs protégés

% de ménages dans	
le type	l'Essonne
3.23	0.96
2.61	1.08
4.50	2.75
3.28	2.02
1.20	0.51

- Caractérisation socio-démographique de la population

Une sous-représentation des cadres dans une forme sociale particulière qui associe les PCS tertiaires aux ouvriers du secteur national (EDF, SNCF...). Les ouvriers non qualifiés travaillent massivement dans la fonction publique et les entreprises nationales (40 %). Le taux de qualification des ouvriers y est plus faible qu'ailleurs.

- Caractérisation de l'habitat

73 % de logements dans des immeubles collectifs forment le caractère majeur d'un bâti récent (68 % entre 1962 et 1975 contre 47 % en moyenne). La construction est très ralentie dans la période suivante (6 % contre 15 % en moyenne). La proportion des logements de 3 pièces y est maximale, ce qui explique que l'indice de peuplement y soit moins favorable qu'ailleurs.

On trouve ici Brétigny-sur-Orge et la plus grande partie de Ris-Orangis.

312. Type indépendants et retraités du groupe 3 (3,2 % des ménages de l'Essonne)

. PCS-branches les plus caractéristiques du type :

- employés des PTT
- OO industriels des secteurs de pointe
- anciens employés
- employés divers
- anciens cadres
- agents de maîtrise des sect. de pointe

% de ménages dans	
le type	l'Essonne
2.45	1.32
2.69	1.49
7.80	5.69
3.78	2.75
1.99	1.30
1.05	0.65

- Caractérisation socio-démographique de la population

Une distribution proche du profil d'ensemble du groupe 3 est nuancée par les retraités non ouvriers et les indépendants, surreprésentés aux dépens des employés et ouvriers.

- Caractérisation de l'habitat

Il y a ici 66 % de logements dans des immeubles collectifs ; le secteur locatif relève du secteur ILM à 71 %. Le parc de logements est marqué par les périodes de la reconstruction et du développement du logement social (57 % des logements construits de 1949 à 1967 contre 33 % en moyenne). Ces logements sont bien raccordés aux réseaux d'assainissement et relativement confortables.

On y trouve des quartiers de Massy et de Montgeron.

313. Type classe moyenne salariée

(10,1 % des ménages de l'Essonne)

. PCS-branches les plus caractéristiques du type :

- employés des PTT
- policiers et militaires
- chauffeurs
- employés de la santé
- employés de commerce

% de ménages dans	
le type	l'Essonne
2.45	1.32
4.14	2.78
4.11	2.97
1.65	1.00
1.18	0.66

- Caractérisation socio-démographique de la population

Les employés de la fonction publique, employés administratifs d'entreprise, chauffeurs et techniciens sont les catégories qui spécifient ce type par ailleurs assez représentatif du groupe 3.

- Caractérisation de l'habitat

Les logements de ce type appartiennent le plus souvent à des immeubles collectifs (86 %) avec un statut locatif (61 %) et ont typiquement 3 ou 4 pièces, présentant d'une manière générale toutes les caractéristiques de la classe 312 avec cependant une construction plus récente (50 % entre 1968 et 1974).

Ce type est particulièrement bien illustré par certains quartiers des Ulis, de Massy et de Grigny, ainsi que par les communes de Longjumeau et Epinay-sous-Sénart.

32. TRES URBAIN, JEUNES, CADRES ET INTERMEDIAIRES DU PUBLIC

321. Type supérieur, salarié public (1,6 % des ménages de l'Essonne)

. PCS-branches les plus caractéristiques du type :

- cadres de la fonction publique
- intermédiaires de la fonction publique

% de ménages dans	
le type	l'Essonne
4.50	1.08
4.26	1.29

- Caractérisation socio-démographique de la population

Ce type comporte le pourcentage minimum d'ouvriers du groupe 3 et au contraire une forte représentation des cadres et intermédiaires de la fonction publique.

La proportion des personnes de référence nées en province est très élevée, 44 %. Ce type vient en seconde position de ce point de vue, après le type 330.

- Caractérisation de l'habitat

Le parc des logements est très homogène ; ce sont des logements collectifs construits pour la plupart entre 1962 et 1974. Ils sont situés dans des immeubles de taille plus réduite que partout ailleurs dans le groupe 3. La proportion des logements neufs est parmi les plus faibles.

72 % de la population de ce type résident à Saint-Michel-sur-Orge.

322. Type jeune, supérieur privé du groupe 3

(3,3 % des ménages de l'Essonne)

. PCS-branches les plus caractéristiques du type :

- techniciens des secteurs de pointe
- employés des PTT
- employés de banques
- cadres de la fonction publique

% de ménages dans	
le type	l'Essonne
5.46	3.00
2.98	1.32
2.36	1.29
1.36	0.65

- Caractérisation socio-démographique de la population

Ce type est caractéristique du regroupement de certaines catégories de cadres et intermédiaires de la fonction publique, intermédiaires et techniciens des entreprises (la catégorie CS2 représente 30 % contre 19 % en moyenne). La sous-représentation marquée des indépendants et des retraités a pour corollaire une population jeune et salariée.

- Caractérisation de l'habitat

Deux traits distinguent ce type de son groupe : la part des propriétaires y est élevée, 67 % dont 94 % en accession ; il y a relativement peu de HLM à l'intérieur du secteur locatif. L'habitat est très récent : 83 % des logements sont construits après 1967.

20 % des ménages habitent des quartiers d'Evry. Ce type comporte également des quartiers d'Yerres et d'Athis-Mons.

323. Habitat tertiaire récent

(1,1 % des ménages de l'Essonne)

. PCS-branches les plus caractéristiques du type :

- employés des PTT
- policiers
- cadres de la fonction publique
- chercheurs et scientifiques
- techniciens des secteurs protégés
- intermédiaires des PTT

% de ménages dans	
le type	l'Essonne
7.58	1.32
6.40	2.78
2.60	0.65
2.73	0.80
4.15	1.71
1.54	0.32

- Caractérisation socio-démographique de la population

Les employés sont nettement plus présents dans ce type que dans l'ensemble du groupe 3, au détriment des ouvriers. On note également une légère surreprésentation des ménages de catégories intermédiaires. La proportion de chefs de ménage travaillant dans la fonction publique et les entreprises nationales est de 44 %. Les retraités y sont pratiquement absents (2 %, minimum absolu), et la proportion d'indépendants est minimum. L'âge moyen des chefs de ménage y est le plus faible.

- Caractérisation de l'habitat

C'est le parc de logement le plus récent : la moitié des logements sont postérieurs à 1974. Cela explique bien qu'on y trouve des logements très confortables et très bien raccordés au tout-à-l'égout. Presque tous les logements sont en immeubles collectifs (99 %) ; il s'agit en majorité d'appartements du secteur locatif social, et 37 % sont des logements HLM récents.

Des quartiers d'Evry et des Ulis constituent à eux seuls la totalité de ce type.

33. EMPLOYÉS DU PUBLIC (pas d'éclatement de ce type)

330. Habitat à dominante policiers et autres fonction publique

(1,4 % des ménages de l'Essonne)

. PCS-branches les plus caractéristiques du type :

- policiers et militaires
- intermédiaires de la fonction publique
- cadres de la fonction publique
- employés de la fonction publique

% de ménages dans	
le type	l'Essonne
17.10	2.78
9.32	1.08
5.52	1.29
6.88	2.02

- Caractérisation socio-démographique de la population

Ce type présente une proportion très élevée de policiers et militaires, c'est pourquoi il apparaît isolé avec un effectif faible dont la composition est si particulière : 17 % de ménages appartenant à la PCS policiers et militaires. 60 % des personnes de référence actives travaillent dans la fonction ou le service public.

- Caractérisation de l'habitat

Des immeubles collectifs à 83 %, majoritairement en HLM, 26 % seulement de ménages propriétaires. Notons que la construction est stoppée depuis 1975, mais que ce type a la proportion maximale de ménages arrivés depuis 1975 et venant d'autres régions que l'Ile de France (25 %).

Viry-Châtillon représente l'essentiel de ce type.

34. OUVRIERS, POLICIERS ET MILITAIRES

341. Habitat ouvrier jeune (5,5 % des ménages de l'Essonne)

. PCS-branches les plus caractéristiques du type :

- policiers et militaires
- OO du bâtiment
- OS de type artisanal divers

% de ménages dans	
le type	l'Essonne
6.73	2.78
4.62	2.47
2.68	1.13

- Caractérisation socio-économique de la population

La population de ce type est parmi les plus jeunes, et compte le plus grand nombre moyen d'enfants par ménage. La proportion d'ouvriers y est la deuxième après le type 342 (39 % d'ouvriers, et 11 % d'ouvriers non qualifiés) ainsi que la proportion des personnes de référence de nationalité étrangère (18 %). Celles nées à l'étranger sont en proportion maximum (30 %). Les cadres et les retraités y sont très peu nombreux (5 % et 7 % respectivement).

- Caractérisation de l'habitat

74 % des logements sont dans des immeubles de 10 logements et plus. 74 % des logements occupés relèvent du secteur locatif social. Notons de très faibles proportions de propriétaires (13 %) et de maisons individuelles (8 %). La construction s'est faite entre 1962 et 1975 dans une proportion de 81 %, et elle est très ralentie depuis 1975 (7 % contre 15 % en moyenne).

Ce type contient principalement des planches cadastrales de communes de plus de 20 000 habitants : Grigny (23 % du type), Vigneux s/Seine, Sainte-Geneviève-des-Bois, Athis-Mons, et la commune de Fleury-Mérogis.

342. Quartiers ouvriers moins récents

(3,2 % des ménages de l'Essonne)

. PCS-branches les plus caractéristiques du type :

- chauffeurs
- OQ de type artisanal du bâtiment
- OQ de type industriel secteur médian
- ONQ de type industriel secteur médian
- ONQ de type industriel divers
- OQ de la manutention divers
- policiers et militaires

% de ménages dans	
le type	l'Essonne
6.27	2.97
5.47	2.47
5.11	2.36
3.95	1.70
3.04	1.13
3.43	1.49
5.03	2.78

- Caractérisation socio-économique

On trouve dans ce type des extrema pour les indicateurs suivants :

- la plus forte proportion d'ouvriers (48 %) et d'ouvriers non qualifiés (15 %).
- la plus forte proportion de personnes de référence étrangères (19 %)
- le moins de cadres (3 % contre 15 % en moyenne) et de catégories intermédiaires (13 % contre 21 % en moyenne)

Ce type est particulièrement hétérogène du point de vue de l'origine de ses résidents. Il vient en second après le précédent pour ce qui est de la proportion de personnes de référence nées à l'étranger (29 %). Il vient en troisième position pour ce qui est de la proportion d'Essonnois, 18 %. Cette proportion est en général faible pour le groupe 3, oscillant entre 5 % et 12 %.

A l'intérieur du groupe 3, ce type se distingue également par la plus faible proportion de salariés du public et la plus forte proportion d'anciens ouvriers.

- Caractérisation de l'habitat

Des maisons individuelles (20 %) voisinent avec de grands immeubles (44 % de 20 logements et plus). La proportion des propriétaires y est parmi les plus faibles (22 %) et le secteur social représente 56 % d'un parc de logements plus ancien que celui du type précédent (34 % construits avant 1962 contre 12 %).

Ce type est constitué exclusivement de sections cadastrales de communes de plus de 20 000 habitants (les communes de plus de 30 000 habitants en représentent 75 %). Plus de la moitié des ménages vivent à Corbeil-Essonnes. Ce type comprend aussi, entre autres, des quartiers de Viry-Châtillon, et de Vigneux-sur-Seine.

35. EMPLOYES DE LA SANTE (pas d'éclatement de ce type)

350. Habitat tertiaire (0,4 % des ménages de l'Essonne)

. PCS-branches les plus caractéristiques du type :

- employés de la santé

% de ménages dans	
le type	l'Essonne
23.63	1.00

- Caractérisation socio-démographique de la population

Moins de 400 ménages sont regroupés dans ce type dont les trois-quarts sont localisés sur une section cadastrale de Draveil où est construit un grand hôpital.

GROUPE AGRICOLE
(Type 400 dans les tableaux statistiques)
(4,9 % des ménages de l'Essonne)

Par construction, ce type rassemble les communes comptant plus de 5,5 % de population agricole. Il est issu de la première partition de l'aire de référence, décrite à l'annexe II. Il est formé de 72 communes entières et de 3 planches cadastrales appartenant à des communes de plus de 20 000 habitants.

Ce type est localisé quasi-exclusivement dans le sud du département ; il comprend 40 % des communes de moins de 20 000 habitants, et seulement 14 % des unités géographiques de base, dont 9 dépassent les 1000 habitants.

- Caractérisation socio-démographique de la population

12 % des chefs de ménages (actifs et retraités) appartiennent aux catégories agricoles (exploitants, ouvriers agricoles et anciens agriculteurs) pour 1,3 % en moyenne dans le département. Plus de la moitié des agriculteurs exploitants de l'Essonne habitent dans ce type. Les petits commerçants et artisans y sont surreprésentés.

Les ouvriers y sont en nombre proche de la moyenne du département, tandis que les cadres, intermédiaires et employés y sont en proportion moindre.

- Caractérisation de l'habitat

86 % de maisons individuelles et 44 % de logements non raccordés aux réseaux publics (évacuation des eaux usées et gaz) sont associés à une faible densité et une dispersion importante de l'habitat. Notons que pour toutes les catégories de logements et tous les statuts d'occupation, la part de logements qui ne sont raccordés ni au gaz ni au tout-à-l'égout est maximum.

La construction correspond à une transformation de l'usage résidentiel du monde agricole : des zones anciennement agricoles (40 % des logements sont construits avant 1915 contre 11 % pour l'ensemble du département), sont investies aujourd'hui par d'autres catégories de population. Un habitat périphérique se développe : 37 % de la construction est réalisée après 1967. Notamment, les cadres et professions intermédiaires résident plus souvent que les autres catégories dans des logements neufs. Par ailleurs, 16% des logements construits avant 1975 sont vides ou sont des résidences secondaires.

IV - LES MIGRATIONS ALTERNANTES : STATUT DES MIGRANTS, STATUT DES COMMUNES

Une des hypothèses fondamentales de ce programme concerne le rôle de la division spatiale du travail dans la hiérarchie des qualifications. Les travaux menés sur la France entière ont approfondi l'analyse en termes de reproduction sociale, à partir d'observations telles que la fixation spatiale de la main d'oeuvre peu qualifiée dans les zones périphériques, ou l'émergence de pôles de qualifications ; ces phénomènes sont largement induits par la géographie de l'outil de production qu'on assimile, à cette échelle, à la géographie des lieux de résidence de la main-d'oeuvre requise.

À l'échelle locale, celle d'un département comme l'Essonne, s'il existe à n'en pas douter une hiérarchie des lieux de travail, on ne peut pas la superposer à la hiérarchie sociale des lieux de résidence : d'une part 85 % des actifs travaillant sont des migrants alternants ; d'autre part on a vu l'importance des mécanismes de ségrégation sociale locale.

L'analyse des flux de migrations alternantes est donc une phase obligée de cette problématique, elle est amorcée ici.

L'approche est différente de l'analyse classique des migrations alternantes - il s'agit d'une analyse par profession.

On donnera tout d'abord une description rapide par grandes catégories socioprofessionnelles (a). Une analyse plus fine intégrant le type de lieu de résidence mettra en évidence l'hétérogénéité interne à chaque groupe social (b). Elle permettra un regroupement des lieux de travail en quatre grands groupes (c), puis une description des migrations entre les 20 types de quartiers/communes de résidence et ces quatre groupes de lieux de travail (d).

a) Les lieux de travail des différentes catégories socioprofessionnelles

Les différentes catégories de cadres n'ont pas toutes le même comportement ; les cadres administratifs, qu'ils appartiennent à la fonction publique ou à une entreprise, vont en grand nombre travailler à Paris : 42 % d'entre eux au recensement de 1982 (voir tableau 1). Les professeurs-professionnels scientifiques et les ingénieurs travaillent d'une part dans l'Essonne, mais dans des communes très particulières : Saclay, Orsay, Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette... où sont localisés des laboratoires et des unités de production à technologie avancée ; d'autre part ils travaillent dans les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne, les Yvelines.

Cette coupure parmi les cadres traduit l'opposition entre la localisation à Paris des sièges sociaux des grandes entreprises ou la concentration des organismes financiers, et la localisation dans certaines communes proches, plutôt à l'ouest de la région, d'établissements de production requérant des personnels très qualifiés.

Tableau 1

Les lieux de travail des salariés résidant en Essonne

Profession, catégorie sociale de la personne de référence	Commune de résidence	Ailleurs dans l'Essonne	Paris	Hauts-de-Seine	Val-de-Marne	Autres départ. d'Ile-de-France	Nombre de ménages % effectifs
Cadres de la fonction publique et cadres administratifs des entreprises	10,5	18,5	41,5	12,2	9,8	7,5	100 5 548
Professeurs, prof. scientifiques, ingénieurs	8,3	29,7	23,8	16,8	11,7	9,7	100 6 026
Professions intermédiaires	21,5	28,3	26,7	6,8	11,1	5,6	100 7 435
Techniciens, contremaîtres	11,2	33,9	17,3	14,5	13,4	9,7	100 8 583
Employés sauf admin. d'entreprises	28,0	27,0	28,8	3,3	10,3	2,6	100 7 042
Employés administratifs d'entreprises	11,1	25,5	38,2	6,6	13,9	4,7	100 4 468
Ouvriers de type artisanal	28,1	34,7	15,6	6,2	10,2	5,3	100 6 868
Ouvriers de type industriel	17,4	39,1	13,7	7,1	17,3	5,4	100 7 627
Chauffeurs, OQ de la manutention	17,3	37,6	15,1	5,3	20,1	4,7	100 3 685
ENSEMBLE	17,5	30,7	23,8	9,0	12,8	6,2	100 57 282

Source : Recensement de 1982, quart-lourd pour l'Essonne

Champ : Personnes de référence salariées, actives avant un emploi, travaillant en Ile-de-France

Lecture : Parmi les personnes de référence : professeurs, professions scientifiques ou ingénieurs, 29,7 % travaillent dans l'Essonne, 11,7 % travaillent dans le Val de Marne.

On retrouve cette coupure parmi les professions intermédiaires. Les techniciens et les contremaîtres ressemblent fort aux ingénieurs et chercheurs travaillant dans quelques communes spécifiques de l'Essonne et surtout dans les autres départements d'Ile-de-France, mais pas à Paris. Tandis que les salariés des professions intermédiaires administratives (du secteur public comme du secteur privé) ressemblent aux cadres de même fonction et travaillent souvent à Paris : certains travaillent là où ils habitent, mais ce sont des enseignants de l'école primaire.

Même clivage parmi les employés, entre ceux qui restent dans l'Essonne : employés de commerce, employés des services aux particuliers (catégorie malheureusement hétérogène, allant des employés de l'hôtellerie aux coiffeurs salariés, en passant par les employés de maison...) et ceux qui vont travailler à Paris : c'est le cas de 38 % des employés administratifs d'entreprise (presqu'autant que les cadres administratifs). Paris excepté, les employés ne travaillent guère hors de l'Essonne.

Les ouvriers, eux, sortent peu du département : ceux du travail artisanal (qualifiés ou non qualifiés) travaillent même souvent dans la commune où ils habitent.

b) Le lieu de travail, source de différence dans chaque groupe social

Nous avons délimité en première approximation 11 types de lieux de travail pour les hommes salariés, à savoir :

1. la commune de résidence,
2. Corbeil-Essonnes et les autres communes ouvrières de l'Essonne représentées dans les types 341 et 342 de la typologie quartiers/communes,
3. Orsay, Gif-sur-Yvette et les autres communes de l'Essonne appartenant en majorité au type de quartiers/communes "supérieurs, salariés jeunes" (132),
4. les autres communes de l'Essonne,
5. Paris,
6. les Hauts-de-Seine,
7. le Val-de-Marne,
8. la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise,
9. les Yvelines,
10. la Seine-et-Marne,
11. les communes situées hors Ile-de-France.

On a retenu 7 professions et catégories sociales :

- . les cadres du secteur public,
- . les cadres du secteur privé,
- . les professions intermédiaires du secteur public,
- . les professions intermédiaires du secteur privé,
- . les employés,
- . les ouvriers qualifiés,
- . les ouvriers non qualifiés.

L'analyse qui suit porte sur 49 129 hommes salariés répartis d'une part selon leur profession et leur type de quartier/commune de résidence, soit $7 \times 21 = 147$ possibilités, et d'autre part selon leur type de lieu de travail (les 11 rubriques ci-dessus).

Le graphique 14 présente le plan principal d'inertie de l'analyse des correspondances effectuée sur ce corpus - les deux premiers axes factoriels font 61 % de l'inertie totale : pour des raisons de lisibilité, on n'a pas fait figurer les 147 catégories de base mais seulement les catégories agrégées : les 7 professions et les 21 types de quartiers/communes de résidence. Les lieux de travail sont représentés.

Le premier axe d'inertie représente une opposition hiérarchique, car les cadres du privé résidant dans les quatre types les plus huppés s'opposent aux ouvriers non qualifiés résidant dans les types aux statuts les plus bas. A cette opposition correspond, pour les lieux de travail, une opposition entre, d'un côté les Yvelines, la zone d'Orsay et les Hauts-de-Seine qui s'avèrent donc être les lieux de travail des cadres et de l'autre, la zone de Corbeil-Essonnes, et les autres communes de l'Essonne y compris la commune de résidence ("la même commune"). Les ouvriers travaillent donc davantage sur place. Les lieux de travail sont d'abord organisés selon la hiérarchie des qualifications.

La hiérarchie des statuts sociaux des types de résidence telle qu'elle apparaît dans l'analyse ayant permis la construction de la typologie, se retrouve bien sur cet axe ; c'est un reflet indirect de la composition professionnelle de ces types.

En effet, plus un type compte de cadres (respectivement d'ouvriers) parmi ses résidents, plus ceux-ci privilégient globalement les lieux de travail à forte concentration de cadres (respectivement d'ouvriers). Cette relation triviale est représentée sur le graphique 15 sur lequel on a placé les types de lieux de résidence selon :

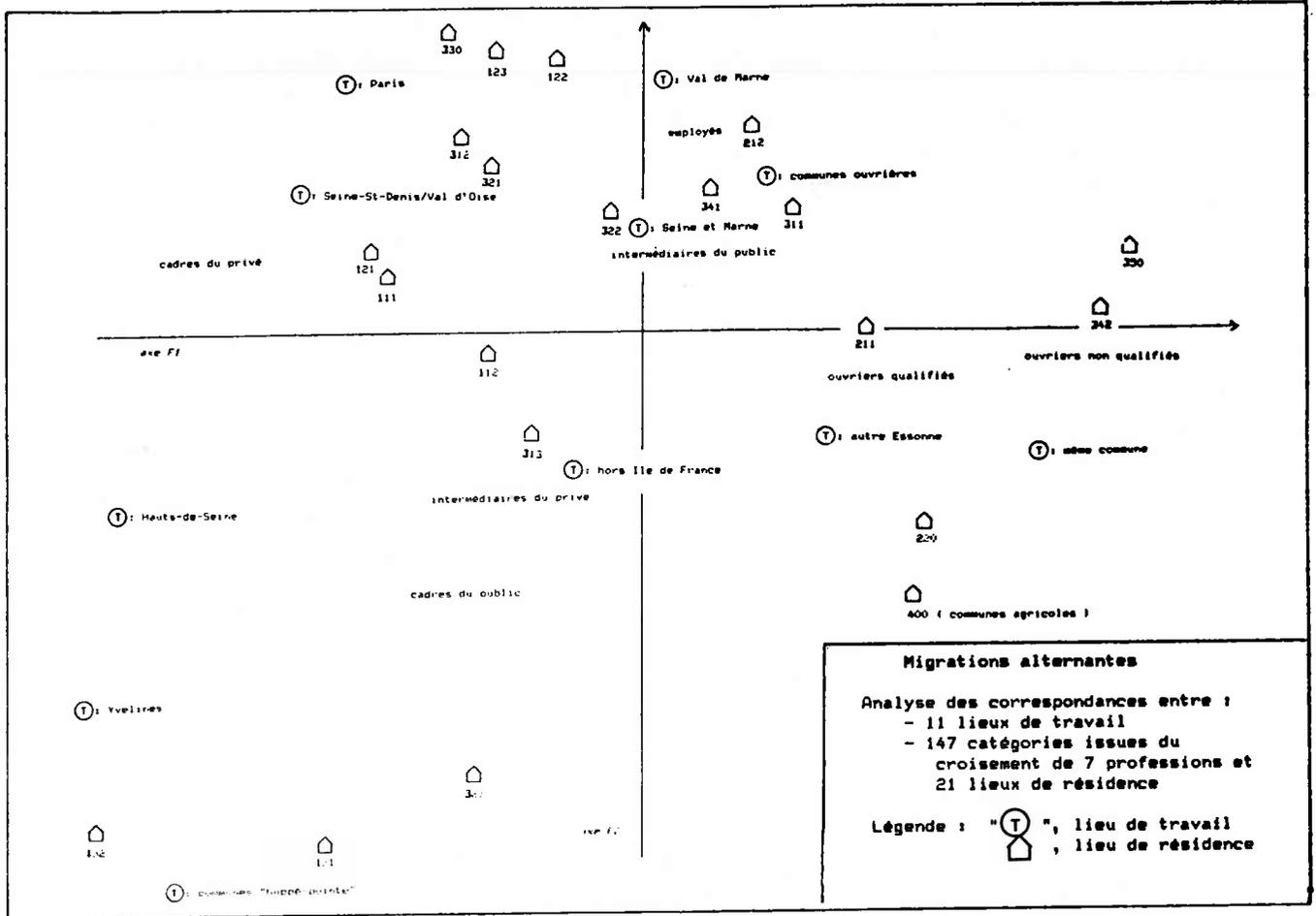
- en abscisse, leur coordonnée sur l'axe F1 de l'analyse des correspondances entre PCS et lieux de résidence ayant servi à établir la typologie de base, axe synthétisant la hiérarchie des quartiers/communes selon **le statut social de leurs résidents**. C'est l'axe F1 du second graphique de ce rapport.
- en ordonnée, les coordonnées des types de quartiers/communes sur l'axe F1 de l'analyse précédente ; ces types sont hiérarchisés ici en fonction de **la qualification des lieux de travail de leurs résidents**.

Mais on va voir que cette hiérarchie des lieux de travail se retrouve à l'intérieur de chaque classe sociale analysée séparément, y révélant des hétérogénéités internes ; celles-ci redoublent si l'on peut dire les différences de statut social entre lieux de résidence.

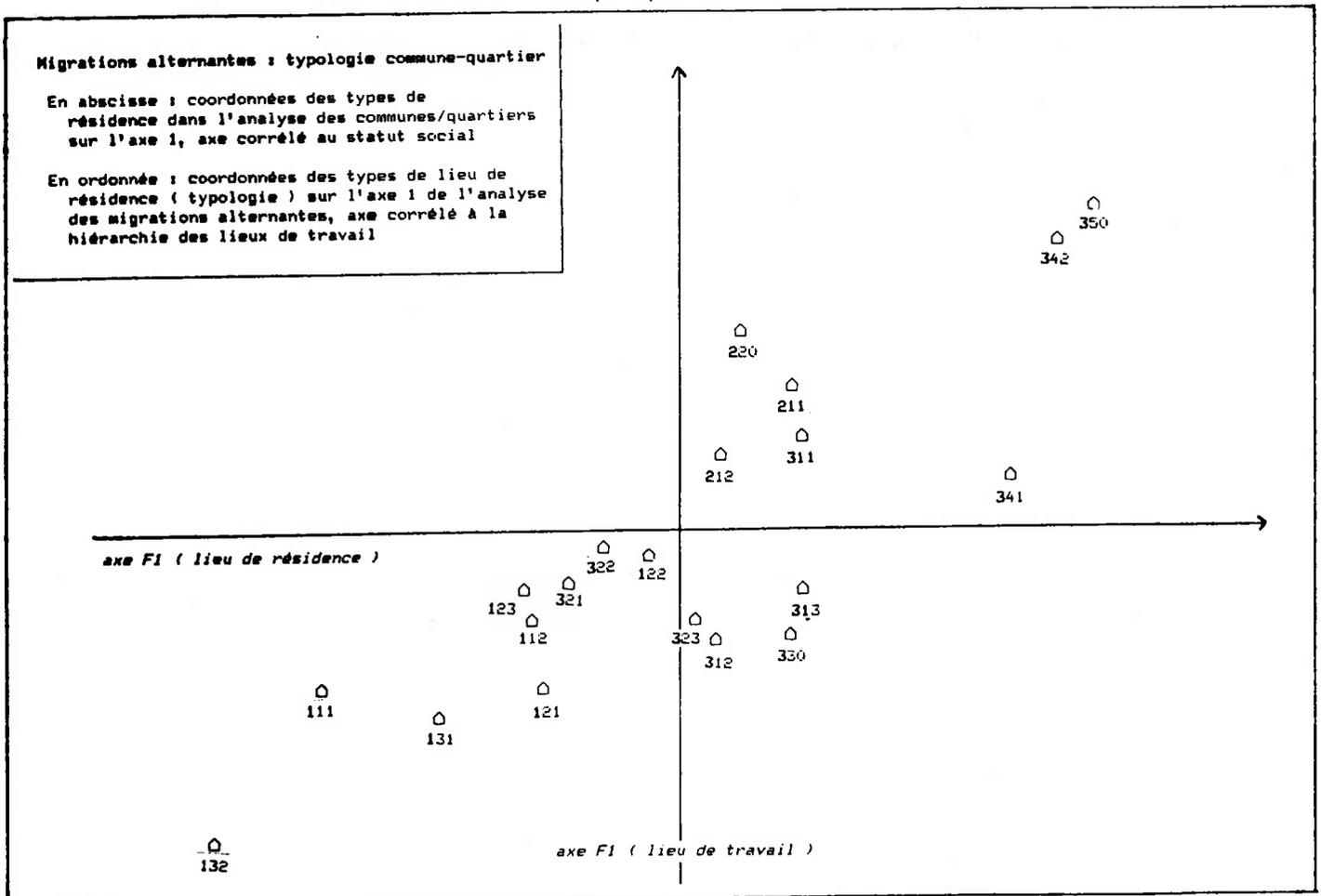
C'est une autre façon de faire apparaître l'hétérogénéité interne à chacune des catégories sociales. On a vu que les cadres ne sont pas les mêmes cadres selon qu'ils habitent une commune tertiaire ou une commune ouvrière : ils n'ont pas la même origine sociale, ils n'ont pas le même salaire... On ajoute ici qu'ils ne travaillent pas au même endroit.

En d'autres termes, s'il n'y a pas identité géographique entre la hiérarchie des lieux de travail et celle des lieux de résidence, la pratique des migrations alternantes reconstitue entre les statuts sociaux des lieux de résidence une hiérarchie homologue à celle des qualifications entre les lieux de travail, cette hiérarchie établissant des distinctions à l'intérieur même de chaque classe sociale.

Graphique 14



Graphique 15



Cette homologie est mise en évidence sur le graphique 16 (ce graphique est le même que le graphique 15 mais restreint aux cadres du privé, l'abscisse est conservée, c'est celle du type de résidence). La relation positive ainsi montrée exprime cette homologie : "un cadre du privé résidant dans un type de commune au statut social plus élevé travaille dans un lieu plus qualifié". Le graphique 17 montre la même relation pour les intermédiaires du privé.

Cette relation ouvre la perspective que nous allons développer maintenant : l'examen des lieux de travail des résidants de chaque type pour mettre en évidence les différences de statuts sociaux que recouvre la typologie des lieux de résidence à l'intérieur de chaque classe sociale.

c) Quatre groupes de lieux de travail pour les salariés de l'Essonne

Après l'analyse des correspondances précédente, nous pouvons regrouper les 11 types de lieux de travail en 4 groupes selon la similitude des emplois offerts aux hommes salariés de l'Essonne.

- . Groupe 1 : non-migrants, Corbeil-Essonnes et communes ouvrières du nord-est, autre Essonne (i.e. sauf le groupe Gif-sur-Yvette, Orsay...).
- . Groupe 2 : Paris, Seine-Saint-Denis, Val-d'Oise.
- . Groupe 3 : Orsay, Gif-sur-Yvette, Bures-sur-Yvette, Saclay..., Yvelines, Hauts-de-Seine.
- . Groupe 4 : Seine-et-Marne, Val-de-Marne et autres.

Ces quatre groupes pèsent respectivement pour 43 %, 26 %, 16 % et 15 % de l'ensemble des emplois des hommes salariés résidant dans l'Essonne.

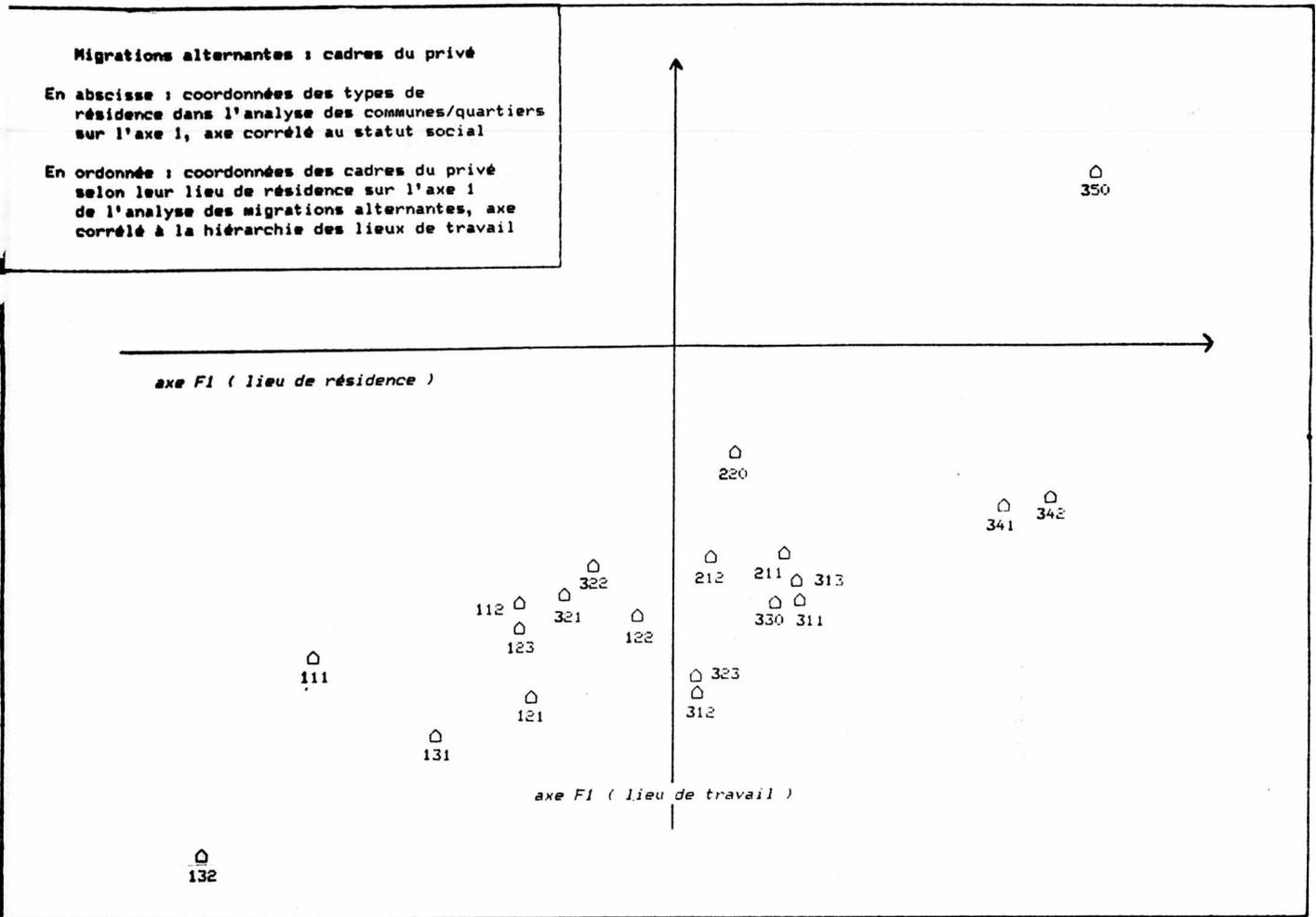
Le tableau 2 compare la structure de l'activité dans ces 4 groupes de lieux de travail qui apparaissent bien hiérarchisés du point de vue des qualifications, mais révèlent également une opposition entre les professions tertiaires (cadres, employés, intermédiaires administratifs) et les professions techniques ou liées plus directement à la production (ingénieurs, techniciens et ouvriers).

L'Essonne (groupe 1) qui pèse pour 43 % des emplois considérés s'oppose à Paris (groupe 2) et aux Hauts-de-Seine... (groupe 3), principalement du point de vue des qualifications : minimum de cadres et d'ingénieurs et maximum d'ouvriers ; le ratio cadres/non ouvriers est minimum tandis que la qualification ouvrière est faible (76 %), équivalente à celle de Paris où les ouvriers sont cependant beaucoup moins fréquents. En bref, industrie de main-d'œuvre, services peu qualifiés, services locaux des administrations semblent constituer la trame de l'emploi dans ce groupe qui se distingue de la Seine-et-Marne... c'est-à-dire du groupe 4, également peu qualifié, par la présence forte du secteur public parmi les employés intermédiaires et cadres administratifs.

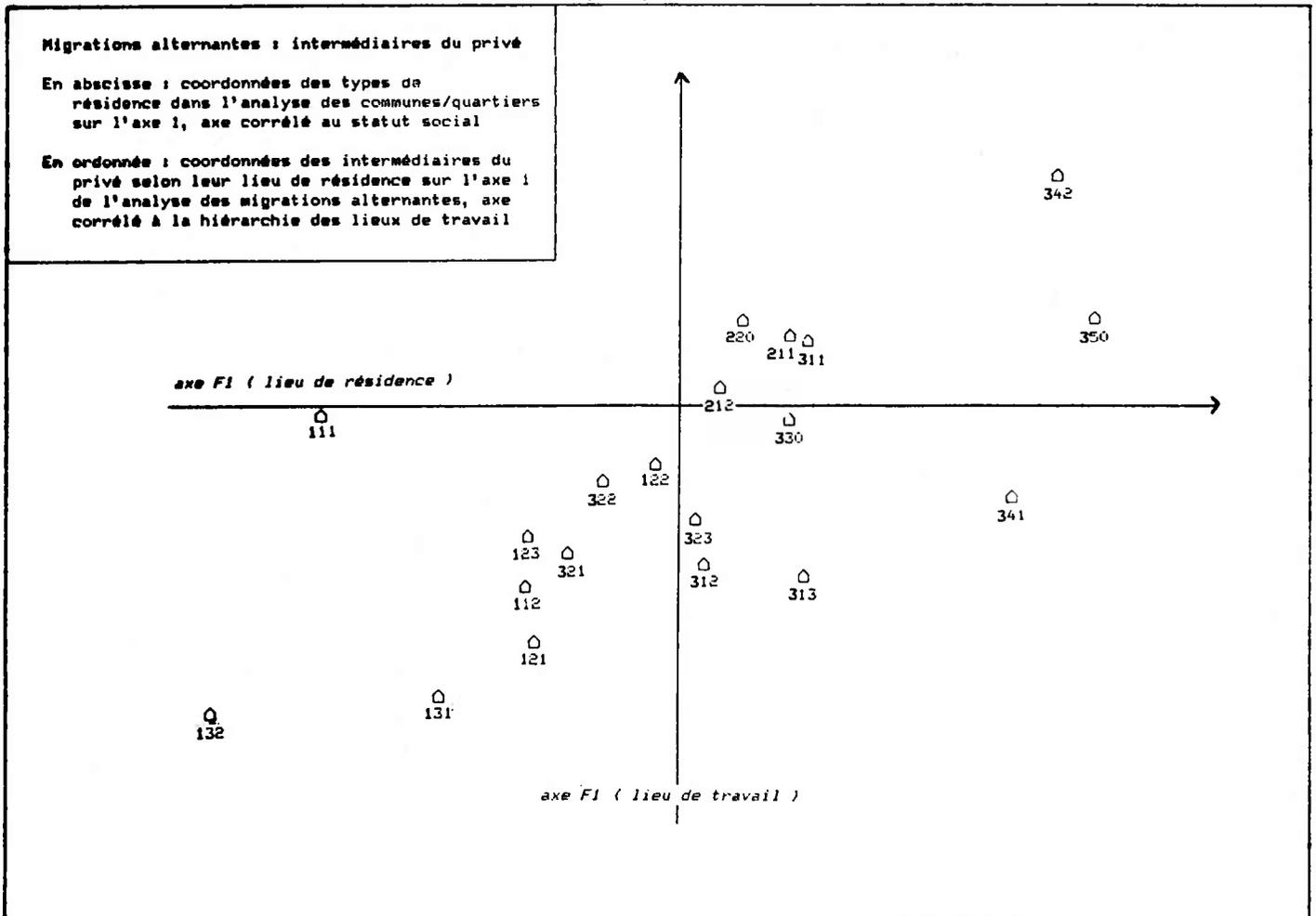
Paris et les départements du nord de la petite couronne (groupe 2), se distinguent par la surreprésentation systématique des cadres, employés et intermédiaires administratifs, ouvriers et techniciens étant en déficit accentué.

Du point de vue des résidants de l'Essonne, Paris n'est pas le lieu de travail le plus qualifié : la qualification des emplois ouvriers y est équivalente à celle de l'Essonne ou du Val-de-Marne et de la Seine-et-Marne (groupes 1 et 4), et le ratio cadres/non ouvriers est à égale distance des groupes 1 et 3.

Graphique 16



Graphique 17



Le point essentiel est la forte représentation des professions administratives (cadres administratifs, intermédiaires administratifs et employés), tandis que les professions représentatives de l'industrie (techniciens et ouvriers) sont en déficit accentué (35 % contre 51 % en moyenne). Les ingénieurs au contraire sont en proportion supérieure à la moyenne ; il est assez clair qu'ils ont des fonctions moins liées directement à l'encadrement de la production que leurs homologues travaillant dans les groupes 1 et 4 où 58 % des emplois des hommes sont occupés par les ouvriers et techniciens.

Le groupe formé par Orsay, Saclay, les Hauts-de-Seine... (groupe 3) s'oppose à la fois à l'Essonne et au Val-de-Marne... (groupes 1 et 4) par une forte qualification (la main d'œuvre ouvrière est qualifiée à 84 %, le ratio cadres/non ouvriers est de 51 %), et à Paris... (groupe 2) par la présence massive des professions techniques.

Si les cadres sont en proportion supérieure à la moyenne, les ingénieurs et les techniciens (42 % contre 25 % en moyenne) sont les professions typiques de ce groupe qui compte plus de techniciens que d'ouvriers. La présence des entreprises est attestée par la forte proportion du secteur privé parmi les employés et intermédiaires administratifs, d'ailleurs globalement sous-représentés. Centres de recherche, bureaux d'études, sociétés de services et productions à haute technicité sont les activités qui correspondent le mieux à ce profil de l'emploi.

Le Val-de-Marne et la Seine-et-Marne (groupe 4) se caractérisent par une structure d'emploi assez proche de celle des salariés de l'Essonne (groupe 1) ; la qualification est globalement faible (19 % de cadres et ingénieurs et 53 % d'employés et ouvriers). Le caractère industriel de ces emplois est certain : 39 % d'ouvriers, 17 % de techniciens, et 46 % d'ingénieurs parmi les cadres. L'autre aspect remarquable est la très faible représentation du secteur public parmi les cadres administratifs, intermédiaires administratifs et employés ; les emplois offerts dans le Val-de-Marne et la Seine-et-Marne se distinguent par là de ceux de l'Essonne et de ceux de Paris.

d) Les lieux de travail suivant le type de quartier/commune de résidence

On décrit ici les flux domicile-travail entre les 20 types de quartiers/communes de résidence de la typologie présentée dans ce rapport et les quatre groupes de lieux de travail définis ci-dessus.

Le tableau 3 présente selon ce découpage la distribution des hommes salariés résidant dans l'Essonne.

Les écarts qu'on peut y lire s'interprètent, à un premier niveau, en termes hiérarchiques ; les salariés des types de communes à statut élevé travaillent plus rarement dans l'Essonne et plus fréquemment dans les Hauts-de-Seine que les résidents des autres types de communes et inversement pour les statuts bas.

Les types de quartiers/communes "cadres du public, enseignants et chercheurs" (131 et 132) se distinguent surtout : 39 % travaillent dans les Hauts-de-Seine, à Saclay... (groupe 3) contre 16 % en moyenne ; ils travaillent rarement dans l'Essonne ou dans la Seine-et-Marne ; cette polarisation est surtout le fait des cadres, des ingénieurs, des techniciens et des ouvriers qualifiés nombreux dans ces types.

Au contraire, les salariés des types "ouvriers-employés" (122), et "indépendants-retraités-quartiers centraux" (123) au statut moins élevé que les précédents travaillent rarement dans les Hauts-de-Seine (10 % et 11 %) ; ils vont surtout à Paris, quelle que soit leur catégorie sociale. Ces types de quartiers/communes sont très urbains et d'implantation ancienne, assez proches du type "vieux centres" (212) malgré un statut social plus élevé ; la proportion des cadres y est d'ailleurs assez nettement inférieure à celle des autres types de quartiers/communes à statut élevé.

Les "vieux centres" (212) présentent d'ailleurs un profil de lieu de travail assez semblable aux précédents, à une translation près vers les lieux moins qualifiés. Si l'on met à part les types agricoles, ces trois types sont ceux d'implantation les plus anciens, ayant des proportions importantes de retraités et de petits indépendants (catégories non prises en compte ici), et semblent relever d'un certain modèle de relation avec l'espace régional partagé entre la domination directe de Paris et les emplois de proximité correspondant à un réseau traditionnel d'activité. Le déficit des emplois de leurs résidents dans les Hauts-de-Seine, Orsay, Saclay... (groupe 3) correspond non seulement à une inadéquation de type hiérarchique, mais encore au maintien à l'écart des pôles plus récents et plus dynamiques de développement économique.

Paris joue un rôle faible dans l'emploi des résidents du type "ouvriers peu qualifiés" (211). Dans ces communes moins importantes, les relations domicile-travail sont des relations de proximité, même en ce qui concerne les cadres, les employés et les ouvriers qualifiés qui travaillent en général dans l'Essonne. Par rapport à leurs homologues des types 131 et 132, ces catégories appartiennent très certainement aux franges inférieures de leur classe respective (par leur origine, leur trajectoire, leur salaire).

Toutes les catégories de salariés des **communes agricoles en mutation** (type 220) travaillent majoritairement dans l'Essonne. Ici encore, le statut de chaque catégorie est plus bas que le statut moyen.

Les résultats sont les mêmes pour les "communes agricoles" (type 400). Toutefois, certaines de ces communes entourent la zone de Gif-sur-Yvette, Orsay..., ce qui explique certaines migrations orientées vers les communes de l'Essonne du groupe 3.

La logique hiérarchique à partir de laquelle ont été constitués les quatre groupes de lieux de travail n'est peut-être pas la seule pertinente. Une analyse des migrations alternantes entre les types de la typologie "communes" construite dans une autre étape de ce programme (1), montre en effet que les communes agricoles forment un territoire contigu assez vaste où les emplois correspondent d'une part à un tissu industriel diffus et d'autre part à quelques villes ayant fonction de place centrale.

C'est un ensemble plus autarcique où la logique hiérarchique imposée par la division spatiale du travail dans les migrations domicile-travail est atténuée au profit d'un réseau d'échange entre les petites communes de ce territoire. Les villes de ce territoire subissent, elles, l'influence des pôles extérieurs suivant le modèle plus hiérarchique du nord du département.

(1) On se reportera à Frédéric CHATEAU : "Une typologie des communes de l'Essonne selon l'activité des couples résidents".

L'ensemble des types de quartiers/communes dit "**urbain, jeune, public, employé, HLM**" regroupe 10 types dont deux très ouvriers (341 et 342) ; la population des huit autres est caractérisée par une forte représentation des employés. Le rôle du secteur public est essentiel dans l'émergence de cet ensemble. Il est logique que l'attraction de Paris soit maximum (41 % des emplois dans le type "**employés du public, policiers**" (330) où la proportion des salariés du secteur public est maximum (60 % des actifs) ; cette attraction se manifeste même à structure égale : 61 % des employés du secteur public habitant ce type travaillent à Paris contre 38 % pour l'ensemble des employés du secteur public.

Les types "**indépendants et retraités**" (312) et "**supérieurs-salariés du public**" (321) relèvent du même phénomène, mais non le type "**habitat ouvrier du secteur public**" (311) dont les salariés travaillent dans l'Essonne.

Les salariés du type "**classes moyennes salariées**" (313) travaillent surtout à Saclay, Gif-sur-Yvette, dans les Hauts-de-Seine... bien qu'ils aient un statut social moyen. Les catégories qui expliquent ce flux sont les employés, les intermédiaires administratifs, les techniciens et les ouvriers qualifiés : L'attraction de ces départements pour des emplois tertiaires est propre à ce type de quartiers/communes (313). La situation géographique de certains des quartiers de ce type joue probablement. Les Ulis représentent 16 % des ménages de ce type et Massy 17 %. On retrouve un phénomène analogue pour le type "**habitat tertiaire récent**" (323) où les Ulis représentent 56 % des ménages.

Le type "**employés du public**" (350) a un effectif faible. Le secteur de la santé y est surreprésenté ; c'est en particulier le lieu de résidence des employés de la santé travaillant à l'hôpital de Draveil, ce qui explique l'attraction des salariés de ce type pour les emplois dans l'Essonne.

Le type "**quartiers ouvriers moins récents**" (342) est le plus ouvrier de tous ; corrélativement c'est celui où l'on trouve la proportion maximum d'hommes actifs travaillant dans l'Essonne, qu'il s'agisse des ouvriers eux-mêmes (qualifiés ou non) ou des techniciens. C'est le cas extrême, le moins qualifié dans la hiérarchie des lieux de travail comme dans la hiérarchie sociale des lieux de résidence.

Le type "**habitat ouvrier jeune**" (341), également très ouvrier présente quelques écarts avec cette logique dans la mesure où ses résidents ne travaillent pas de façon privilégiée dans l'Essonne. Ils travaillent le plus souvent dans le Val-de-Marne ou la Seine-et-Marne.

Comparée à l'analyse classique des flux domicile-travail, cette esquisse privilégie la **qualification** des actifs, soit de façon directe, par la catégorie socioprofessionnelle des migrants, soit de façon médiatisée, selon le "**statut**" des quartiers de résidence, à travers la typologie présentée dans ce rapport.

Poussée plus loin, cette méthode d'analyse devrait aboutir à une décomposition des flux de migrations alternantes tels qu'ils apparaissent par procédé cartographique pour une région. Des systèmes différents de relation entre les communes d'une même région (ou zone d'emploi) pourraient ainsi être visualisés, chacun correspondant à un type particulier de qualification et de statut dans l'emploi.

Grâce au repérage fin des positions élaboré dans ce rapport, selon la profession, la branche d'activité, le statut, on a vu que le critère hiérarchique est trop sommaire pour différencier les flux domicile-travail, entre les échanges au niveau local (les migrations courtes), les forces attractives qu'exercent les technologies de pointe, celles qu'exercent certaines fonctions tertiaires.

Les activités de production proprement dites hiérarchisent l'espace ou opèrent des clivages beaucoup plus accusés que ne le font les activités de gestion et d'administration. En corollaire, la ségrégation spatiale des lieux de résidence est beaucoup plus importante concernant les salariés des activités productives que ceux des activités administratives. La distance est maximum entre les ingénieurs et chercheurs et les ouvriers non qualifiés, chacun résidant dans des types d'habitat très spécifiques. Il semblerait que le développement économique, l'implantation d'établissements de pointe accentuent cette ségrégation dans l'espace. Tandis que les activités tertiaires sont diffuses sur le territoire, reflétant l'histoire longue des relations entre les "vieux centres" et la métropole.

Tableau 2

Quelques caractéristiques des actifs
dans les 4 groupes de lieux de travail

Lieu de travail	Qualifi- cation ouvrière	Ratio cadres / non ouvr.	Part du public / empl. & int.	Poids
Ensemble	77 %	33 %	54 %	100 %
Groupe 1 non-migrants, Corbeil-Essonnes, autres communes de l'Essonne que celles du groupe 3	76 %	25 %	56 %	43 %
Groupe 2 Paris, Seine-Saint-Denis, Val-d'Oise	77 %	38 %	57 %	26 %
Groupe 3 Orsay, Gif-sur-Yvette, Bures-sur-Yvette, Saclay... Yvelines, Hauts-de-Seine	84 %	51 %	41 %	16 %
Groupe 4 Seine-et-Marne, Val-de-Marne, hors Ile-de-France	76 %	17 %	50 %	15 %

Source : fichier au quart du RP82, département de l'Essonne

Champ : hommes actifs travaillant (personnes de référence d'un ménage)

Profil des 4 groupes de lieux de travail
selon les PCS des hommes y travaillant
(pourcentages en ligne)

Lieu de travail	Cadre privé	Cadre public	Ingénieur	Techn. contrôleur	Interm. privé	Interm. trav. soc	Interm. public	Empl. privé	Empl. public	Ouvrier qualifié	Ouvrier non qual.
ensemble	7.1	6.0	8.7	16.6	5.4	3.4	3.0	6.2	9.3	26.3	7.8
groupe 1	4.4	4.2	5.4	15.3	6.2	5.3	2.0	4.8	9.2	33.0	10.4
groupe 2	10.7	9.2	9.6	12.7	6.5	1.8	5.5	8.0	13.6	17.1	5.1
groupe 3	8.9	8.3	16.4	25.8	4.8	1.9	2.0	4.3	3.8	19.9	3.8
groupe 4	6.7	3.3	8.6	17.1	5.9	2.0	2.9	6.0	8.3	29.8	9.2

Source : fichier au quart du RP82, département de l'Essonne

Champ : hommes actifs travaillant (personnes de référence d'un ménage)

Tableau 3

Distribution des hommes salariés selon leur lieu de travail
pour chaque type de quartier/commune de résidence
(effectifs - % en colonne)

Lieu de travail	Types de quartier/commune de résidence										
	111	112	121	122	123	131	132	211	212	220	TOTAL
1 Essonne sauf groupe 3	658 33.8	1585 40.9	980 31.1	1357 36.1	728 34.7	723 35.1	363 24.3	2147 54.1	811 40.9	2735 60.5	21884 42.9
2 Paris, 93, 95	545 28.0	954 24.6	953 30.3	1274 33.9	742 35.4	432 21.0	388 26.0	731 18.4	543 27.4	815 18.0	13160 25.8
3 78, 92, comm. pointe	407 20.9	813 21.0	679 21.6	362 9.6	234 11.2	772 37.5	630 42.2	437 11.0	151 7.6	580 12.8	8143 16.0
4 77, 94 Hors région	335 17.2	526 13.6	537 17.0	768 20.4	391 18.7	130 6.3	113 7.6	654 16.5	480 24.2	387 8.6	7819 15.3
ENSEMBLE	1945 100.0	3878 100.0	3149 100.0	3761 100.0	2095 100.0	2057 100.0	1494 100.0	3969 100.0	1985 100.0	4517 100.0	51006 100.0

(suite)

Lieu de travail	Types de quartier/commune de résidence											
	311	312	313	321	322	323	330	341	342	350	400	TOTAL
1 Essonne sauf groupe 3	1474 90.9	529 31.7	2323 40.1	306 33.7	852 41.3	270 40.0	284 31.4	1356 42.9	1039 61.0	137 63.4	1227 59.7	21884 42.9
2 Paris, 93, 95	793 46.3	592 35.5	1478 25.5	324 35.7	593 28.7	162 24.0	370 40.9	815 25.8	304 17.8	40 18.5	312 15.2	13160 25.8
3 78, 92, comm. pointe	262 8.7	241 14.5	1201 20.7	126 13.9	269 13.0	181 26.8	106 11.7	315 10.0	78 4.6	5 2.3	294 14.3	8143 16.0
4 77, 94 Hors région	483 16.0	305 18.3	793 13.7	151 16.6	349 16.9	62 9.2	144 15.9	673 21.3	283 16.6	34 15.7	221 10.8	7819 15.3
ENSEMBLE	3012 100.0	1667 100.0	5795 100.0	907 100.0	2063 100.0	675 100.0	904 100.0	3159 100.0	1704 100.0	216 100.0	2054 100.0	51006 100.0

CONCLUSION

DES POINTS ESSENTIELS POUR CONCLURE

On a placé en amont des phénomènes la position des ménages dans le système productif, en faisant dépendre la structure socio-économique de l'espace sous toutes ses formes. C'est sur la fécondité de cette problématique qu'on revient ici, par les résultats qu'elle produit.

Aucune information sur le logement ne participait à cette construction ; or les principales lignes de force structurant l'espace de l'Essonne opposent à la fois les formes de construction, maison ou immeuble, et leur appartenance au secteur social ou au secteur privé. La profession, le type d'activité, le statut de l'emploi des résidents d'endroits où sont construits des grands ensembles ne sont pas les mêmes que ceux des petits logements ou des maisons individuelles, ce qui n'empêche pas ces deux formes de bâti d'être très hétérogènes. S'il y a plus de fonctionnaires là où il y a de grands immeubles de logements HLM, cela peut être des employés du secteur santé voisins des ouvriers non qualifiés de l'industrie ; mais cela peut être aussi des cadres et des professions intermédiaires de l'administration et leurs voisins seront plutôt alors des professions commerciales et administratives des entreprises. S'il y a davantage de salariés du privé là où les maisons individuelles dominent le bâti, les différences sont considérables, entre les "vieux centres historiques" où l'on trouvera les artisans et les commerçants, beaucoup de retraités... et l'habitat confortable des maisons dispersées où résident les cadres des secteurs de pointe.

Les informations de base étaient statiques (données du recensement de 1982) ; or les principales oppositions dans l'Essonne intègrent l'âge des habitants comme celui du bâti. On arrive à visualiser ainsi des modes différents de développement des communes ; certaines croissent à partir d'une très vieille ville ou de très vieux bourgs en créant à leur périphérie des quartiers nouveaux, voire un autre pôle. La population de la commune devient alors hétérogène, pas seulement selon la profession, mais aussi selon le degré d'enracinement : les Essonnois d'origine demeurent dans les quartiers originels. D'autres communes n'ont pratiquement pas de centre ancien.

Il apparaît aussi la diversité du contenu de chaque profession. Celle-ci procède d'abord de l'éclatement qui a été volontairement opéré ici ; selon la branche d'activité par exemple, chaque profession est divisée dans l'espace, entre les salariés des branches de pointe ou celles en déclin, selon le statut entre les fonctionnaires et les salariés du privé. Mais l'analyse des migrations alternantes a mis en évidence une hétérogénéité à un niveau encore plus fin, interne aux catégories détaillées utilisées ici. Par la hiérarchie des lieux de travail, on découvre ces différences internes entre les membres d'une même profession habitant des espaces socio-économiques différents.

L'enquête ESSONNE permet d'analyser avec des informations pertinentes ces différences en ajoutant une autre dimension, celle des pratiques économiques des ménages.

A N N E X E S

ANNEXE I

REGROUPEMENT DES SECTEURS D'ACTIVITE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE VARIABLE PCS - BRANCHE

Au vu des résultats des travaux antérieurs, il a été décidé de détailler davantage les informations sur lesquelles reposent les typologies spatiales. D'une part, les unités géographiques sont plus fines que la commune pour les communes d'au moins 20 000 habitants - c'est alors la planche cadastrale qui est retenue. D'autre part, les informations caractérisant les ménages résidents ne se limitent plus à la catégorie socio-professionnelle, mais intègrent des renseignements sur la branche d'activité productive. L'objectif est de cerner de plus près la position des ménages dans le système productif, au-delà du statut individuel et du niveau hiérarchique, en tenant compte du dynamisme relatif du secteur d'activité, de son caractère plus ou moins protégé ou exposé du point de vue du commerce international, des fonctions de l'entreprise dans la division sociale du travail et son application spatiale (direction, administration, conception, commerce, transport, production).

Ce qui a été fait pour cette typologie est une première tentative, ses résultats modifieront les étapes suivantes. Pour l'instant, on expose ici les principes de cette première variable "PCS - branche" dont le tableau 1 ci-après donne les modalités et les effectifs correspondants (86 catégories).

A. Regroupement des secteurs industriels selon leur degré de dynamisme

Notre caractérisation des branches d'activité industrielles (hors secteur protégé) en fonction de leur dynamisme provient de l'analyse de l'évolution de différents indicateurs entre 1970 et 1984 pour chacune des branches.

Nous avons construit ces indicateurs à partir de tableaux de chiffres sur les comptes nationaux publiés par l'INSEE (1). La nomenclature la plus détaillée de présentation de résultats dans cet ouvrage distingue 18 secteurs dans l'industrie, ce qui correspond pour le Recensement de Population à la nomenclature en 39 postes (code AE40) des secteurs d'activité économique (2).

Ces 18 secteurs de l'industrie sont ventilés en cinq grands types de branches : biens intermédiaires, biens d'équipement professionnels, biens d'équipement ménagers, automobile et biens de consommation courante.

(1) "Les comptes de l'industrie", Les Collections de l'INSEE, n° 126, série C, Paris, juin 1985.

(2) Le niveau de détail retenu pour la construction de la variable "PCS - branche" est le code POP 100.

Biens intermédiaires (8 secteurs) :

- . T07 : Production de minerais, métaux ferreux, première transformation de l'acier
- . T08 : Production de minerais, métaux et demi-produits non-ferreux
- . T09 : Production de matériaux de construction et de minéraux divers
- . T10 : Production du verre
- . T11 : Chimie de base, production de fils et fibres artificiels et synthétiques
- . T13 : Fonderie, travail des métaux
- . T21 : Industrie du papier et du carton
- . T23 : Industrie du caoutchouc, transformation de matières plastiques

Biens d'équipement professionnel (3 secteurs) :

- . T14 : Construction mécanique
- . T15A : Matériels électriques et électroniques professionnels
- . T17 : Construction navale et aéronautique, armement

Biens d'équipement ménagers (2 secteurs) :

- . T15B : Fabrication d'équipement ménager

Automobile :

- . T16 : Construction de véhicules automobiles et autres matériaux de transports terrestres

Biens de consommation courante (5 secteurs) :

- . T12 : Parachimie et industrie pharmaceutique
- . T18 : Industries textiles et de l'habillement
- . T19 : Industrie du cuir et de la chaussure
- . T20 : Industrie du bois et de l'ameublement ; industries diverses
- . T22 : Imprimerie, presse, édition

Les six indicateurs retenus sont :

- 1 - L'évolution entre 1970 et 1984 des effectifs de salariés de chaque secteur
- 2 - L'évolution entre 1970 et 1984 du taux de valeur ajoutée. Le taux de valeur ajoutée étant le rapport de la valeur ajoutée à la production effective (il s'agit d'une évolution en volume, la base de comparaison étant 1970).
- 3 - L'évolution entre 1970 et 1984 de la productivité apparente. La productivité apparente étant le rapport de la valeur ajoutée aux effectifs (il s'agit d'une évolution des volumes).

(1) Le marché intérieur est la production distribuée du produit plus les importations et droits de douane de ce produit, moins les exportations hors marges.

4 - L'évolution entre 1970 et 1984 du taux de non-pénétration du marché français (1). Le taux de pénétration du marché français est le rapport des importations à l'ensemble du marché intérieur ; le taux de non-pénétration (ou part du marché intérieur) est le rapport de la production d'une branche consommée sur le marché intérieur à l'ensemble du marché intérieur. Cette évolution est basée sur les prix de 1970 pour écarter l'effet de l'inflation.

5 - L'évolution entre 1970 et 1984 de l'effort à l'exportation.

$$\text{effort à l'exportation} = \frac{\text{exportations (hors marges commerciales)}}{\text{marché intérieur}}$$

Là encore, le calcul est fait à partir de données en prix 1970.

6 - L'évolution entre 1970 et 1984 de la production effective (évolution en volumes).

Ces six indicateurs sont calculés pour chacun des secteurs de l'industrie.

Quand l'évolution 1970-1984 d'un secteur pour un indicateur se révèle nettement plus favorable que pour l'ensemble de l'industrie, ce secteur reçoit un indice positif de dynamisme pour cet indicateur.

Quand au contraire l'évolution 1970-1984 se révèle nettement plus défavorable pour un secteur donné que pour l'ensemble de l'industrie, on attribue à ce secteur un indice négatif de dynamisme pour cet indicateur.

Quand - cas le plus courant - l'évolution 1970-1984 est relativement proche de la moyenne de l'industrie, un indice neutre est affecté à la branche pour cet indicateur.

C'est la somme de ces indices qui a permis de qualifier certains secteurs de "dynamiques" ("en croissance", "en pointe") et d'autres de "secteurs en déclin".

Les calculs sont présentés ci-après, avec la note affectée à chaque secteur.

On aboutit ainsi à un classement des branches industrielles en trois groupes :

- les branches "en pointe"
- les branches "en déclin"
- le groupe médian (autres)

Le classement a été fait à partir de la NAP100, qui comporte 89 branches industrielles. Le contenu détaillé de ces trois groupes est donné ci-dessous :

Tableau 1
Valeurs des six indicateurs retenus pour les 18 secteurs d'activité

SECTEURS	- 1 -	- 2 -	- 3 -	- 4 -	- 5 -	- 6 -
	effectifs	valeur ajoutée	productivité apparente	part du marché intérieur	effort à l'exportation	production effective
T07. matériaux ferreux	- 30 %	- 26 %	+ 50 %	- 25 %	+ 129 %	- 17 %
T08. matériaux non ferreux	- 0,5 %	+ 31 %	+ 115 %	- 22 %	+ 96 %	+ 63 %
T09. matériaux de construction	- 30 %	0 %	+ 51 %	- 11 %	+ 62 %	+ 7 %
T10. verre	- 6 %	0 %	+ 66 %	- 27 %	+ 89 %	+ 37 %
T11. chimie de base, fibres artificielles	- 23 %	+ 6 %	+ 118 %	- 37 %	+ 71 %	+ 59 %
T13. fonderies	- 19 %	+ 8 %	+ 36 %	- 12 %	+ 147 %	+ 2 %
T21. papier, carton	- 20 %	+ 2 %	+ 81 %	- 15 %	+ 119 %	+ 42 %
T23. caoutchouc, plastiques	- 1 %	- 23 %	+ 47 %	- 21 %	+ 60 %	+ 67 %
T14. construction mécanique	- 15 %	+ 5 %	+ 53 %	- 23 %	+ 89 %	+ 23 %
T15A. matér. électriques et électroniques profes.	+ 25 %	- 1 %	+ 64 %	- 50 %	+ 58 %	+ 108 %
T17. const. aéronautique et navale, armement	1 %	+ 21 %	+ 216 %	- 9 %	+ 252 %	+ 161 %
T15B. équipement ménager	- 19 %	- 10 %	+ 160 %	- 33 %	+ 30 %	+ 103 %
T16. automobile	- 1 %	+ 6 %	+ 53 %	- 18 %	+ 20 %	+ 43 %
T12. parachimie, pharmacie	+ 2 %	- 3 %	+ 88 %	- 8 %	+ 51 %	+ 117 %
T18. textile, habillement	- 18 %	0 %	+ 56 %	- 29 %	+ 58 %	- 2 %
T19. cuir, chaussures	- 12 %	- 4 %	+ 28 %	- 40 %	- 11 %	- 9 %
T20. bois, ameublement	- 6 %	- 7 %	+ 55 %	- 14 %	- 11 %	+ 37 %
T22. imprimerie, presse, édition	+ 5 %	- 26 %	+ 14 %	- 6 %	+ 45 %	+ 43 %
TOTAL INDUSTRIE	- 13 %	+ 4%	+ 69 %	- 24%	+ 76 %	+ 41 %

SECTEURS	- 1 -	- 2 -	- 3 -	- 4 -	- 5 -	- 6 -	ENSEMBLE
T07. matériaux ferreux	-	-	0	0	+	-	- 2
T08. matériaux non ferreux	0	+	+	0	0	0	+ 2
T09. matériaux de construction	-	0	0	+	0	-	- 1
T10. verre	0	0	0	0	0	0	0
T11. chimie de base, fibres artificielles	0	0	+	-	0	0	0
T13. fonderies	0	0	-	+	+	-	0
T21. papier, carton	0	0	0	0	+	0	+ 1
T23. caoutchouc, plastiques	0	-	0	0	0	0	- 1
T14. construction mécanique	0	0	0	0	0	0	0
T15A. matér. électriques et électroniques profes.	+	0	0	-	0	+	+ 1
T17. const. aéronautique et navale, armement	0	+	+	+	+	+	+ 5
T15B. équipement ménager	-	-	+	0	-	+	+ 1
T16. automobile	0	0	0	0	-	0	- 1

Branches en pointe

A05. extraction pétrole, gaz naturel	
AE12. extraction minerais non ferreux] = T08 (+ 2)
AE13. préparation minerais non ferreux	
AE18. parachimie] = T12 (+ 3)
AE19. industrie pharmaceutique	
AE27. machines de bureau et de matériel de traitement de l'information	
AE28. fabrication de matériel électronique	
AE29. fabrication de matériel électronique ménager et professionnel	
AE33. construction aéronautique	= T17 (+ 5)
AE34. fabrication de matériels de précision	
AE77. activités d'études, de conseil, d'assistance	

Branches en déclin ou en difficulté

AE04. production de charbon, cokéfaction	
AE09. extraction et préparation de minerai de fer] = T07 (- 2)
AE10. sidérurgie	
AE11. première transformation de l'acier	
AE20. fonderie	
AE22. fabrication de machines agricoles	
AE23. fabrication de machines-outils	
AE32. construction navale	= T17(+ 5)
AE43. fils & fibres artificiels & synthétiques	= T11 (= 0)
A44. industrie textile] = T18 (- 2)
A47. industrie de l'habillement	
A45. industrie du cuir] = T19 (- 5)
A46. industrie de la chaussure	
AE51. imprimerie, presse, édition	= T22 (- 2)

Groupe médian

Toutes les autres activités du secteur industriel qui n'apparaissent pas dans les branches, soit en pointe, soit en déclin et qui ne relèvent pas du secteur public ou para-public.

B. Regroupements des autres secteurs

On a parfois éclaté les catégories socioprofessionnelles sur un autre clivage que celui qui sépare les industries de pointe des industries en déclin, des industries du groupe médian et de celles du secteur public ou para-public (y compris les entreprises nationalisées). Par exemple, les artisans ont été éclatés en 3 PCS - branches : les artisans du bâtiment, ceux des métiers de l'alimentation et les autres. Les professions libérales ont été scindées en professions de la santé (médecins généralistes ou spécialistes) et autres professions libérales, les professeurs et professions scientifiques en professeurs, chercheurs scientifiques et autres... Quand les effectifs le permettaient, certaines branches très spécialisées (le bâtiment, l'imprimerie, les PTT, l'hôtellerie-restauration, etc.) ont été utilisées comme critère pour éclater certaines PCS.

Les deux pages suivantes donnent la liste des 86 PCS-branches avec les intitulés. Les deux chiffres de leur identifiant correspondent au numéro de la PCS dans la nomenclature INSEE utilisée depuis le recensement de 1982.

LISTE ET CONTENU ABREGE DES 86 PCS-BRANCHES D'ACTIVITE ECONOMIQUE

<u>PCS-branches de la personne de référence</u>	<u>Nombre de ménages</u>
Agriculteurs :	
. agriculteurs sur petite exploitation	190
. agriculteurs sur moyenne exploitation	66
. agriculteurs sur grosse exploitation	182
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise :	
. artisans du bâtiment	918
. artisans et commerçants de l'alimentaire	465
. autres artisans	1133
. commerçants de détail non alimentaire	446
. commerçants hôtels, cafés, restaurants	262
. autres commerçants	616
. chefs d'entreprise	565
Cadres et professions libérales :	
. professions libérales de la santé	336
. autres professions libérales	672
. cadres de la fonction publique, administ. générale	995
. autres cadres de la fonction publique	506
. professeurs	688
. chercheurs scientifiques	615
. autres scientifiques	282
. professions de l'information, des arts et spectacles	346
. cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, banque et assurances	569
. cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, assistance, étude, conseil	459
. cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, commerce	1036
. cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, privé, industries	1193
. autres cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	611
. ingénieurs des branches de pointe	2132
. ingénieurs du groupe médian	1105
. ingénieurs des branches en difficulté	523
. ingénieurs des secteurs public et para-public	825
Professions intermédiaires :	
. instituteurs et assimilés	1465
. professions intermédiaires de la santé et du travail social, secteur santé	685
. professions intermédiaires de la santé et du travail social, secteur administration	269
. professions intermédiaires de la santé et du travail social, autres secteurs	243
. clergé et religieux	43
. professions intermédiaires administratives des PTT	245
. autres professions intermédiaires administratives	845
. profes. interm. & commerciales banque, assurances	330
. profes. interm. & commerciales assist., étude, conseil	288
. profes. interm. & commerciales secteur commerce	1131
. profes. interm. & commerciales industries privées	1047
. autres profes. interm. & commerciales du privé	1171

. techniciens industries de pointe	2348
. techniciens groupe médian	1481
. techniciens branches en difficulté	414
. techniciens secteurs public ou para-public	1338
. agents de maîtrise du bâtiment	637
. agents de maîtrise industries de pointe	509
. agents de maîtrise groupe médian	1303
. agents de maîtrise branches en difficulté hors bâtiment	132
. agents de maîtrise secteurs public ou para-public	658
Employés :	
. employés des PTT	1013
. employés de la santé	775
. autres employés de la fonction publique	1558
. policiers et militaires	2133
. employés administratifs d'entreprise banque, assurances	983
. employés administratifs d'entrepr. assist., étude, conseil	320
. employés administratifs d'entreprise secteur commerce	517
. employés administratifs d'entreprise industries privées	1025
. autres employés administratifs d'entreprise	2110
. employés de commerce	920
. personnels de service direct aux particuliers	834
Ouvriers qualifiés :	
. OQ de type industriel, imprimerie	695
. OQ de type industriel, industries de pointe	1168
. OQ de type industriel, groupe médian	1856
. OQ de type industriel, branches en difficulté hors imprim.	571
. OQ de type industriel, secteurs public ou para-public	836
. OQ de type artisanal, bâtiment	1968
. OQ de type artisanal, secteurs public ou para-public	993
. OQ de type artisanal, commerce non alimentaire	1178
. OQ de type artisanal, commerce alimentaire	414
. autres OQ de type artisanal	763
. chauffeurs	2362
. OQ de la manutention, etc. secteurs public ou para-public	386
. autres OQ de la manutention, etc.	1151
Ouvriers non qualifiés :	
. ONQ de type industriel, industries de pointe	384
. ONQ de type industriel, groupe médian	1352
. ONQ de type industriel, branches en difficulté	402
. ONQ de type industriel, secteurs public ou para-public	750
. ONQ de type artisanal, bâtiment	662
. ONQ de type artisanal, secteurs public ou para-public	299
. autres ONQ de type artisanal	885
. ouvriers agricoles	236
Retraités :	
. anciens agriculteurs	397
. anciens indépendants	1253
. anciens cadres	1020
. anciens intermédiaires	1854
. anciens employés	4438
. anciens ouvriers	4559

ANNEXE I I

SEPARATION DES COMMUNES AGRICOLES ET NON AGRICOLES

1. Première phase : coupure entre le monde non agricole et le monde agricole

Une première analyse des correspondances a été réalisée à partir des 82 369 ménages (1) résidant dans les 485 unités géographiques élémentaires : ces 485 UGE correspondent à l'ensemble des communes de l'Essonne ayant moins de 20 000 habitants et l'ensemble des sections cadastrales des communes plus grandes. L'analyse porte sur les 485 distributions des personnes de référence selon les 86 PCS - branches présentées au tableau précédent de l'annexe I.

L'espace ainsi construit est entièrement dominé par l'opposition entre le monde agricole et le monde non agricole.

En effet, l'ensemble des professions agricoles (exploitants, ouvriers et retraités) contribuent pour 70 % à la formation du premier axe. Ceci est d'autant plus remarquable que toutes les PCS non agricoles de la nomenclature originale de l'INSEE pour ce recensement ont été éclatées selon les branches d'activité, et que les catégories agricoles ne représentent que 5 catégories sur 86. Il s'agit là d'un effet dû à la co-localisation très forte de cette population, localisation organisée autour des lieux de production.

Une étape de classification ascendante hiérarchique (nuées dynamiques) puis une consolidation suivant la méthode des centres mobiles permettent de délimiter un type de communes agricoles. En examinant la distribution des taux de population agricole des unités géographiques élémentaires dans les différents types ainsi formés, on est conduit à fixer un seuil : sont agricoles les communes dont la part des ménages (personnes de référence) appartenant au secteur agricole (exploitants, salariés, anciens agriculteurs) est strictement supérieure à 5,5 %.

2. Seconde phase : analyse des communes non agricoles

Le champ retenu : - les communes non agricoles, soit 407 UGE,
- les ménages dont le chef est actif ou retraité.

On exclut les ménages dont le chef est inactif non retraité.

Pour d'autres raisons, on exclut la PCS "policiers et militaires" néanmoins, elle a un poids important dans certains types de la typologie pour des raisons de très forte concentration résidentielle ; on exclut enfin la PCS "clergé et religieux" dont l'effectif est très faible, et la distribution non significative.

Cette seconde phase (analyse factorielle et typologie en 20 groupes présentés dans le texte) porte sur la distribution en 84 PCS - branches des 407 unités géographiques élémentaires, soit 106 communes de moins de 20 000 habitants et 301 planches cadastrales de communes de 20 000 habitants et plus. Ces calculs portent sur 72 956 ménages.

(1) Ce chiffre de 82 369 ménages correspond au nombre de logements non vacants figurant au quart-lourd du RP 82.

ANNEXE III

TABLEAUX DECRIVANT LES TYPES SOCIOPROFESSIONNELS DES QUARTIERS ET COMMUNES DE L'ESSONNE

- Sommaire -

<u>N° des</u> <u>tableaux</u>	<u>Titre du tableau</u>
1	A : Répartition de la population des personnes de référence de chaque type selon leur catégorie socioprofessionnelle
	B : Part des ouvriers qualifiés sur l'ensemble des ouvriers parmi les personnes de référence de chaque type
2	A : Part des chefs de ménage travaillant dans le secteur public (y compris nationalisé) dans chaque type
	B : Part des chefs de ménage travaillant dans le secteur public à l'intérieur des catégories socioprofessionnelles salariées dans chaque type
3	A : Nombre moyen de personnes par ménage
	B : Nombre moyen d'enfants par ménage selon leur tranche d'âge
4	A : Age moyen des personnes de référence par type
	B : Age moyen des personnes de référence par type et PCS (les PCS de salariés sont éclatés selon que le secteur d'activité est public ou privé)
5	A : % d'étrangers parmi les personnes de référence des ménages par type
	B : % d'étrangers parmi les personnes de référence pour les PCS salariées et par type
6	A : Part des personnes de référence chefs de famille monoparentale par type de quartier/commune
	B : Part des personnes de référence chefs de famille monoparentale par type de quartier/commune et par catégories socioprofessionnelles
7	A : Répartition des logements selon l'année de construction de l'immeuble et par type
	B : Répartition des logements selon leur nombre de pièces par type

- 8 A : Répartition des logements occupés selon le nombre de logements de l'immeuble
- B : Répartition des ménages selon leur statut d'occupation :
1. propriétaires ou accédants
 2. locataires (entre parenthèses : dont locataires HLM)
 3. logés gratuitement ou par l'employeur
- 9 A : Part des locataires HLM dans chaque PCS de salariés par type
- B : Part des locataires HLM dans chaque PCS de salariés du public par type
- 10 : Répartition des ménages des types selon le nombre d'habitants de leur commune/quartier
- 11 : Répartition des types selon les communes de plus de 10 000 habitants
- 12 : Effectifs de ménages par commune et par type de quartier/commune

Tableau 1 A : Répartition de la population des personnes de référence de chaque type selon leur catégorie socioprofessionnelle (% en ligne)
 B : Part des ouvriers qualifiés sur l'ensemble des ouvriers parmi les personnes de référence de chaque type (en %):

Effectifs	Type	A : catégories socioprofessionnelles:										B : taux d'ouvriers qualifiés sur ensemble des chefs de ménage ouvriers	
		Pop. agric.	Artis. Cor.	Patron Prof. lib.	Cadre	Inter-médiaire	Empl.	O.Q.	O.N.Q.	Retraité ouv.	Retraité autre		Total
78928	Essonne	1	5	1	15	21	15	18	6	6	11	100	75
29306	Groupe 1	1	5	2	22	22	12	13	3	6	14	100	79
3077	111	0	5	4	32	20	10	8	2	4	13	100	80
5478	112	1	5	2	24	25	12	15	4	4	8	100	79
4889	121	1	5	2	20	23	13	15	3	5	13	100	83
6515	122	0	5	2	14	21	14	15	5	8	15	100	77
4008	123	1	7	3	16	19	10	11	3	6	22	100	79
3182	131	1	5	2	25	22	11	13	3	5	13	100	79
2157	132	0	5	2	38	21	9	9	2	4	10	100	83
17936	Groupe 2	2	7	1	10	16	12	20	7	9	13	100	73
6665	211	1	6	1	8	18	12	22	9	9	13	100	71
3940	212	0	7	1	9	15	12	18	5	12	19	100	77
7331	220	3	6	1	12	20	12	20	7	8	10	100	73
27840	Groupe 3	0	3	1	11	22	22	22	8	3	7	100	74
4328	311	1	3	1	11	22	20	21	9	4	9	100	70
2563	312	0	4	1	12	22	19	19	5	4	14	100	79
7998	313	0	3	1	13	23	22	23	7	3	6	100	77
1245	321	0	3	1	19	31	18	14	4	3	6	100	77
2581	322	0	2	1	21	31	19	16	4	1	3	100	82
844	323	0	2	0	18	27	29	16	5	0	1	100	76
1105	330	0	2	1	12	25	35	17	4	1	4	100	80
4325	341	0	2	0	5	17	28	28	11	3	4	100	71
2504	342	0	3	0	3	13	18	33	15	7	7	100	70
347	350	1	5	1	6	19	32	19	4	4	8	100	81
3846	C. AGRICOLES	12	8	2	12	16	8	17	6	8	10	100	73

Source: RP82 Essonne au 1/4, typologie CREDOC quartiers/communes
 Champ: Ménages ordinaires de l'Essonne dont la personne de référence est active ou retraitée

Tableau 2 A : Part des chefs de ménage travaillant dans le secteur public (y compris nationalisé) dans chaque type (en %):
 B : Part des chefs de ménage travaillant dans le secteur public à l'intérieur des catégories socioprofessionnelles salariées dans chaque type (% en ligne)

Type:	A : % de personnes de référence dans le public	B : % de personnes de référence dans le public pour les catégories socioprofessionnelles salariées:				
		Carres	Professions inter-médiaires	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés
ENSEMBLE Essonne	25	36	35	52	19	20
Groupe 1	24	35	33	45	20	21
111	24	33	32	41	24	27
112	21	26	26	43	14	13
121	22	33	30	41	19	20
122	24	37	37	45	22	25
123	21	33	34	46	24	23
131	29	45	37	56	22	23
132	29	38	36	44	22	26
Groupe 2	20	33	36	47	18	17
211	20	32	34	45	17	16
212	18	34	34	44	19	24
220	22	33	37	49	18	15
Groupe 3	32	41	36	58	19	22
311	34	43	40	54	28	39
312	28	38	36	52	17	23
313	28	36	32	53	15	13
321	40	53	47	56	26	33
322	35	38	37	56	21	25
323	44	51	41	64	22	27
330	60	64	64	84	34	36
341	30	35	33	57	17	18
342	24	27	38	58	13	20
350	50	33	56	87	38	33
C. AGRICO.	15	28	31	48	14	13

Source: RP82 Essonne au 1/4, typologie CREDOC quartiers/communes
 Champ de A : Ménages ordinaires de l'Essonne dont la personne de référence est active ou retraitée
 Champ de B : Ménages ordinaires de l'Essonne dont la personne de référence est salariée

Tableau 3 A : Nombre moyen de personnes par ménage
B : Nombre moyen d'enfants par ménage selon leur tranche d'âge

Type	A : Nbre moyen d'individus par ménage	B : Nombre moyen d'enfants par ménage selon leur âge:			
		2 ans et -	6 ans et -	16 ans et -	24 ans et -
ENSEMBLE Essonne	2.94	0.10	0.28	0.79	1.06
Groupe 1	2.86	0.08	0.23	0.69	0.97
111	2.97	0.09	0.27	0.78	1.06
112	3.10	0.10	0.30	0.90	1.18
121	2.85	0.08	0.22	0.66	0.95
122	2.65	0.07	0.19	0.57	0.80
123	2.72	0.05	0.15	0.52	0.81
131	2.80	0.08	0.21	0.67	0.93
132	3.04	0.08	0.27	0.84	1.14
Groupe 2	2.81	0.08	0.22	0.68	0.93
211	2.81	0.08	0.23	0.67	0.93
212	2.56	0.05	0.16	0.49	0.72
220	2.95	0.09	0.26	0.79	1.06
Groupe 3	3.11	0.14	0.37	0.97	1.23
311	2.93	0.12	0.31	0.81	1.07
312	2.91	0.09	0.26	0.76	1.03
313	3.05	0.15	0.39	0.96	1.20
321	3.01	0.13	0.34	0.86	1.14
322	3.19	0.13	0.37	1.03	1.30
323	3.03	0.19	0.49	1.05	1.20
330	3.17	0.12	0.36	0.94	1.27
341	3.45	0.16	0.44	1.22	1.54
342	3.18	0.16	0.41	1.04	1.32
350	2.93	0.11	0.28	0.86	1.09
C. agric.	3.00	0.09	0.27	0.80	1.06

Source: RP82 Essonne au 1/4, typologie CREDOC quartiers/communes
Champ: Ménages ordinaires de l'Essonne dont la personne de référence est active ou retraitée

Tableau 4 A : Age moyen des personnes de référence par type
B : Age moyen des personnes de référence par type et PCS
(les PCS de salariés sont éclatés selon que le secteur d'activité est public ou privé)

Type	A : age moyen par type	B : age moyen par catégorie socioprofessionnelle															
		ens. des actifs	agri- coles	arti. peti. comm.	patr. prof. libé.	cadres:		intermé- diaires		employés		ouvriers qualifiés		ouvriers non qual.		retr. ouv- riers	autres retrai- tés
						publ.	privé	publ.	privé	publ.	privé	publ.	privé	publ.	privé		
Essonne	46.0	40.8	57.9	44.3	44.7	42.7	43.5	40.5	39.7	39.5	37.5	39.0	39.9	40.5	40.2	71.7	72.
Groupe 1	46.1	42.3	59.6	45.2	45.4	43.3	44.3	41.5	41.0	41.0	39.8	40.5	41.5	42.0	43.4	71.8	72.
111	47.7	42.7	52.1	43.9	44.6	43.9	43.2	42.8	40.9	42.0	39.1	40.5	40.4	42.5	44.1	71.7	72.
112	44.5	40.9	56.2	44.2	43.2	41.8	43.1	40.1	39.3	40.3	39.0	38.8	40.2	40.7	38.2	71.3	72.
121	47.8	42.4	60.0	44.4	45.3	42.9	44.7	41.6	42.0	41.5	40.0	41.1	43.1	43.3	43.3	71.4	72.
122	49.0	42.1	59.3	45.5	46.3	44.5	45.3	41.6	40.2	40.4	39.5	40.6	41.4	41.3	44.6	71.7	72.
123	52.9	44.5	72.0	47.5	47.4	45.7	46.5	43.6	43.8	43.2	40.3	42.7	42.1	43.6	42.8	72.5	73.
131	47.9	42.5	61.2	44.8	45.7	43.3	45.0	40.8	40.6	36.7	40.4	41.3	42.2	42.7	45.5	72.3	73.
132	46.5	42.5	52.5	45.6	46.0	42.9	43.0	41.9	42.1	41.4	42.6	39.2	39.3	41.2	45.3	71.6	74.
Groupe 2	48.8	42.0	58.9	44.8	45.5	43.0	44.3	41.6	40.8	40.2	39.7	40.3	41.9	41.3	41.4	72.2	72.
211	48.6	41.9	62.7	44.8	44.9	42.8	43.4	42.5	40.9	40.8	38.9	40.6	41.8	41.8	41.3	72.1	72.
212	52.2	42.7	69.8	45.2	44.6	44.4	46.7	43.2	41.6	41.0	41.1	40.9	43.4	41.6	41.3	72.2	73.
220	47.2	41.6	57.5	44.5	46.3	42.6	43.9	40.1	40.5	39.1	39.6	39.8	41.2	40.6	41.7	72.1	72.
Groupe 3	41.6	38.4	56.5	41.7	41.5	41.1	41.9	38.8	38.0	38.0	35.7	37.3	37.7	39.1	37.7	70.7	71.
311	43.4	39.3	55.8	42.1	42.8	42.4	44.1	40.0	39.3	39.0	36.4	37.8	38.3	38.8	36.6	70.2	71.
312	46.7	41.2	66.2	42.6	42.2	44.0	45.7	41.1	40.1	41.2	38.5	39.5	42.3	42.1	41.5	72.3	72.
313	40.6	37.6	54.5	41.5	41.0	40.3	41.0	38.0	37.6	37.1	35.1	36.4	36.1	38.1	36.9	70.9	71.
321	41.7	38.5	38.8	38.6	38.0	40.9	42.2	38.5	36.8	40.2	37.4	37.4	35.7	38.8	30.3	70.7	72.
322	39.5	38.0	53.9	39.6	42.7	40.2	41.2	38.3	37.2	36.5	35.5	36.4	37.7	38.4	37.5	69.3	72.
323	35.1	34.4	0.0	40.0	38.3	37.0	35.3	34.5	34.5	34.1	33.0	33.1	36.3	33.4	36.6	68.9	69.
330	39.8	38.7	0.0	45.9	46.1	46.6	43.6	38.8	40.4	39.7	35.1	37.2	38.2	37.8	38.0	66.0	65.
341	40.2	37.9	57.1	40.1	38.4	40.2	41.2	38.8	37.3	37.6	35.9	37.5	37.1	39.6	39.3	70.1	70.
342	43.6	39.1	66.5	44.3	40.1	43.4	44.0	40.6	37.3	38.6	36.2	38.4	38.2	40.2	38.8	70.7	72.
350	42.0	38.2	45.0	46.9	48.6	42.1	37.7	39.7	36.5	41.8	34.0	38.6	39.4	43.0	41.8	71.4	67.
C. agric.	48.9	43.7	56.8	44.6	45.2	41.7	42.4	40.3	39.9	42.7	40.9	39.2	39.3	41.7	47.0	72.6	71.

Source: RP82 Essonne au 1/4, typologie CREDOC quartiers/communes
Champ de A : Ménages ordinaires de l'Essonne dont la personne de référence est active ou retraitée
Champ de B : Ménages ordinaires de l'Essonne dont la personne de référence est active

Tableau 5 A : % d'étrangers parmi les personnes de référence des ménages par type
 B : % d'étrangers parmi les personnes de référence pour les PCS salariées et par type

Type	A : % d'étrangers par type	B : % d'étrangers par type et PCS salariées				
		cadres	intermédiaires	employés	ouvriers qual.	ouvriers non qual.
Essonne	11	5	6	7	19	37
Groupe 1	9	5	5	6	16	31
111	7	5	4	7	16	30
112	10	5	6	8	16	36
121	8	5	5	5	15	25
122	8	4	5	5	15	27
123	6	4	5	5	18	32
131	9	6	7	6	16	39
132	10	8	5	10	26	44
Groupe 2	11	4	5	6	18	38
211	13	3	7	7	20	40
212	11	5	5	8	17	33
220	10	4	4	6	17	40
Groupe 3	13	6	6	7	22	39
311	11	5	5	7	17	29
312	10	4	4	5	22	25
313	14	6	8	9	22	44
321	6	3	4	4	13	29
322	8	5	4	6	13	30
323	13	16	6	8	24	38
330	7	3	3	3	18	28
341	18	9	8	8	25	43
342	22	5	11	8	29	48
350	10	5	11	5	20	40
C. AGRIC.	8	3	5	6	13	26

Source: RP82 Essonne au 1/4, typologie CREDOC quartiers/communes
 Champ de A: Ménages ordinaires de l'Essonne dont la personne de référence est active ou retraitée
 Champ de B: Ménages ordinaires de l'Essonne dont la personne de référence est salariée

Tableau 6 A : Part des personnes de référence chefs de famille monoparentale par type de quartier/commune
 B : Part des personnes de référence chefs de famille monoparentale par type de quartier/commune et par catégories socioprofessionnelles (% en ligne)

Type	A : % de familles monoparentales par type	B : % de familles monoparentales dans chaque PCS par type:							
		pop. agric.	artisa. petits comm.	patrons profs. libéra.	cadres	professions intermédiaires	employés	ouv. qualifiés	ouv. non qualif.
Essonne	9	4	4	4	3	7	26	3	9
Groupe 1	7	6	5	4	3	7	26	2	7
111	7	17	7	5	3	9	20	0	8
112	7	9	3	1	2	7	25	2	10
121	8	0	7	3	3	7	29	2	7
122	8	0	3	4	3	7	28	3	4
123	6	0	4	5	2	5	22	3	7
131	6	0	6	2	4	7	26	6	3
132	7	0	5	5	4	7	28	1	12
Groupe 2	7	4	4	2	3	6	26	2	8
211	8	0	4	3	4	6	28	2	7
212	8	0	4	3	2	6	26	4	8
220	7	4	4	1	3	5	23	2	10
Groupe 3	11	4	5	6	4	8	26	3	11
311	11	0	8	4	3	6	28	3	8
312	9	0	0	4	2	8	26	3	8
313	11	12	6	10	5	8	27	3	9
321	9	0	0	9	5	9	20	2	4
322	7	0	5	5	2	7	21	2	19
323	14	0	0	0	6	14	26	2	20
330	10	0	0	0	8	7	17	5	13
341	13	0	8	0	6	10	28	3	13
342	11	0	5	11	0	9	34	3	10
350	16	0	9	0	8	16	35	0	0
C. agric.	4	3	2	2	2	3	15	2	5

Source: RP82 Essonne au 1/4, typologie CREDOC quartiers/communes
 Champ de A : Ménages ordinaires de l'Essonne dont la personne de référence est active ou retraitée
 Champ de B : Ménages ordinaires de l'Essonne dont la personne de référence est active

Tableau 7 A : Répartition des logements selon l'année de construction de l'immeuble et par type
B : Répartition des logements selon leur nombre de pièces par type

Type	A : année de fin de construction							B : Nombre de pièces				
	avant 1871	1871 à 1914	1915 à 1948	1949 à 1961	1962 à 1967	1968 à 1974	après 1974	1 à 2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 piè. et plus
Essonne	5	6	11	15	17	30	15	17	29	30	16	8
Groupe 1	4	6	14	16	17	27	15	16	26	29	17	12
111	5	5	10	12	20	29	18	12	22	29	19	18
112	4	3	5	9	20	40	19	11	25	32	20	12
121	4	5	12	18	23	27	13	15	27	32	18	8
122	4	6	16	21	17	20	12	21	30	29	13	7
123	3	7	31	19	11	16	13	16	27	26	17	13
131	6	7	12	19	15	27	14	21	26	26	16	12
132	2	5	8	15	13	30	27	15	21	26	17	22
Groupe 2	9	9	18	17	12	20	15	20	30	27	15	8
211	7	7	17	19	16	22	12	21	33	28	13	6
212	3	10	34	27	7	11	8	24	32	25	13	6
220	15	11	10	10	12	22	20	18	26	27	17	11
Groupe 3	1	2	5	13	21	43	15	16	33	33	14	4
311	1	2	7	15	31	37	6	14	38	30	13	4
312	1	3	10	27	30	21	9	16	32	33	14	6
313	2	2	2	12	16	50	17	19	32	34	12	3
321	2	0	2	7	38	43	8	16	33	34	13	4
322	1	1	2	3	11	38	44	12	24	33	24	8
323	5	0	0	0	0	44	51	18	34	35	11	1
330	0	0	7	37	13	40	1	15	35	31	15	4
341	0	1	2	9	30	51	7	12	35	36	15	3
342	4	6	7	17	13	44	9	21	36	31	11	2
350	5	7	21	9	14	35	10	32	30	23	12	3
C. agric.	6	23	16	7	8	6	18	21	14	23	21	16

Source: RP82 Essonne au 1/4, typologie CREDOC, quartiers/communes
Champ: Ménages ordinaires de l'Essonne dont la personne de référence est active ou retraitée

Tableau 8 A : Répartition des logements occupés selon le nombre de logements de l'immeuble
B : Répartition des ménages selon leur statut d'occupation
1. Propriétaires ou accédants 2. locataires (entre parenthèses: dont locataires HLM) 3. logés gratuitement ou par l'employeur

Type	A : nombre de logements de l'immeuble				B : statut d'occupation			
	maison indivi.	2 à 4 logts	5 à 9 logts	10 à 19 logts	>=20 logts	1. prop	2. (dont HLM) loc	3. autre
Essonne	49	5	12	16	16	55	38 (22)	8
Groupe 1	60	5	11	12	11	68	25 (9)	7
111	60	4	13	11	12	70	24 (9)	6
112	52	4	14	18	12	64	30 (11)	6
121	57	4	11	10	18	70	24 (12)	6
122	54	7	13	13	12	64	29 (9)	8
123	62	7	4	2	4	77	16 (2)	7
131	63	6	10	11	10	65	25 (9)	10
132	62	5	12	15	6	65	24 (11)	11
Groupe 2	67	10	11	8	5	62	30 (13)	8
211	62	8	12	9	8	60	33 (15)	8
212	68	10	10	7	5	63	28 (10)	8
220	70	10	10	7	3	63	28 (12)	9
Groupe 3	20	2	14	29	35	34	59 (45)	7
311	27	3	19	20	31	40	53 (40)	7
312	34	4	15	24	23	49	44 (33)	7
313	14	2	9	25	50	33	61 (40)	6
321	13	2	24	51	11	19	73 (40)	8
322	37	1	12	25	25	67	29 (20)	5
323	1	1	22	54	21	36	60 (61)	4
330	16	1	11	34	39	26	53 (53)	21
341	8	1	17	44	30	13	81 (74)	6
342	20	4	10	22	44	22	71 (56)	7
350	38	3	22	13	24	39	38 (24)	23
C. agric.	86	8	3	2	1	73	16 (2)	11

Source: RP82 Essonne au 1/4, typologie CREDOC, quartiers/communes
Champ: Ménages ordinaires de l'Essonne dont la personne de référence est active ou retraitée

Tableau 9 A : Part des locataires hlr dans chaque PCS de salariés par type
 B : Part des locataires hlr dans chaque PCS de salariés du public par type

	A : % de locataires hlr dans les catégories salariées (secteurs public et privé)					B : % de locataires hlr dans les catégories salariées du public				
	ca- dres	inter- médiar.	empic- yés	ouv. qual.	ouv. non qual.	ca- dres	inter- médiar.	emplo- yés	ouv. qual.	ouv. non qual.
Essonne	10	20	36	33	39	12	22	42	33	45
Groupe 1	5	9	14	14	18	6	10	15	14	21
111	4	12	15	22	30	4	11	20	19	22
112	7	10	16	17	23	9	9	15	5	7
121	6	12	16	13	19	9	11	17	10	20
122	6	9	13	13	15	7	12	16	17	23
123	1	2	5	4	9	1	2	8	12	25
131	4	8	16	15	17	4	10	17	11	27
132	6	15	19	27	26	9	15	16	33	30
Groupe 2	7	12	22	18	21	10	14	27	20	30
211	6	12	26	21	25	9	14	32	24	40
212	3	8	16	11	17	2	10	18	17	31
220	10	12	22	18	18	15	16	28	18	17
Groupe 3	22	37	56	56	63	24	38	59	56	65
311	20	34	49	49	57	21	39	54	51	64
312	13	25	47	45	55	15	26	54	55	72
313	18	32	48	51	58	19	33	51	54	67
321	35	41	43	42	33	32	38	36	44	29
322	11	18	27	30	33	12	18	28	31	22
323	44	50	74	81	71	50	49	80	90	75
330	23	51	70	55	62	26	47	72	48	41
341	52	65	80	79	83	57	64	81	79	80
342	21	49	67	61	65	26	52	69	58	70
350	5	33	36	18	27	0	49	38	12	40
C. agric.	2	3	2	4	8	1	5	1	6	10

Source: RP82 Essonne au 1/4, typologie CREDOC quartiers/communes
 Champ de A : Ensemble des personnes de référence salariées des ménages ordinaires de l'Essonne
 Champ de B : Ensemble des personnes de référence salariées du public des ménages ordinaires de l'Essonne

Tableau 10 Répartition des ménages des types selon le nombre d'habitants de leur commune/quartier (% en ligne)

Type	inf. à 2 000	de 2 000 à 4 999	de 5 000 à 9 999	de 10 000 à 19 999	de 20 000 à 24 999	de 25 000 à 29 999	30 000 et plus	total par type
Essonne	7	12	13	16	14	20	18	100
Groupe 1	5	12	16	24	13	15	13	100
111	6	11	15	35	17	14	3	100
112	5	27	9	41	2	6	10	100
121	7	6	39	0	17	26	4	100
122	2	7	16	20	21	14	21	100
123	5	14	0	0	22	17	41	100
131	13	12	21	35	0	16	3	100
132	0	0	27	60	0	12	0	100
Groupe 2	11	22	20	9	13	10	16	100
211	2	12	45	0	15	7	19	100
212	2	0	0	0	31	31	36	100
220	24	41	9	21	1	2	2	100
Groupe 3	0	2	6	14	18	33	26	100
311	0	8	0	34	34	16	9	100
312	0	0	23	0	23	17	38	100
313	0	4	0	30	4	37	25	100
321	0	0	0	0	72	20	8	100
322	0	0	35	0	12	48	6	100
323	0	0	0	0	0	100	0	100
330	0	0	0	0	1	9	91	100
341	0	0	7	0	28	46	19	100
342	0	0	0	0	13	13	75	100
350	24	0	0	0	0	76	0	100
C. agric.	57	40	0	0	2	0	0	100

Source: RP82 Essonne au 1/4, typologie CREDOC quartiers/communes
 Champ: Ménages ordinaires de l'Essonne dont la personne de référence est active ou retraitée

Tableau 11 Répartition des types selon les communes de plus de 10 000 habitants (% en ligne)

type	Athis-Mons	Bretigny-Or.	Brunoy	Chilly-Mazar.	Corbeil-Ess.	Draveil	Epinay/Sena.	Etampes	Evry	Gif/Seine	Grigny	Juvisy/Or.	Lorcy	Massy	Meung	Moret	Morisy	Orsay	Palaiseau	Ris-Orangis	Ste Gene.	St Michel/Or.	Savigny/Or.	Verrières	Villeneuve/S.	Villiers/Or.	Yerres	Les Ulis	communes de moins de 10 000 habitants
Ens.	3	2	3	2	4	3	1	2	3	2	2	2	2	4	1	2	2	1	3	3	3	2	4	1	2	3	3	3	33
Grp.1	1	0	4	5	1	2	0	0	1	4	0	4	0	3	3	3	1	4	5	2	3	1	5	4	0	1	5	0	35
111	0	0	2	0	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	1	0	5	5	0	4	2	35	0	0	0	0	31
112	0	0	0	26	0	0	0	0	1	0	0	0	0	9	15	0	0	0	6	0	0	0	0	0	0	2	0	0	41
121	1	0	6	0	0	1	0	0	7	0	0	0	0	4	0	0	5	0	6	4	0	0	0	0	1	0	13	0	52
122	4	0	5	0	3	2	0	0	0	0	0	20	0	1	0	4	1	0	2	4	2	5	0	0	1	4	13	0	25
123	2	0	11	0	1	6	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	0	2	1	0	0	0	0	0	0	20
131	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	35	16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	46
132	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	6	27
Grp.2	5	0	2	0	7	3	0	9	0	0	1	0	0	0	0	2	4	0	1	1	2	0	3	0	4	3	1	0	53
211	4	0	0	0	11	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	3	0	4	0	5	13	3	0	60
212	15	0	9	0	14	13	0	0	0	0	0	0	0	1	0	9	0	0	0	2	0	0	0	0	11	13	3	0	2
220	0	0	0	0	0	0	21	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2	0	74
Grp.3	4	5	2	0	5	3	4	0	7	0	7	0	5	8	0	2	2	0	3	5	4	4	3	0	4	5	2	7	9
311	2	34	0	0	0	5	0	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	34	0	0	9	0	0	0	0	0	8
312	0	0	2	0	0	0	0	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23
313	0	0	0	0	0	0	13	0	6	0	11	0	18	25	17	0	12	2	4	4	0	2	5	0	5	0	0	16	4
321	15	0	0	0	0	0	0	0	6	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	72	1	0	0	3	0	0	0
322	10	0	6	0	0	0	0	0	20	0	0	0	0	6	0	0	0	0	8	0	0	6	0	0	0	0	10	0	35
323	0	0	0	0	0	0	0	44	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	56	0
330	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	89	0	0	0
341	9	0	5	0	4	6	0	0	0	0	23	0	0	0	0	4	3	0	1	0	15	0	0	0	15	0	3	4	7
342	5	0	0	0	54	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	1	0	0	1	0	0	8	20	0	0	0
350	0	0	0	0	0	76	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24
Agric.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	97

Source: RP82 Essonne au 1/4, typologie CREDOC quartiers/communes
 Champ: Ménages ordinaires de l'Essonne dont la personne de référence est active ou retraitée

Tableau 12 : Effectifs de ménages par commune et par Type de quartier/commune

Type	Athis-Mons	Bettigny/s	Bulnoy	Cilly-Mazara	Colbeilles	Draveil	Édinaisy/Meaux	Étampes	Evry	Gif/s/Yvette	Grigny	Juvis/s/Orre	Looz/s/Juvis	Massy	Meaux
Ensemble	2406	1450	2057	1411	3178	2088	1009	1563	2374	1300	1953	1282	1429	3111	811
Groupe 1	428	0	1262	1411	344	631	0	0	378	1300	0	1282	0	836	811
111	0	0	72	0	0	208	0	0	0	0	0	0	0	8	0
112	0	0	96	1411	96	0	0	0	44	0	0	0	0	467	811
121	68	0	307	0	0	47	0	0	334	0	0	0	0	172	0
122	293	0	342	0	190	117	0	0	0	0	0	1282	0	72	0
123	67	0	445	0	58	247	0	0	0	0	0	0	0	26	0
131	0	0	0	0	5	7	0	0	0	0	0	0	0	91	0
132	0	0	0	0	0	5	0	0	0	1300	0	0	0	0	0
Groupe 2	852	0	359	0	1299	528	0	1563	0	0	101	0	0	21	0
211	270	0	0	0	749	0	0	0	0	0	93	0	0	0	0
212	582	0	359	0	550	493	0	0	0	0	8	0	0	21	0
220	0	0	0	0	0	35	0	1563	0	0	0	0	0	0	0
Groupe 3	1126	1450	436	0	1528	929	1009	0	1996	0	1852	0	1429	2254	0
311	98	1450	0	0	0	210	0	0	286	0	0	0	0	0	0
312	0	0	54	0	0	0	0	0	266	0	0	0	0	677	0
313	0	0	0	0	0	0	1009	0	471	0	870	0	1429	1356	0
321	181	0	0	0	0	0	0	0	73	0	0	0	0	47	0
322	258	0	154	0	0	0	0	0	528	0	0	0	0	154	0
323	0	0	0	0	0	0	0	0	372	0	0	0	0	0	0
330	82	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	0
341	379	0	228	0	170	279	0	0	0	0	982	0	0	0	0
342	128	0	0	0	1358	175	0	0	0	0	0	0	0	0	0
350	0	0	0	0	0	265	0	0	0	0	0	0	0	0	0
C. agric.	0	0	0	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

type	Montfermeil	Morsang/s	Orsay	Palaiseau	Ris-Orang.	Ste Genevieve	St Michel/s	Savigny/s	Verrières	Villeneuve/x	Villivert/s	Yerres	Les Ulis	communes de moins de 10 000 hab.
Ensemble	1798	1566	1113	2427	2165	2456	1626	2814	1086	1887	2495	2131	2063	25667
Groupe 1	857	374	1113	1553	613	935	431	1428	1086	127	344	1413	122	10177
111	155	37	0	148	144	0	118	74	1086	0	0	72	0	955
112	0	0	0	303	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2250
121	0	264	0	306	192	0	0	0	0	44	0	627	0	2528
122	293	73	0	140	277	138	313	700	0	38	286	351	0	1612
123	409	0	0	0	0	849	0	654	0	45	58	363	0	787
131	0	0	1113	516	0	0	0	0	0	0	0	0	122	1455
132	0	0	0	140	0	0	0	0	0	0	0	0	0	590
Groupe 2	357	676	0	94	91	312	0	563	0	780	621	265	0	9454
211	21	624	0	94	0	165	0	234	0	332	102	0	0	3978
212	336	0	0	0	91	0	0	329	0	448	519	135	0	69
220	0	52	0	0	0	144	0	0	0	0	0	130	0	5407
Groupe 3	584	516	0	766	1461	1159	1112	823	0	976	1530	452	1941	2497
311	0	9	0	81	1461	0	0	387	0	0	0	0	0	346
312	308	60	0	98	0	237	51	48	0	122	0	63	0	579
313	0	296	0	31	0	266	0	376	0	0	0	0	1308	302
321	0	0	0	0	0	0	892	12	0	0	40	0	0	0
322	0	0	0	194	0	0	146	0	0	0	0	254	0	893
323	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	470	0
330	0	0	0	13	0	0	0	0	0	0	988	0	0	0
341	189	151	0	45	0	655	0	0	0	653	0	135	163	295
342	87	0	0	20	0	0	23	0	0	203	502	0	0	0
350	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	82
C. agric.	0	0	0	14	0	0	83	0	0	2	0	1	0	3739

Source: RP82 Essonne au 1/4, typologie CREDOC, quartiers/communes
 Champ: Ménages ordinaires de l'Essonne dont la personne de référence est active ou retraitée

Les types socioprofessionnels des quartiers et communes de l'Essonne
Distribution des personnes de référence selon leur profession-catégorie sociale

Désignation des types de quartiers/communes	% de ménages ¹	artisans commerc.	patrons cadres	profes. interm.	employés	ouvriers	anciens ouvriers	autres retraités
GROUPE 1. Patrons, statuts élevés, salariés du privé.	37,1	6	24	22	12	16	6	14
11. Cadres supérieurs du privé, patrons, professions libérales								
111. Type huppé privé	3,9	5	36	20	10	10	4	13
112. Type jeune et professions intermédiaires	6,9	6	26	25	12	19	4	8
12. Retraités et indépendants								
121. Type moyen	6,2	6	22	23	13	18	5	13
122. Type ouvrier, employé	8,3	6	16	21	14	20	8	15
123. Type indépendants et retraités, quartiers centraux	5,1	8	19	19	10	14	8	22
13. Cadres du public, enseignants et chercheurs, techniciens des entreprises nationales								
131. Type public à statut représentatif du groupe 1	4,0	6	27	22	11	16	5	13
132. Type supérieur, salarié jeune	2,7	5	40	21	9	11	4	10
GROUPE 2. Petits indépendants, ouvriers et anciens ouvriers	22,7	9	11	18	12	27	9	13
21. Vieux bourgs								
211. Type ouvrier peu qualifié	8,4	7	9	18	12	31	9	13
212. Vieux centres	5,0	7	10	15	12	23	12	19
22. Agricole ou à orientation agricole (pas d'éclatement de ce type)	9,3	9	13	20	12	27	8	10
GROUPE 3. Urbain, jeune, public, employés, HLM	35,3	3	12	22	22	30	3	7
31. Classes moyennes								
311. Habitat ouvrier du secteur public	5,5	4	12	22	20	30	4	9
312. Type indépendants et retraités	3,2	4	13	22	19	24	4	14
313. Type classe moyenne salariée	10,1	3	14	23	22	30	3	6
32. Très urbain, jeune, statut moyen, cadres et intermédiaires du public								
321. Type supérieur, salariés du public	1,6	3	20	31	18	18	3	6
322. Type jeune, supérieurs privé	3,3	2	22	31	19	20	1	3
323. Habitat tertiaire récent	1,1	2	18	27	29	21	0	1
33. Employés du public, policiers (pas d'éclatement de ce type)	1,4	2	13	25	35	21	1	4
34. Ouvriers, policiers et militaires								
341. Habitat ouvrier jeune	5,5	2	5	17	28	39	3	4
342. Quartiers ouvriers moins récents	3,2	3	3	13	18	48	7	7
35. Employés de la santé (pas d'éclatement de ce type)	0,4	6	7	19	32	23	4	8
Ensemble des quartiers et communes du département	4,9 100,0	20 6	14 16	16 21	8 15	23 24	8 6	10 11

Source : RP82, sondage au quart pour l'Essonne.

¹ Pourcentage de ménages calculé par rapport à l'ensemble des ménages dont la personne de référence est active ou retraitée (78 928 ménages au quart).

8 AVR 1987

